

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance publique de Commission*

**Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche
scientifique**

Mardi 12 juillet 2011

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	6
<i>Organisation des travaux</i>	6
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Fourny.....	6
<i>Projets de missions</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, M. Crucke, Mme Saudoyer, MM. Eerdeken, Fourny.....	7
<i>Projet d'audition</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Stoffels.....	8
<i>Projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IIIa (2010-2011) N° 1 et 2);</i>	
<i>Projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-IVbcd (2010-2011) N° 1 et 2, annexes 2 et 9partim).....</i>	
	9
<i>Désignation des rapporteuses</i>	9
<i>Exposé de M. le Ministre Nollet</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique.....	9
<i>Observations de la Cour des comptes</i>	11
<i>Exposé de Mme Fripiat, Auditeur adjoint à la Cour des comptes</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Fripiat, Auditeur adjoint à la Cour des comptes.....	11
<i>Discussion générale</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, M. Stoffels.....	11
<i>Question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le plan emploi-environnement qui n'est toujours pas un plan »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Crucke.....	17

Discussion générale (Suite)

Orateurs : M. le Président, M. Fourny, Mmes Yerna, Meerhaeghe, MM. Tachenion, Stoffels..... 18

Reprise de la séance 27

Discussion générale (Suite)

Orateurs : M. le Président, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique,
M. Crucke..... 27

Vote..... 34

Confiance aux rapporteuses..... 34

Organisation des travaux (Suite)..... 34

*Proposition de décret visant à améliorer la sécurité et à préciser la notion de salubrité des logements,
déposée par MM. Jamar, Miller, Binon et Mme Barzin (Doc. 359 (2010-2011) N°1)*

Orateurs : M. le Président, M. Jamar..... 34

Désignation d'un rapporteur..... 34

Organisation des travaux (Suite)..... 35

Questions orales

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la
Fonction publique, sur « les postes d'encadrement de rang A5 »*

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Nollet, Ministre du Développement durable et
de la Fonction publique..... 35

Organisation des travaux (Suite)

Orateurs : M. le Président, M. Tachenion, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la
Fonction publique..... 36

Questions orales (Suite)

*Question orale de M. Tachenion à M. Nollet, Ministre du développement durable et de la fonction
publique, sur « l'étude sur les nanotechnologies en Wallonie »*

Orateurs : M. le Président, M. Tachenion, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la
Fonction publique..... 36

Reprise de la séance 37

Questions orales (Suite)

Question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « faut-il augmenter la capacité de transport des réseaux d'électricité ? »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 37

Question orale de M. Wesphael à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la rationalisation de la distribution d'énergie sur le territoire wallon, rendue nécessaire par la hausse des tarifs de la distribution d'énergie (gaz et électricité) pour les ménages »

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 39

Question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le coût de l'énergie verte dans le prix de l'électricité depuis la libéralisation du secteur »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 41

Question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le bilan des objectifs fixés par le Plan pour la maîtrise durable de l'énergie (PMDE) »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 43

Question orale de M. Kilic à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le troc énergétique »

Orateurs : M. le Président, M. Kilic, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 44

Question orale de M. Kilic à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le système de protection des consommateurs de gaz et d'électricité »

Orateurs : M. le Président, M. Kilic, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 45

Question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le niveau de production d'électricité renouvelable »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 46

Question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'éolien off-shore »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 48

Question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'évolution de la consommation d'électricité du secteur résidentiel et tertiaire »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la
Fonction publique..... 49

Question orale de M. Dodrimont à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le rapport 2008-2009 de lutte contre la pauvreté »

Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la
Fonction publique..... 50

Liste des intervenants..... 53

Abréviations courantes..... 54

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU LOGEMENT, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Présidence de M. Hervé Jamar, Président

- La séance est ouverte à 9 heures 12 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Nous avons un ordre du jour relativement copieux, nous allons essayer de travailler de manière organisée et efficace.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Les questions orales :

- de M. Borsus, sur « l'organisation de la politique de prévention à la Région wallonne » ;
- de M. Borsus, sur «le projet d'arrêté réformant le régime de mandats des fonctionnaires généraux du SPW et des OIP wallons» ;
- de M. Borsus, sur «le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs aux agents statutaires du Service public Wallonie» ;
- de M. Borsus, sur «les négociations relatives à la convention sectorielle» ;
- de M. Crucke, sur «les États-Généraux de l'Énergie» ;
- de M. Stoffels, sur «le bilan des objectifs définis par la DPR en matière de politique énergétique» ;
- de Mme Pary-Mille sur, «le financement de grands logements pour les sociétés de logement de service public» ;
- de M. Crucke sur, «les prévisions de la Confédération de la Construction Wallonne (CCW)» ;
- de Mme Yerna sur, «les prêts sociaux» ;
- de M. Borsus à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur «le financement du cadastre du logement social», à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sont retirées.

L'interpellation de :

- de M. Borsus sur «le projet de réforme de l'espace francophone de la recherche et, notamment, sur le projet Waltech et la création de « plates-formes d'innovation »», à

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, est retirée.

À l'ordre du jour figurent deux ou trois points qui ne devraient pas prendre énormément de temps.

Pourquoi ai-je fait mettre ces points ?

L'examen de l'arriéré, c'est comme toujours. Nous examinerons s'il y a des points spécifiques qui sont demandés étant entendu que nous arrivons tout doucement à la fin de la session et qu'il n'est pas interdit de songer déjà au début de la prochaine.

En point 2, projets de missions, j'ai deux demandes spécifiques, une qui émane de M. Crucke et une qui émane de M. Eerdeken. Je ne sais pas s'il souhaite la développer aujourd'hui.

En point 3, projets d'auditions, j'ai une demande spécifique de M. Stoffels qui souhaite que l'ICEDD soit auditionné.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

M. le Président. – Pour l'examen de l'arriéré, fatalement à la rentrée, vous avez le temps d'y réfléchir, vous pouvez m'écrire un petit mot, sauf si vous voyez quelque chose de particulièrement urgent à noter dès à présent ? On ne dit pas plus pour l'instant.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Conformément au débat que nous avons eu en cette commission concernant les différentes propositions déposées et les études commandées notamment par M. le Ministre, j'aurais souhaité que la proposition visant à augmenter l'offre de logements à destination des étudiants puisse être fixée à la rentrée puisqu'elle doit arriver en même temps qu'une étude qui a été commandée sur l'adéquation entre l'offre et la demande en matière de logements étudiants en Communauté française qui a été commandée au mois de décembre et dont les résultats sont arrivés. Je souhaiterais que cette proposition puisse être inscrite à l'ordre du jour de la rentrée puisqu'elle va coïncider avec le début de l'année scolaire.

M. le Président. – Nous ramènerons les deux documents, je présume, Monsieur Fourny.

Il y a le document 383, mais l'autre était une résolution. C'est la 384.

Pour l'arriéré, y a-t-il d'autres questions ?

PROJETS DE MISSIONS

M. le Président. – En ce qui concerne les projets de missions.

J'ai sous les yeux une lettre que M. Crucke m'adresse.

(Réaction de M. Fourny)

Pour Paris, pour s'en aller deux jours et une nuit.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Avec M. Crucke, on va bientôt aller en mission en Flandre.

M. le Président. – Les 29 et 30 septembre à la session de formation organisée à Paris par le Futuribles International.

J'en ai parlé à la Conférence des présidents qui me dit que nous devons décider ici en commission.

Peut-être que M. Crucke va en dire un mot.

Il appartient à la commission de désigner les membres, car vous avez déjà mis les quatre noms, Monsieur Crucke. Moi, je n'ai aucun problème. Il a choisi ses collègues.

M. Crucke (MR). – Je n'ai évidemment aucun souci quant au choix des collègues. Je voulais attirer votre attention sur le fait que les matières qui sont abordées durant ces deux jours sont des matières qui touchent à la fois la Commission de l'aménagement du territoire et notre commission sur le plan logement, mais également énergie. On est en plein dans le débat du ministre sur l'emploi-environnement où un certain nombre d'exemples, entre autres de villes et de régions, qui ont fait le choix de ces processus. J'en avais déjà parlé avec trois autres collègues. Le hasard fait qu'ils sont chacun d'un parti différent.

Pour le reste, je me rends bien compte que ce n'est pas à moi, ni à nous de faire le choix et que c'est aux commissions.

J'attire l'attention sur le fait que les matières touchent deux commissions.

M. le Président. – Tout d'abord, sommes-nous d'accord d'en prendre acte et de l'organiser ?

La parole est à Mme Saudoyer.

Mme Saudoyer (PS). – J'aimerais savoir de quelles formations il s'agit parce que je n'ai pas tout suivi.

M. Crucke (MR). – Je n'ai pas le document sous la main. Futuribles International, c'est un organisme qui vise la promotion de toute méthode qui touche au futur par rapport à des sens de Futuribles. Dans ce cas-ci, c'est un certain nombre de procédures qui ont été mises en place dans des villes qui développent le durable, l'énergie, l'aménagement du territoire par rapport au durable et l'environnement.

Cela se déroule sur deux jours: les 29 et 30 septembre. Le programme est joint, je ne l'ai plus vraiment de mémoire, il me semblait vraiment intéressant par rapport à l'exemplarité des choix.

M. le Président. – Je demanderai qu'on fasse une copie de la page explicative à l'attention des commissaires.

Si tout le monde est d'accord, nous l'accepterions. Il reste à désigner les membres. C'est un petit peu plus délicat puisqu'il y en a de toutes les commissions. Nous n'avons pas à désigner des membres d'une autre commission.

M. Crucke (MR). – Qu'a dit la Conférence des présidents à cet égard-là? Comme je le disais, cela touche deux commissions. C'est une nuit. Ce n'est pas cela qui va ruiner le parlement. Cela peut très bien d'être quatre membres de notre commission et quatre de la Commission d'Aménagement du territoire.

M. le Président. – On m'a dit que c'était à la commission de décider, que je devais tirer mon plan.

M. Crucke (MR). – Moi, je suis partant de toute façon.

(Rires et rumeurs)

M. le Président. – On tire au sort? Quatre-quatre ?

M. Eerdekens m'avait fait une demande quant aux déchets nucléaires, mais je ne sais pas par quelle mégarde je n'ai pas pris la lettre avec moi, mais vous l'avez sûrement avec vous.

M. Eerdekens (PS). – Tout simplement, le problème du stockage des déchets nucléaires est lancinant; même s'il relève peut-être plus de la compétence du gouvernement fédéral que du Gouvernement wallon. En Belgique, par rapport aux déchets produits par Tihange puisqu'il y a trois réacteurs à Tihange, la solution belge n'est pas vraiment une solution. Une expérience pilote a lieu en France, en Champagne, où ils auraient un

système novateur qui permettrait d'assurer une meilleure sécurité du traitement des déchets que produisent les réacteurs nucléaires. L'idée était de vérifier ce qui se fait en France afin de s'assurer que, par rapport aux déchets de Tihange, le modèle français est plus sécurisant que la filière actuellement utilisée en cette matière.

Ce n'est pas loin, c'est en Champagne ou dans un autre département entre la Belgique et la Champagne, c'est un déplacement d'une nuit sur place. Espérons que les autorités françaises acceptent de nous faire découvrir cette nouvelle technologie qui serait plus sécurisante que toutes les autres filières de traitement de ces déchets hautement radioactifs.

M. le Président. – Y a-t-il des remarques par rapport à la demande.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – M. Eerdekens a raison quand il dit que c'est une matière fédérale, mais il a tout aussi raison de vouloir en parler ici, on est typiquement dans ce non-sens. On aborde des matières sur le plan fédéral alors qu'on sait que les solutions sont sur le plan régional. Comment voulez-vous qu'on demande aux régions de fournir un certain nombre d'efforts dans l'énergie durable, alors que nous n'avons aucune influence sur ce qui se passera sur l'énergie nucléaire? J'appuie à 500 % ce que dit M. Eerdekens et j'espère que ceux qui discuteront peut-être un jour de cette fameuse note, arriveront à comprendre que c'est la logique même sur les régions qui soient omnicompetentes.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres réflexions?

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – C'est une problématique d'actualité importante au regard des défis à venir en matière d'énergie nucléaire. Si cette expérience peut contribuer à apporter des solutions à l'avenir, n'hésitons pas à prendre les contacts utiles pour aller visiter ce site, mais aussi avoir des contacts avec des responsables français de la gestion du risque nucléaire pour s'imprégner de leur expérience puisqu'on sait que la France est un énorme producteur d'électricité nucléaire et leur expérience est certainement très intéressante.

M. le Président. – Tout le monde me pose la même question pour savoir si cela a déjà été évoqué à la Conférence des présidents, quand j'en parle à la Conférence, on me dit qu'il faut d'abord l'accord de la commission. J'en ai parlé des deux côtés, c'est déjà cela.

La première est plus ou moins organisée puisque les dates sont précisées, l'endroit et tout le reste.

La deuxième demandera un peu plus d'instructions, convenons-en.

M. Eerdekens (PS). – Il faut avant tout demander l'accord aux autorités françaises, car on ne peut pas s'inviter dans un lieu hautement sécurisé sans leurs accords.

M. le Président. – Je vous propose de constater que sous réserve de la Conférence des présidents, une délégation pourrait se rendre en automne, date que je ne sais pas déterminer par définition, à l'endroit dit pour constater ce dont vous parlez. Si nous sommes d'accord, je mettrai ce point à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des présidents.

M. Eerdekens (PS). – Dans l'émission, je ne vous l'ai pas formulée par écrit, j'en formule ici la suggestion. Il me semble qu'une commission comme celle du logement et de l'énergie, cela pourrait être vrai aussi pour celle de l'aménagement du territoire, pourrait utilement se rendre une fois par législature au Marché mondial de l'immobilier qui se tient aux environs du congé de carnaval à Cannes.

Personnellement, j'y vais chaque année et j'y serai. Cela s'appelle le MIPIM. Je peux vous assurer que les innovations en matière de logement d'économie d'énergie, que l'on peut découvrir au MIPIM sont tout à fait stupéfiantes et qu'on passe de l'abstraction et de la bonne volonté à la découverte de moyens mis en œuvre dans tous les pays du monde. C'est en tout cas un déplacement où il me semblerait très utile de voir notre commission. Nous en apprendrions plus que par la lecture de toutes les revues possibles et imaginables. Je le formule de façon désintéressée puisque de toute façon j'y vais par un autre canal puisqu'un certain nombre de villes namuroises, avec le gouverneur, le Bourgmestre de Namur, M. Gavroy, l'Échevin en charge de l'aménagement du territoire, moi-même et autres, toute une série de responsables namurois, nous avons pris l'habitude d'y aller. Je peux vous assurer que ma conception du logement, de l'économie d'énergie a varié suite à la découverte de ce marché mondial qui est un forum des innovations technologiques en matière de logement et d'économie d'énergie.

PROJETS D'AUDITION

M. le Président. – Il y a une demande d'audition de la part de M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, j'ai déjà demandé plusieurs reprises pour que l'ICEDD soit auditionné et qu'il puisse faire le bilan de la politique énergétique en Région wallonne. Faire le bilan, c'est une chose, mais il faut aussi tirer les enseignements qui nous permettent de répondre à la question : faut-il ou non actualiser le plan de

maîtrise durable de l'énergie qui avait été fondé en 2003, actualisé en 2009? Je me pose la question de savoir s'il ne faut pas déjà l'actualiser à nouveau, ou l'actualiser les objectifs repris dans ce plan. Il me semble d'autant plus adéquat, si nous pouvons partir d'une base réelle qui est le bilan en matière de politiques énergétiques tel que tracé par l'ICEDD. C'était la demande que j'avais initialement adressée au mois de janvier. Le ministre, à l'époque était consentant, mais proposait de ne pas faire l'exposé du bilan 2009, mais plutôt celui de 2010, un bilan qui est plus d'actualité, proposition avec laquelle j'étais d'accord. Il faudrait cependant passer à l'acte et organiser très concrètement cette audition.

M. le Président. – A-t-on reçu le rapport 2010 selon vous?

M. Stoffels (PS). – Le dernier rapport, d'après ce que je connais, contient les éléments de 2010.

M. le Président. – On pourrait programmer cela aux alentours du mois de novembre.

M. Stoffels (PS). – Cela ne doit pas nécessairement être à la première séance de la rentrée, mais pas non plus postposer aux calendes grecques. Il faudrait, pour avoir une base de discussion lors du deuxième semestre de cette année, avoir une audition au mois d'octobre.

M. le Président. – Mme la Secrétaire va nous trouver une date.

M. Stoffels (PS). – En attendant, il y aura très probablement d'autres propositions de résolution ou propositions de décret qui sont dans l'arriéré et qu'on souhaitera, non pas mettre à l'ordre du jour à la première séance de la rentrée, mais lors d'une des premières séances. Cela a été d'ailleurs convenu lors de commissions précédentes.

M. le Président. – Si nous ne fixons pas, nous oublierons et puis vous serez fâché.

M. Stoffels (PS). – Vous sous-estimez ma patience, mais aussi ma persévérance.

(Rires)

M. le Président. – Il y a la semaine du 10 octobre ou celle du 24 octobre.

Le mardi 24 octobre à neuf heures.

Je prends les dispositions utiles pour et on communiquera les informations à la Conférence des présidents.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA

RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011

(Doc. 5-IIIa (2010-2011) N° 1 et 2)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011

**(Doc. 5-IVbcd (2010-2011) N° 1 et 2, annexes 2
et 9PARTIM)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen:

- du projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011;
- du projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

Désignation des rapporteuses

M. le Président. – Mme Saenen et Mme Meerhaeghe sont désignées en qualité de rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. le Ministre Nollet

M. le Président. – Nous pourrions après discuter et voter puisque demain matin a lieu «le rassemblement des recommandations» qui viennent de toutes les commissions spécialisées pour le vote en commission avant la séance publique.

La parole est à M. Le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, le projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 que j'ai l'honneur de vous présenter ce jour, se caractérise non par une lasagne, mais par les évolutions suivantes que je présenterai en fonction des diverses compétences qui me sont dévolues.

Comme vous le constaterez, cet ajustement revêt un caractère principalement technique et non culinaire à l'exception du secteur de la recherche où il a été possible de dégager des moyens nécessaires au lancement d'une nouvelle initiative en matière de soutien à des investissements d'infrastructures de recherches et vous verrez que ces infrastructures sont hautement stratégiques notamment dans le contexte belgo-belge et j'aurai l'occasion de vous le présenter.

Une vue d'ensemble tout d'abord, les crédits inscrits sur les programmes relevant de ma compétence évoluent entre le budget initial et le premier feuillet d'ajustement 2011 en moyens d'actions 1218572 milliard euros à 1263188 milliard euros, soit une hausse de 44 millions d'euros. Et en moyens de paiement, on passe de 1172111 milliard à 1222275 milliard, soit une hausse de 50 millions d'euros.

Les crédits en matière de dépenses de cabinet, conformément à l'accord pris en début de législature, n'ont connu globalement aucune évolution, pas même pour tenir compte du dépassement d'indices pivot survenu en avril 2011 et d'ailleurs ce n'était pas le cas non plus pour celui survenu en 2010, ce qui reflète l'engagement du gouvernement en matière d'économies à ce niveau. Il y a juste un transfert de 58000 euros qui vient du cabinet du Ministre Henry, mais sans impact global sur le montant des crédits dévolus au fonctionnement des cabinets.

En matière de fonction publique, les crédits des DO9 et 11 ainsi que les programmes fonctionnels, programmes numérotés 01 dans chaque division organique, ont été adaptés de la manière suivante.

Tout d'abord, les crédits de la provision interdépartementale, AB1.01 du programme 11.02 ont été augmentés à concurrence des crédits nécessaires à couvrir le saut d'index 2011.

Dans le cadre du budget initial, les provisions destinées à couvrir le surcoût engendré par le dépassement de l'indice pivot avaient été calculées en fonction d'un impact réel de cinq mois. Le décret y était réparti à raison de trois mois sur la provision conjoncturelle dans le budget du Ministre du Budget et pour deux mois sur la provision interdépartementale. Nous savons aujourd'hui que l'impact réel du saut d'index portera sur sept mois. La provision interdépartementale a été adaptée en fonction, notamment par le transfert des crédits dévolus sur les lignes budgétaires du Ministre du Budget.

Les différentes allocations de base concernant directement la rémunération des agents du SPW ont été adaptées en fonction des recrutements décidés par le gouvernement. Cela s'est fait lorsque ces décisions prévoyaient des transferts budgétaires compensatoires en provenance des crédits des ministres compétents pour lesdits engagements.

Enfin, il a également été tenu compte des décisions du gouvernement en matière de mise en œuvre des recrutements par enveloppe sur le modèle que vous connaissez bien et qui a été développé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cependant, les enveloppes étant composées en fonction des marges dégagées par les départements, la

mise en œuvre de ces systèmes n'a généré aucun besoin de crédits supplémentaires puisque nous travaillons dans le cadre de l'enveloppe constante.

En matière de gestion immobilière, les crédits font l'objet d'une majoration, principalement en moyens d'actions, notamment dans le cadre de l'opération de rénovation du bâtiment «Bovesse» 25 à Namur. Notons également la majoration des crédits de l'AB 91.01 du programme 12.31. Ce sont 891000 euros en plus en fonction de l'augmentation des montants dus au titre de remboursement en capital de divers emprunts conclus par la Région wallonne dans le cadre de ces opérations immobilières.

En matière de logements et d'énergie, les variations constatées se situent dans la continuité de la mise en œuvre des politiques initiées depuis le début de la législature et incluent diverses adaptations aux besoins constatés. Notons en matière de logement, une diminution du montant des versements octroyés à la SWCS dans le cadre du prêt jeune en fonction de la ré-estimation du coût réel, l'inscription du montant nécessaire à la mise sur pied d'un observatoire des loyers en Région wallonne et l'augmentation en crédits d'ordonnancement des crédits octroyés au Fonds du logement en matière d'avances remboursables. Ceci permettra de traduire et de réduire l'encours dans le cadre de ce programme. S'agissant d'avances remboursables, tout ou une partie de ces montants devrait revenir à la Wallonie dans les années à venir.

Il convient de noter également un effort particulier fourni en crédits d'ordonnancement en ce qui concerne les programmes d'ancrage communal: 5,9 millions d'euros en plus et ce, afin de réduire l'encours de ces programmes et surtout en fonction du rythme de réalisation des différents projets.

En matière de recherche enfin, l'ajustement 2011 est marqué par la création d'un fonds de soutien aux infrastructures de recherche, le Fonds Athena.

Vous vous en souviendrez probablement, la création d'un tel fonds était l'un des objectifs fixés dans la note stratégique «Vers une politique intégrée de la recherche». Nous en avons discuté lors de l'ajustement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des questions avaient été posées et notre réponse fût que ce sera en Région wallonne que nous verrons la traduction de ces fonds. Le fonds sera doté de cinq millions d'euros par an en vue de financer les investissements dans des infrastructures de recherche d'importance stratégique pour le développement de la recherche en Wallonie et son positionnement sur les plans européens, mais aussi intrabelge. Je sais que vous y êtes sensibles.

Pour concrétiser cela, une première initiative pour cette année-ci concernera le financement du supercalculateur qui est géré par le centre de

recherche «Cenaero». Il est évidemment accessible à tout un chacun, aux universités, aux autres centres de recherche et aux équipes qui en ont besoin. L'idée est d'amener la Wallonie au niveau des supercalculateurs les plus puissants en Europe et de positionner idéalement les centres de recherche wallons et les universités francophones comme points de référence pour la Belgique, dans le réseau européen de supercalculateurs. Nous savons que nous sommes déjà en concurrence avec d'autres centres belges qui souhaiteraient être ce point de référence. Nous avons dans le cadre de l'ajustement, voulu marquer le coup et prendre la main sur cela pour la Wallonie. Cela me semble être extrêmement important dans le cadre de tout ce qui est en réflexion en lien avec le réseau PRACE.

Enfin, je terminerai par une remarque plus globale sur les allocations de base indicées cofinancements européens et PAPA W, Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon, c'est-à-dire le Plan Marshall 1.

Les importantes variations sur ces allocations de base s'expliquent par la ventilation de la majeure partie des provisions des DO 32 et 33. Nous en avons d'ailleurs parlé quand nous étions à la préfiguration du résultat de l'année dernière puisque c'est à ce moment-là que nous voyons tous les transferts qui ont permis d'alimenter les allocations de base relatives au cofinancement wallon de projets européens, ainsi que celles finançant la poursuite des activités initiées dans le cadre du Plan Marshall 1.

Concernant le Plan Marshall 2. vert et les AB correspondantes, les AB qui sont indicées PM2V, nous constatons l'inscription en moyens d'actions d'un montant de plus de douze millions d'euros afin de pouvoir procéder à l'engagement des projets sélectionnés dans le cadre du sixième appel à projets des pôles de compétitivité, et cela en supplément d'une redistribution des crédits déjà disponibles sur les allocations de base existantes qui permettent le déploiement des politiques inscrites dans le cadre de ce plan.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les commissaires, les différents éléments que je pensais devoir porter à votre attention dans le cadre de cette introduction.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

*Exposé de Mme Frippiat,
Auditeur adjoint à la Cour des comptes*

M. le Président. – La parole à Mme Frippiat.

Mme Frippiat, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. – La Cour des comptes n'a pas de

remarques particulières à faire dans le cadre des compétences du Ministre Nollet. Si ce n'est juste un mot pour remercier M. le Ministre de son suivi des recommandations de la Cour des comptes, notamment sur la question de l'évolution des effectifs au SPW.

Discussion générale

M. le Président. – Qui souhaite prendre la parole dans la discussion générale? Préférez-vous le faire secteur par secteur ou pouvons-nous globaliser? De toute façon, je sais bien que, quand on parle d'un secteur, on arrive toujours à parler d'un autre. Je commence à vous connaître tous.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie la Cour des comptes pour son intervention, même si elle fut brève. Je serai un peu plus long et peut-être même plus long que M. le Ministre. Je me demande toujours comment l'on peut trouver autant de points abordés dans un ajusté et faire une présentation aussi courte que celle de M. le Ministre. Et je me dis que plus il est court, plus il y a des choses dont il ne veut peut-être pas parler. Nous pourrions étendre le débat ici parce qu'il y a une série de remarques qui peuvent être faites sur cet ajusté. Nous pouvons le faire évidemment thématiquement tout comme nous pouvons le faire procéder de manière plus générale.

Monsieur le Ministre, *a priori*, quand nous voyons l'augmentation des crédits qui sont les vôtres tant en moyens d'actions qu'en moyens de paiement, nous nous disons que nous sommes au-delà dans ce qu'on appelle l'indexation. Vous avez sans doute bien ferrailé au sein du gouvernement pour obtenir un peu plus, ce qui veut dire que d'autres ont obtenu un peu moins. En fait, dans les dépenses qui sont reprises, ce sont souvent les dépenses qui servent également à d'autres aussi, mais pas toujours. Parfois, vous allez capter chez d'autres par transfert, nous allons y revenir. Vous passiez très vite tout à l'heure sur une augmentation en disant qu'il n'y a pas d'augmentation finalement dans le budget, ce n'est qu'un transfert entre amis ministres Écolo. C'est un petit peu plus complexe que cela à mon avis, mais je vais également y venir.

Au regard des augmentations, j'aimerais, d'une manière générale, avoir une explication de votre part par rapport à ce qu'on appelle les matières des ressources humaines. Vous justifiez ces augmentations par trois moyens :

- l'indice pivot ;
- la hausse des effectifs en personnel ;
- l'intégration du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces au sein du secrétariat général.

Ce n'est pas, à mon avis, ce dernier élément, le conseil supérieur, qui alourdit de manière amplificative le budget. Encore que, nous pouvons toujours nous s'interroger sur la raison de l'intégration du conseil supérieur au secrétariat général? Y a-t-il une logique? Va-t-on le faire pour tous les conseils supérieurs? On pourrait le faire pour le logement aussi, à moins que ce ne soit déjà fait. Quelle est la logique derrière cette intégration d'un conseil, c'est-à-dire un organe de consultation, au secrétariat général? Quelle est l'importance de cette intégration en termes de moyens? Qu'en est-il de l'importance du personnel? Nous voyons qu'il y a six ou sept personnes qui travaillent pour ce conseil. Et si j'ai bien compté, il s'est réuni six fois cette année. Il y a eu six réunions annulées et six qui se sont tenues. C'est quelque chose que nous pourrions, à mon avis, regarder un jour d'un peu plus près. Quelle est la philosophie du gouvernement en l'intégrant? Est-ce un *one shot* ou le fera-t-on pour d'autres organismes d'avis également? J'aimerais comprendre le fil conducteur du raisonnement.

Revenons maintenant alors à ce qui fait l'augmentation des crédits sur le plan des ressources humaines. Il reste l'indice pivot et la hausse des effectifs.

J'aimerais avoir un libellé clair sur ce que nous avons en terme d'augmentation d'effectifs, donc en coûts par rapport à l'augmentation des effectifs d'une part, et ce que nous avons en termes d'indexation de coûts exacts de ce que représentera l'indexation. Vous vous souviendrez d'un débat sur la provision interdépartementale que nous avons eu ici ensemble, où je soutenais d'ailleurs votre point de vue contrairement à celui de la Cour des comptes sur le sujet. Cette provision sert généralement à cette indexation, mais également à des revendications de syndicats. Dans le cas présent, nous voyons une augmentation de 96 %. Si je retiens votre explication, il avait été intégré dans le précédent budget cinq mois. Moi, je pensais qu'il s'agissait de deux mois. Vous me dites que ce sont cinq mois. Pourquoi cinq mois? Si j'ai bien compris, y avait-il une partie qui se trouvait également chez M. le Ministre Antoine et qu'on ne retrouvait pas? En calculant, il faudrait ajouter sept mois. Mais mes calculs, avec une règle de trois, ne correspondent pas à l'indexation. Comment est-ce que vous êtes certain que vous avez suffisamment d'argent prévu en termes d'indexation et d'augmentation d'effectif pour le reprendre sur la provision interdépartementale? Cela veut-il dire qu'il n'y aura plus d'office, et c'est un message à l'égard des syndicats que vous pouvez donner, la moindre revendication salariale autre sur le plan syndical qui pourrait s'exprimer puisque tout serait épuisé? Est-ce bien comme cela que le gouvernement a imaginé la chose?

Quant à l'évolution des effectifs, je souscris à la remarque de la Cour des comptes. Effectivement,

vous avez répondu à ce qui avait été le souhait émis par la Cour des comptes, c'est également celui des parlementaires: le souhait de pouvoir disposer d'une statistique qui permette de faire le détail entre les statutaires et les contractuels.

Là aussi, j'aimerais avoir une explication de votre part sur l'évolution de la politique du Gouvernement wallon.

Jusqu'à présent, j'avais toujours entendu, et je vous avoue que j'entends souvent aussi dans la bouche du Ministre Furlan, qu'il faut privilégier ceux que l'on appelle les statutaires. En conseillant les communes, et c'est d'ailleurs généralement plus qu'un conseil, car il y a également une sorte de prime à la clé pour les communes. Ce qui est d'ailleurs assez logique en matière de bonne gestion de la fonction publique et je sais que ce n'est pas vous qui nous démentirez. C'est dire qu'en statutarisant, on permet réellement de dépolitiser la fonction publique. Vous savez bien que sur les contractuels, il y a une tendance évidemment à avoir un examen qui est nettement moins approfondi et la politisation intervient souvent par ce biais-là.

Mais que voit-on ici? Si on reprend, et vos chiffres permettent de faire cette fois-ci la distinction, les chiffres entre juin 2010 et juin 2011, nous constatons que les statutaires diminuent. Par contre, au niveau contractuels, j'ai envie de dire qu'il y a une explosion, 29 % en plus. Et là, je ne comprends plus. Je pensais que nous avions affaire à un gouvernement de gauche dans lequel le parti socialiste, bien ancré, n'allait jamais vendre ses meilleurs dossiers, en tout cas ceux sur lesquels on considère que la fonction publique doit être protégée par le statut. Je crois qu'il a fallu attendre un Ministre Écolo pour exploser tous ces raisonnements-là. A-t-on changé de philosophie? La priorité est-elle dorénavant le contractuel sur le statutaire? Y-a-t-il un accord sur le plan des syndicats et des forces sociales sur la question? Ou le hasard le plus complet a fait que cela n'a pas été prévu? Il y a, à mon avis, un peu d'imprévoyance. et ce n'est certainement pas une règle de bonne gestion sur le plan public et des ressources humaines publiques. Quand on a un *trend* aussi fort, une diminution des statutaires, une explosion des contractuels, je ne peux pas penser qu'il y a derrière cela un raisonnement, sauf à penser que c'est au «plic-ploc».

Vous connaissant, vous et le talent que vous avez, vous ne supporteriez pas d'avoir comme ainsi des augmentations contractuelles par secteur. Vous aimez avoir une vue générale des choses. Donnez-nous la logique qui est celle pas seulement du ministre, mais aussi celle du gouvernement.

Juste une question de chiffres par rapport à cela. En ce qui concerne le secteur routes et bâtiments, l'effectif diminue clairement. Il passe de 1969 à

1884 soit une centaine de personnes en moins. Par contre, les crédits augmentent. J'aimerais que vous me donniez cette explication parce que cela a l'air contradictoire.

Toujours dans la fonction publique, vous passez très vite sur les frais de fonction de cabinets. Vous dites qu'il ne faut pas s'inquiéter de 58000 euros, que ce n'est pas bien grave, que vous l'avez pris chez M. le Ministre Henry, car il n'en avait pas besoin et que vous, vous en avez besoin. Je ne sais pas si M. le Ministre Henry voit la chose de la même manière. Quand nous regardons l'analyse, en fait ce ne sont pas que 58000 euros donc, soit plus 2%, ce qui pourrait être comme vous le semblez le dire, des peccadilles. Non! C'est une augmentation de 10% sur une seule AB, l'AB 1219. Une fois de plus par rapport à tous les discours que l'on a entendus, au début de la législature, toutes ces histoires de cabinets, c'est terminé, vous allez voir, comme les Écolos sont là, c'est la bonne gouvernance, nous sommes ceux qui donnons des leçons et nous les appliquons à nous-mêmes.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Et ça marche.

M. Crucke (MR). – Mais non, cela ne marche pas puisque sur une seule AB, nous avons 10% en plus. Je ne comprends pas. Peut-être qu'il aurait fallu crier un peu moins fort au départ. Peut-être que cela serait passer inaperçu aujourd'hui. Parce qu'on peut avoir comme ça, dans un cabinet des modifications, mais pas quand on érige cela en principe intouchable, l'inviolabilité de la doctrine. Pour ce qui me concerne, c'est vrai que le *Green deal* est mon livre de chevet. Vous ne relisez pas assez, et je pense le lire plus que vous.

Sincèrement, là vous ne vous y retrouverez pas en termes de...

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – J'en écris le tome deux.

M. Crucke (MR). – Vous écrivez le tome deux? Eh bien, soyez plus prudent alors parce qu'il y a des choses sur lesquelles vous pourriez vous retourner.

Objectivement quels sont ces besoins nouveaux sur cette seule AB 1219 ?

Précisément, pourquoi y-a-t-il un besoin de 58000 euros en plus? Je suppose que vous direz merci à M. le Ministre Henry qui lui, semble appliquer la doctrine écolo pure et dure. Si je comprends bien, chez les Écolos, il y a deux tendances. D'un côté il y a les durs, les *hard*, les vrais historiques et de l'autre, les pragmatiques genre M. Nollet où, l'on peut s'accommoder, de temps en temps, d'un petit écart. Cela fait du bien, finalement, on n'est pas autrement que les autres, laissons nous aller. J'ai l'impression que c'est cela

qui se passe. Je ne sais pas où est M. Javaux, il faudrait peut-être lui demander, deux coprésidents, cela n'est pas si évident que cela, enfin soit, vous me direz ce qu'il en est.

Un autre élément sur la fonction publique que j'aimerais citer est cette fameuse affaire Zadworny, du nom du receveur régional. Si vous regrettez d'avoir créé un jour des receveurs régionaux, sachez que moi je suis contre sans plus. A Dalhem, vous prévoyez un paiement de 735000 euros au bénéfice de la Commune de Dalhem. Pour ceux qui l'ignoraient, il s'agit de l'argent détourné par ce receveur régional qui a été condamné à 30 mois d'emprisonnement. Comme il était insolvable, la Commune de Dalhem s'est retournée contre son employeur, qui est la Région wallonne. Et la Commune de Dalhem a eu gain de cause devant le tribunal de première instance de Liège. Le bourgmestre se plaint que la justice est lente et il a raison, car cela date du 27 octobre 2010.

Par rapport à ce dossier, y a-t-il eu un appel interjeté ou le jugement est-il définitif? Si tel est le cas, quand a-t-il été signifié pour que nous sachions si c'est la fin de la récréation ou pas? Je suppose que si il est prévu un montant pareil c'est que c'est le cas. Peut-on détailler la somme en principal, intérêts et frais de justice? Les 735000 euros comprennent-ils l'ensemble de la condamnation principale intérêts et frais de justice? Si tel est le cas, qu'on les détaille, si ce n'est pas le cas, dites-nous ce à quoi nous devons encore nous attendre, car j'imagine bien que, vu le temps que cela a pris, si on devait calculer les intérêts sur une somme pareille, nous allons vraiment nous amuser, et c'est le budget qui va évidemment encaisser.

Vous êtes passé un peu vite sur les implantations immobilières. Vous avez souligné l'augmentation de deux millions d'euros. Je vous dis directement que je n'ai pas de problème à avoir sur les travaux par rapport aux aménagements des bâtiments, cela se justifie. Pour Bovesse, à Jambes, je comprends également les choix qui ont été faits. J'aimerais un mot d'explication supplémentaire sur ce que vous appelez les opérations de promotion immobilière, donc sur les remboursements en capital d'opérations décidées par la région. On en est quand même à 861000 euros. Qu'y a-t-il derrière tout cela? Quel est le détail de ces opérations? Peut-on les lister?

Sur le logement privé tout comme sur le logement public, vous avez été très court. Pourtant, vous aimez bien le logement, moi aussi. Vous avez juste dit que vous alliez intégrer l'observatoire du logement dans le fameux centre de recherches en habitat durable dont je ne conteste pas la légitimité ni le besoin. Simplement, mon conseil serait de dégraisser ailleurs, là où il y a encore des doublons qui existent. Mais sur le principe du centre, je suis assez favorable.

À l'initial, nous avons 400 000 euros, ici 145 % d'augmentation, 580 000 euros en plus et la justification c'est de la faute de M. Stoffels et de ses copains parce qu'il a fallu y intégrer l'observatoire du logement.

Oui, Monsieur Stoffels, c'est ce que le Ministre a dit, il a dit : moi je dois doubler...

M. Stoffels (PS). – Avoir adopté une proposition de résolution est une chose, savoir ce que l'on en fait par après au niveau du gouvernement, c'est une autre chose.

M. Crucke (MR). – Vous voyez ce qu'ils en font. C'est pour cela que je vous taquine un peu parce que je crois que vous pensiez qu'il y aurait une telle augmentation due à votre demande en soi légitime, mais ici c'est l'explosion.

M. Stoffels (PS). – Par contre, si c'est pour de bons projets....

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, la demande de M. Stoffels du parti socialiste est bien une demande qui vous coûte 580 000 euros.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Juste pour être certain de bien comprendre, c'est celle que vous avez adoptée en commission ?

M. Crucke (MR). – Mais oui.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – D'accord, c'est juste pour être certain.

M. Crucke (MR). – Nous parlons bien de la même chose, mais celle où nous avons dû faire le pompier. Vous avez demandé une interruption de séance et c'est le MR qui est venu avec toute sa sagesse à la rescousse. C'est le président qui a joué le rôle, moi j'ai dû partir ailleurs. La conclusion de cela, est-ce bien un coup de séance où l'on fait interruption de séance qui coûte 580 000 euros et, bien plus, dans le centre de recherches en habitat durable ? C'est apparemment ainsi que vous le justifiez parce que vous dites bien qu'il s'agit du financement de l'installation de l'observatoire du logement au sein du centre. Expliquez-nous un peu la logique. Ce centre, quand va-t-il voir le jour ?

On avait déjà prévu 400 000 euros, si vous le créez au mois de décembre, il faudra ne peut-être pas mettre 980 000 euros comme vous le prévoyez ici, mais un peu moins. Pour un montant pareil, comment va-t-on le constituer ? Qui va s'y installer ? Quelle va être sa composition ? Comment va-t-on ventiler les dépenses ? Je suppose que vous avez une vue parfaitement claire de tout cela. Cela vaut la peine que nous ayons un détail sachant que les 980 000 seront pour cette année, ou du moins

pour une partie de l'année, puisqu'il y a une partie qui est déjà passée. J'imagine bien que pour l'année prochaine, cela va être beaucoup plus en termes de ressources humaines, nous sommes partis pour des dépenses, la lasagne va en prendre un coup. J'étais hier en commission avec le Ministre Antoine, et si j'ai bien entendu son raisonnement et son discours sur la lasagne, qui était excellent, cela dit en passant, il est intéressant de pouvoir expliquer qu'il n'y a plus de lasagnes et de faire tout le contraire dans un budget, il faut oser le faire.

L'observatoire du logement qui est intégré dans le centre, est comme une couche supplémentaire dans la lasagne, c'est la même lasagne, mais c'est une couche supplémentaire. Donnez-moi l'explication par rapport à cela.

Pour ce qui concerne les subventionnements en faveur des organismes qui participent par leur pression à la promotion et à l'aménagement du logement, nous observons là aussi 835 % d'inflation, d'augmentation entre l'initial 2009 et l'ajusté 2011. Qui dit mieux ? Là, «fortiche», vous avez commencé avec 100 000 euros, je vous dois la vérité et vous rappelle ce que vous disiez à l'époque, que vous n'en auriez jamais assez avec 100 000 euros. Effectivement, à l'initial 2010, vous aviez 200 000 euros. Vous auriez pu dire à l'époque, 200 000 euros, il n'y en aura jamais assez non plus puisqu'à l'ajusté, vous êtes passés à 535 000 euros, mais là il y avait une justification, l'atelier du logement.

Puis, quand on gagne, on ne compte pas, et tant qu'on joue, qu'on gagne, on continue, c'est un peu comme cela. À l'initial, on est, en 2011 cette fois-ci, à 550 000 euros, et à l'ajusté, il figure 835 000 euros. Que met-on dans toutes ces initiatives ? Pourquoi une telle envolée ? Où va-t-on arrêter dans la promotion et l'aménagement du logement ? Maintenant, cela est peut-être fondé, mais moi, ici, je vous pose une question, et ce n'est qu'à l'appréciation de votre réponse que je me dirai qu'il faut encore donner plus. C'est peut-être effectivement une des voies qu'il faut suivre. Vous comprenez quand même que ce n'est pas à la lecture de la justification qu'on retrouve dans votre ajusté que nous pouvons nous satisfaire d'une telle augmentation, nous pouvons comprendre si vous nous expliquiez en détail.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Euro par euro.

M. Crucke (MR). – J'imagine bien que pour les opérations de promotion, ce n'est pas euro par euro. Mais nous voyons de multiples promotions et il s'agit peut être d'une vingtaine d'activités. Mais je voudrais comprendre ce qu'il y a derrière et là, je pourrais peut-être vous applaudir, Monsieur le Ministre, et même demander encore plus. Manifestement on vous laisse faire.

Autre remarque sur le logement, il y a une intervention de la Société wallonne du crédit social par rapport au prêt Jeunes qui est en diminution de 11%. Comment expliquez-vous cette diminution? Nous parlons bien des dossiers introduits avant 2008 et nous n'imaginions pas une baisse aussi rapide. Il y a peut-être une explication de méthodologie à voir et vous ne l'imaginiez pas non plus puisque vous aviez 18 millions à l'initial, qui sont ramenés à 16 millions. Peut-être y a-t-il une surprise intéressante, j'aimerais la comprendre.

Pour ce qui concerne les primes à la création de logements conventionnés, ce n'est pas comme ce que j'avais expliqué juste avant par rapport aux 835% d'augmentation. Ici, nous avons le «yo-yo», c'est une tactique. Vous augmentez, comme on vous laisse faire et vous continuez à augmenter vous rabotez, et vous revenez l'année suivante.

C'est un peu le cas ici pour ces logements conventionnés. Un initial 2010 plein d'ambitions avec 500000 euros. A l'ajusté on passe à 200 000 euros. Nous sommes dans la fameuse réforme de 52000 euros pour chaque logement conventionné, donc géré par l'AIS.

Comme nous ne sommes pas tout à fait prêts, M. le Ministre Antoine dit au moment du budget 2011 qu'il n'y aura rien, «zéro». Cela ne me plaît évidemment pas et, mais plaît à M. le Ministre Antoine. Bref, cela ne plaît pas au Ministre du logement. Il se dit: «*Ici je vais devoir absolument m'atteler à avancer dans une solution*» et on revient à l'ajusté avec 420000 euros. C'est souvent un *deal* aussi, à mon avis, on dit: «*Si tu avances dans ta méthode, tu nous as déjà fait le coup deux ou trois fois, en disant nous avançons, nous reculons, nous ne sommes pas tout à fait d'accord, ce n'est pas en ordre*» Finalement, cette mesure fonctionne-t-elle maintenant? Le train est-il parti sur les bons rails? Peut-on donner le feu au vert et dire: «*Ça y est, allez-y, l'AIS, elle est conventionnée, c'est parti*»? Et où s'arrêtera ce train? Parce que, si maintenant, nous revenons à 420000 euros, je suppose qu'on a analysé cette politique, qu'on n'est plus dans l'opération «yo-yo». Comment justifiez-vous cela? La réforme est-elle réellement une réforme qui vous plaît et qui est efficace?

Sur le logement public, les subventions sociétés de logement de service public pour études et conceptions et faisabilités de projets d'ancrage communaux. Vous aviez 2500000 euros à l'initial et ici, vous n'avez plus rien. Et nous voyons que vous êtes aussi triste, car dans la justification, vous marquez: «*Opération non retenue par le gouvernement*». Cela veut dire qu'ici M. le Ministre Antoine vous a tenu et il a dit: «écoutez, il ne va pas m'avoir sur tous les coups, et voici 2500000 que tu ne dépenseras pas». Et pourtant, dans cette commission, je me souviens que nous étions tous

d'accord pour dire qu'il est indispensable dans le cas de l'ancrage communal qu'il y ait un lien avec les sociétés de logement, qu'il y ait une étude commune de la conception de ces logements ancrages communaux. Si j'ai bien entendu une unanimité dans cette commission, c'était bien celle-là. C'est de dire qu'il est indispensable que nous évitions ces erreurs du passé, où chacun travaille dans son coin. Il faut réellement mettre ensemble ces projets et la meilleure manière de les mettre ensemble, c'est de permettre que l'étude se fasse par la société de logements publics. Mais ici, vous revenez à zéro. Là, je ne comprends plus. Cela veut-il dire que nous avons tout faux? Que tout ce que nous disons ici n'est pas exact, et c'est possible. Mais dites moi pourquoi nous avons vu faux.

À moins que cela veuille dire que nous avons peut-être raison, mais que l'on vous a mis un croche pied qui fait en sorte qu'on attendra encore un ou deux ans pour retravailler comme cela et peut-être qu'un jour cela fonctionnera. Il y a derrière cela une raison politique. On ne va pas passer de 2,5 millions d'euros à zéro. Cela, vous ne me le ferez pas avaler. Il y a dû y avoir un grand débat là-dessus. Quel a été ce débat et pourquoi avez-vous été mis en minorité sur ce point-là?

Sur l'intervention dans le coût des APE, je passe, parce qu'il y a une légère augmentation. Là, on pourrait dire que c'est l'encadrement social, et tant mieux.

Pour la dotation sur la Société wallonne du logement pour l'augmentation de l'offre en logements publics, à l'initial, 26 millions, à l'ajusté, 32 millions, soit une augmentation de 22%. Là, vous nous dites: «*Avancement plus rapide des prochains ancrages 2007, 2008, 2009 et 2010*». Tant mieux. Cela veut dire que peut-être il y a une méthodologie qui a été mise en place et qui fonctionne.

Vous nous aviez donné, c'est suite à une question écrite que je vous avais posée, une évolution des différents ancrages et il faut reconnaître que sur 2007, 2008, 2009 et 2010, on n'était pas fort loin. Vous étiez assez pessimiste sur une évolution plus rapide. Vous préconisiez l'une ou l'autre mesure pour *booster* les communes en la matière. Je suppose que s'il y a une augmentation de 20%, c'est le cas. S'il y a eu une augmentation en la matière, qu'est-ce qui a fait que tout d'un coup le dossier s'est déclenché? Peut-on avoir une analyse sur le volume du déclenchement, sur ce taux de réalisation? On est vraiment à un taux de réalisation qui deviendrait acceptable. Il était ridiculement bas, en tout cas pour 2009 et 2010 et également, faut-il malheureusement le dire, pour 2007 et 2008. A-t-on vraiment une performance qui aujourd'hui peut être actée? Comment avez-vous réussi à faire cela? Comment avez-vous aidé à pouvoir le faire?

Une autre question où je n'ai pas compris la justification. Sur les projets «expérimentation de création de logements par les pouvoirs publics», en ordonnancement, à l'initial, on est à 850000 euros et à l'ajusté, on est à 546000, une diminution de 37 %. La justification, c'est qu'il y a une hausse de crédits pour les réseaux de chaleur. Je ne comprends pas comment on peut acter une diminution alors qu'on vous dit qu'il y a une hausse des crédits pour les réseaux de chaleur.

(Réaction de M. le Ministre Nollet)

M. Crucke (MR). – C'est peut-être une autre lasagne, mais il va bien falloir m'expliquer cela autrement, car il faut éviter de transférer.

On me dit qu'il y a une hausse de crédits sur les réseaux de chaleur et en même temps votre ordonnancement diminue. Jusqu'à preuve du contraire, j'ai du mal à comprendre cela. Parfois, j'arrive à comprendre quand on tape plusieurs fois sur le même clou. Là, *a priori* je ne vois pas la justification.

J'aurais pu dire un mot sur la recherche, ne fût-ce que pour vous féliciter. Sur ce Fonds Athéna, on ne peut pas, en tout cas nous, *a priori*, être critiques. Je ne dis pas qu'on ne le sera pas *a posteriori*. J'ai eu un débat, mais il faut aussi parfois le faire après. *A priori*, ici, je ne suis pas contre, mais sincèrement, il faut que ce soit d'importance stratégique. Là vous allez systématiquement devoir vous justifier devant le parlement pour qu'on comprenne bien ces choix. Si c'est vraiment d'importance stratégique, vous n'aurez pas de ma part, ni de la part du MR, la critique en termes de recherche. Faites quand même bien attention parce que j'ai bien compris que dans l'importance stratégique, vous ne visiez pas seulement l'intérêt wallon, mais que vous alliez aussi dans une sorte de concurrence belgo-belge en disant : «Attention, on se positionne sur le marché». Regardez ce qui s'est passé encore au salon du Bourget. L'aéronautique, on est en pointe en Wallonie, tout le monde le reconnaît qu'on est en pointe, mais on réussit quand il y a une visite ministérielle à aller voir se qui se passe chez quelques Flamands qui sont sur le site plutôt que d'aller voir l'expérimentation wallonne qui est reconnue dans le monde entier.

D'ailleurs, M. le Président est parti, mais on a un président de qualité également à sa place. Peut-être qu'il faudrait l'année prochaine, dans nos missions, nos visites, qu'on aille au Bourget pour visiter les entreprises wallonnes qui y sont et éviter que le Fédéral ne passe son temps à visiter les quelques entreprises flamandes malheureusement perdues dans un coin, mais à qui l'on donne un peu de publicité.

Voilà pour la recherche, vous voyez que c'est plutôt sympathique pour vous.

L'énergie, là, je vais être un peu moins sympathique quand même !

En énergie, les recettes du Fonds énergie sont vraiment en train de fondre, Monsieur le Ministre. On a 13,5 millions d'euros. Par rapport à 2010, ce n'est pas une grosse chute, on était à 13,8 millions. Par contre, si on prend 2007, ce n'est pas si loin que cela, on était à 42 millions d'euros. Tout le monde sait que les sources de financement du fonds se font d'abord sur les raccordements et les amendes par rapport au non respect des quotas en énergie verte. Cette diminution est inquiétante. Je veux la mettre en parallèle, et c'est peut-être le moment pour vous de vous exprimer, avec la politique des quotas pour 2013-2010. Je n'ai pas encore eu de signe tangible et précis du gouvernement en la matière. Cela veut simplement dire qu'il n'y a pas d'accord au sein du gouvernement. Comment se fait-il qu'il n'y a pas un accord sur ce dossier ? En la matière, 2013, c'est demain. Les entreprises attendent ceci. Il y a dans le secteur une certaine urgence.

Par contre, dites-moi quel échéancier vous vous imposez et vous allez imposer au gouvernement pour que le secteur puisse réellement réagir en heure et en temps. Je crains, sinon qu'on ait de gros problèmes en la matière.

Quand je parle du Fonds énergie, je veux également parler en parallèle des primes énergies. Cela m'étonne que la Cour des comptes ne l'ait pas relevé parce qu'elle avait déjà relevé en son temps. Je connais peut-être aussi la méthodologie de la Cour des comptes, celle de dire : «Je l'ai déjà dit. Je ne vais pas passer mon temps à le dire dix fois. Je suppose qu'il l'a entendu et qu'il l'a compris». C'est un peu le rôle des parlementaires de rappeler ce qui a déjà été dit par la Cour des comptes.

En termes de primes énergie, Monsieur le Ministre, ces primes doivent être financées par le fonds. C'est devenu impossible. On a des crédits ordinaires qui viennent alourdir le paiement, qui viennent soulever le paiement puisque le fonds ne suffit plus.

La Cour des comptes vous avait dit en 2010 que cette procédure n'était pas légale. Il n'est pas légal de financer les primes par d'autres recettes que celles du fonds, par des crédits ordinaires comme vous le faites. J'aimerais avoir une explication sur cette légitimité que vous vous accordez en recourant à des crédits ordinaires. Si la légitimité est de dire qu'on ne peut pas faire autrement, je comprends, mais ce n'est pas suffisant. Dans ce cas-là, il faut adapter la législation. Allez-vous le faire ?

Si on se base sur les chiffres 2010, je n'ai pas peur de dire que les chiffres 2011 en termes de primes sont déconnectés de la réalité et que vous n'y arriverez pas avec ce que vous mettez dans le budget.

À moins de penser qu'il y aura un stock pour les primes.

(Réaction de M. le Ministre Nollet)

M. Crucke (MR). – C'est bien ce que j'ai compris. Vous connaissant, vous n'allez pas arrêter les primes. Si vous n'arrêtez pas les primes, vous allez me dire comment vous allez faire avec le budget par rapport à 2010. Faites la comparaison entre 2010 et ce que vous allez maintenant ajuster en 2011, vous verrez que, pour moi, il vous manque de l'ordre de vingt millions d'euros. Je suis prêt à faire le calcul inverse si vous m'apportez la preuve.

Toujours en matière d'énergie, je vais peut-être aborder ma question orale parce que cela concerne l'alliance emploi-environnement.

**QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LE PLAN EMPLOI-ENVIRONNEMENT
QUI N'EST TOUJOURS PAS UN PLAN »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le plan emploi-environnement qui n'est toujours pas un plan ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

(M. Langendries, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je suis un peu déçu.

Monsieur le Ministre, vous nous promettiez tellement de choses dans cette alliance emploi-environnement. On sent comme cela une sorte de retard à l'allumage. J'ai même envie de dire un très lourd retard. À l'initial 2010, on était à zéro. Ici, on est à huit millions d'euros, soit moins 20 % par rapport à l'initial 2011.

En parallèle, j'ai lu les critiques du Conseil économique et social de la Région wallonne sur un document qui fait plus de cent pages, paraît-il. Comme je n'ai pas encore lu le document, plus de cent pages, je dois me limiter à lire le Conseil économique et social de la Région wallonne qui, il faut être à la fois objectif dans la critique, se pose un certain nombre de questions, mais qui salue une certaine cohérence également. Là, on a le bon point.

Par contre, vous imaginez que le Conseil économique et social a lu votre document de 116

pages. Le parlement n'a pas encore eu cette chance de lire ce document, en tout cas tous les parlementaires n'ont pas eu cette chance de le lire.

Le conseil économique et social pose déjà un certain nombre de questions en disant « d'accord pour une certaine cohérence dans la création du plan emploi-environnement, mais ce plan n'est pas un plan ou pas encore un plan ». C'est d'ailleurs le titre de ma question. Pourquoi? Parce qu'on se pose d'énormes questions sur le nombre de chantiers engagés, sur le guichet unique, sur les normes sociales et environnementales, la faiblesse des demandes de logements neufs, le pilotage ministériel. Finalement, il paraît que vous ne serez pas seul au sein de l'avion.

Quand on a lu ces 116 pages et qu'on a autant de questions à se poser, on se demande s'il n'en fallait pas mille pages pour arriver à vider toutes ces questions. Il est quand même étonnant que, dans ce qu'on nous présente comme étant la dernière merveille que la Wallonie a sorti, à savoir le plan emploi-environnement, l'organisme qui a l'occasion de le consulter se pose autant de questions.

Monsieur le Ministre, j'intègre ma question dans le débat budgétaire.

Quand ce plan deviendra-t-il un plan? En tout cas, aux yeux de ceux qui ont l'occasion de le lire. Pourquoi ce retard? Qu'est-ce qui justifie un tel retard? Avez-vous des petits copains au gouvernement qui veulent vraiment vous ennuyer sur le dossier?

Quant au programme 16.42 — développement durable-, là aussi, il y a un retard à l'allumage. On ne peut pas le dire autrement. En engagement, on est à 5515000 euros et en ordonnancement, à 2,5 millions d'euros. Cela prouve bien qu'il y a un retard. Quand on voit le justificatif, sincèrement, ce n'est pas très explicite. J'aimerais avoir des précisions plus complètes quant aux moyens qui sont alloués et quant au programme qui est suivi. J'ai un peu l'impression que c'est là une sorte de programme fourre-tout dans lequel on va mettre tout et son contraire. C'est une impression, Monsieur le Ministre. Comme je vous l'ai dit, je peux me tromper. En tout cas, je tiens à être éclairé sur la chose, ne pouvant pas être éclairé par le justificatif que vous donnez à l'égard du programme 16.42 qu'on appelle le développement durable.

Voilà les premières remarques que je voulais faire sur cet ajusté.

Vous comprenez bien que, pour l'instant, je ne suis pas fort enclin à voter pour. Je ne vois pas pourquoi je le ferais.

J'attends de vous un talent de persuasion. N'hésitez pas à me dire « Monsieur Crucke, j'ai

renoncé à certaines théories. L'idéal, je ne l'ai pas toujours appliqué.» Je n'ai pas de problème à comprendre les fautes et les renoncements. N'hésitez pas non plus à me dire: «Je ne suis pas tout seul à décider. Il y a des copains au gouvernement qui ne sont pas toujours des copains. Certains m'en veulent.» Moi, j'attends un langage de vérité. C'est en fonction de cela qu'éventuellement, je pourrais évoluer. Je ne peux rien vous dire à l'avance.

J'aimerais pourtant vous faire plaisir. J'aimerais retrouver le vrai Nollet. Peut-être que c'est votre réponse qui me permettra de le retrouver.

(M. Jamar, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Discussion générale (Suite)

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

Après ce torrent de questions, je ne sais pas s'il en reste encore beaucoup, mais je souhaitais vous poser toute une série de questions par rapport aux éléments contenus dans cet ajustement budgétaire.

Première question, elle concerne la problématique des effectifs au sein du SPW. J'ai eu l'occasion de pouvoir retracer l'ensemble des mouvements qui ont pu se faire entre les contractuels et les statutaires. On s'aperçoit que, *in globo*, 73 statutaires ont quitté le SPW de juin 2010 à juin 2011. Pour ce qui concerne les contractuels, on en a gagné 98.

La question est de savoir si, au travers de la politique que vous entendez mener au niveau des recrutements, vous voulez à l'avenir privilégier les contractuels au détriment des statutaires. C'est une question de fond sur laquelle j'aimerais vous entendre et connaître l'explication qu'il y a entre ce différentiel qui m'apparaît extrêmement important.

Dans les mouvements qui ont été constatés, au niveau de la DGO1, entre juin 2010 et juin 2011, on constate 85 départs, dont 80 statutaires et 5 contractuels. Moi, j'aimerais savoir ce qui justifie qu'il y ait eu un tel mouvement dans cette direction générale en particulier. Ces personnes ont-elles été remplacées? Ont-elles été déplacées? Si oui, où? Dans quelles conditions?

Au niveau toujours du service public, j'en viens à la problématique des ingénieurs, que vous connaissez bien puisque ceux-ci se sont rendus à votre cabinet le 7 juillet dernier. Dans ce contexte, ils ont eu l'occasion de manifester lourdement leur mécontentement quant à la suppression de l'échelle

spéciale de traitement qui leur avait été octroyée par le biais d'un arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003, que le Conseil d'État a annulé.

À plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de vous interpeller sur cette question.

Le Conseil d'État avait en effet estimé que le recours à une échelle barémique spéciale ne pouvait se justifier que pour des métiers en pénurie. Vous aviez répondu que vous travailliez sur cette question activement et que des réflexions étaient en cours au sein d'un groupe de travail mis en place. Cela fait déjà quelques mois maintenant, j'aimerais savoir où vous en êtes. Avez-vous pu apporter une solution à cette critique apportée par le Conseil d'État? Dans quel délai entendez-vous régler le sort de ces ingénieurs qui gagnent 15 % de moins de leurs aînés dans la même ancienneté? Vous comprendrez que là, il y a une iniquité qu'il faudrait essayer de réparer rapidement pour répondre au mécontentement légitime de ces ingénieurs.

Je ne reviendrai pas sur la problématique des dépenses des cabinets. Mais j'aurais aimé avoir des explications concernant le programme 05 au niveau des affaires juridiques. Je constate qu'il y a une augmentation majeure puisque ce poste a augmenté de plus de 954 %. J'aimerais savoir ce qui sous-tend cet ajustement non négligeable. Qui a-t-il derrière cet ajusté? S'il n'y a que le dossier Dalhem, il est peut-être intéressant d'avoir un détail par rapport à cela, de savoir quels ont été les coûts au niveau des droits de défense de la région, donc les frais d'avocat, le coût de cette affaire. Ces dépenses, c'est quand même relativement important.

Outre cet élément, s'il n'y a que Dalhem, comment finance-t-on les autres services juridiques? Et comment procède-t-on alors pour honorer les montants des honoraires des avocats, des juristes consultés de manière régulière par les différents départements de la Région wallonne? J'aimerais vous entendre sur ce volet «affaires juridiques» puisqu'on a lancé une procédure de transparence visant à concourir à des marchés de type publics pour permettre aux avocats d'avoir la possibilité d'être consultés, de pouvoir offrir leur service au niveau de la Région wallonne. Où en est cette procédure? Quels en sont les coûts? Quels sont les avocats ou les bureaux d'avocats qui ont été retenus? Cette réforme est-elle déjà en cours à ce propos?

Au niveau du logement, quelques questions également pour constater qu'à l'entame de la législature, vous aviez fait état de ce que vous vous engagiez dans la réalisation du cadastre des logements publics situés en Wallonie. Je souhaiterais savoir où vous en êtes dans la procédure tel qu'elle a été initiée puisque vous aviez indiqué que dans un premier temps, vous procéderiez à une phase test. Cette phase test est-elle

toujours en cours? A-t-elle abouti? A-t-elle donné des résultats? Quand ce cadastre *in fine* sera-t-il opérationnel? Vous aviez évoqué, à l'époque, l'échéance de 2013. Cette échéance sera-t-elle ramenée à une date plus proche afin de pouvoir sentir des effets beaucoup plus prégnants ?

Dans la foulée, au niveau des ateliers du logement, Monsieur le Ministre, où en êtes-vous? Vous aviez annoncé la mise en œuvre d'une note d'orientation qui allait révolutionner le paysage du logement en Wallonie. Cette révolution est attendue. Y a-t-il un projet de décret déjà préparé? A quelle échéance celui-ci sera-t-il à notre parlement pour être étudié dans ses derniers détails? Vous aviez parlé du début de l'été, nous y sommes. J'aimerais savoir où vous en êtes. Le temps de la discussion et de la réflexion est largement dépassé, il faut passer maintenant à l'action.

Concernant l'AB 63.05 relative à l'aide aux partenariats, je constate que cette AB n'enregistre aucun ajustement. Quelles sont les raisons pour lesquelles il n'y a pas d'ajustement? Y a-t-il toujours dans votre chef une volonté de développer les partenariats publics/privés qui, en définitive, on l'a déjà beaucoup répété au sein de cette commission, constituent des moyens pour développer du logement en Wallonie plus rapidement que par les schémas traditionnels? Y a-t-il une politique qui est menée et qui constituerait actuellement un frein pour justifier cette absence de majoration au niveau de cette AB ?

Autre question concernant l'étude menée sur l'adéquation entre l'offre et la demande au niveau des logements étudiants en Wallonie. Vous aviez annoncé que cette étude serait déposée pour la fin du mois de juin. Disposez-vous de résultats? Sont-ils significatifs? Où en est-on? Pourrions-nous effectivement en débattre à la rentrée comme vous l'aviez annoncé ?

Autre question qui rejoint une question évoquée par M. Crucke concernant la création de l'observatoire, tout le monde s'est réjoui que la résolution liée à la création de cet observatoire soit adoptée unanimement au sein de cette commission. Je vois que les crédits augmentent de manière importante, 145% au niveau de l'AB 12.04. Cet observatoire, comme cela avait été envisagé, va être logé auprès de l'IWEPS. Ou doit-on considérer que l'augmentation budgétaire que vous accordez ici pour la création d'un service de recherches en matière de logement est l'équivalent de l'observatoire que nous avons évoqué dans cette résolution? S'agit-il de deux choses identiques? Ou s'agit-il de deux choses différentes? J'aimerais vous entendre sur cette question puisque nous avons évoqué lors de nos discussions l'intérêt de ne pas créer une nouvelle structure avec du personnel et des charges que cela peut entraîner.

Enfin, une question concernant l'AB 32.01 aides à l'allocation, il n'y a aucune justification qui a été développée. Par ailleurs, cette AB n'existait pas à l'initial 2011, cela veut dire qu'elle a été créée par le biais d'un arrêté de réallocation entre l'adoption du budget initial 2011 et l'ajustement 2011, je m'en étonne. Est-ce bien légal de procéder de la sorte? Je n'ai jamais vu cela. Je me pose la question du fondement légal pour procéder d'une telle manière.

Monsieur le Ministre, l'AB 51.08 concerne les dotations réservées aux nouvelles AIS. J'aimerais que vous puissiez expliciter le contenu de cette AB. Doit-on considérer que cette augmentation correspond à une demande formulée non seulement dans cette commission, mais également par le secteur, d'une majoration des dotations en faveur des AIS? Puisque vous le savez, les dotations annuelles faites en faveur des AIS n'ont plus été indexées depuis près de cinq années maintenant. Au niveau du personnel, les coûts continuent à augmenter et donc il y a un delta entre la contribution faite en faveur des AIS et les charges réellement encourues au niveau du personnel. Donc, il y avait un appel du secteur visant à obtenir une adéquation entre le coût réel des travailleurs engagés au sein des AIS et le montant de l'allocation. Cette augmentation vise et porte expressément sur cette requête.

Enfin, pour ce qui concerne le logement public en Région wallonne, on sait que le cœur du problème se situe toujours au niveau de certaines sociétés de logement public. Pour ne pas les citer : Toit&moi, la Maison liégeoise, Foyer marcinellois, *et caetera*. Pouvez-vous faire succinctement le point sur la situation de ces différentes sociétés? Quelle est leur situation financière actuelle? A-t-on avancé? Pourront-elles sortir de la zone rouge dans laquelle elles se sont retrouvées?

Enfin, au niveau de la note d'orientation de décembre 2010 relative à la réforme du Code wallon du logement, il était prévu d'élargir les missions des SLSP. Où en est-on? Souvenez-vous, il y avait toujours la question de la volonté pour les SLSP de pouvoir notamment s'arroger certaines compétences qui étaient dévolues au niveau des AIS. J'ai attiré votre attention sur le fait qu'il ne devait pas y avoir de concurrence entre ces organismes et qu'il fallait veiller à un mécanisme souple. J'aimerais savoir où vous en êtes au niveau des idées qui avaient été avancées à ce propos.

M. le Président. – La parole est à Mme Yerna.

Mme Yerna (PS). – Monsieur le Ministre, je vais limiter ma brève intervention au logement secteur privé. Je commencerai par l'AB 12.04 centre de recherches en habitat durable où j'ai failli m'étrangler en voyant le justificatif de l'augmentation par rapport à la petite suspension de séance que nous avons eue et qui consistait à ne pas

jeter une couche supplémentaire de la lasagne des observatoires divers, mais à essayer de confier une mission à l'IWEPS. On avait dit ceci : «confions et intégrons la recherche en matière de logement dans le processus plus global de la recherche sur l'habitat durable». Si j'avais su qu'il nous en coûterait potentiellement 580000 euros pour 2011 ! On verra ce qu'il en sera pour 2012, mais je pense que nous en serions restés à l'IWEPS uniquement.

Dès lors, Monsieur le Ministre, puisque les 580000 euros sont dans la prévision budgétaire de l'observatoire, je suppose que comme M. Crucke ou comme M. Fourny, vous allez pouvoir nous expliquer «qui, quoi, comment, combien», ce qui a déjà été fait et ce qu'il reste à faire pour justifier pareil montant au moment où les finances sont ce qu'elles sont globalement.

Comme M. Fourny, nous avons remarqué l'apparition d'une nouvelle AB au niveau du 32.01. J'aimerais que vous nous expliquiez d'où cela vient et pour quoi faire.

Ensuite, au niveau de l'AB 33.01 ; subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement, déjà à l'initial 2011, vous aviez procédé à une hausse conséquente de plus 335 000 euros sur cette AB en justifiant que le montant historique de 200000 euros généralement inscrit au budget n'était pas suffisant pour couvrir les dépenses de l'année. On était passé de 200 000 à plus de 500000. Avec cet ajustement, le montant s'élève maintenant à 835 000 euros, soit une hausse de plus de 300% par rapport au 200000 euros historiques. Qu'en est-il plus précisément de cette augmentation ? Pouvez-vous nous détailler le budget alloué aux différents organismes et le mode de répartition ?

Ensuite, au niveau de l'AB 51.04, subventions au Fonds du logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement, on est là dans le cadre des crédits destinés à l'acquisition, la rénovation et la transformation notamment dans les ZIP, dans la politique dite d'aides locatives. En 2011, à l'initial, vous aviez ramené à zéro les crédits d'engagements en motivant l'absence d'ancrage en 2011 et sans tenir compte des ancrages toujours en cours de finalisation. Vous expliquez désormais qu'un ajustement de deux millions trois d'euros est nécessaire en engagement, car un état d'avancement de l'ancrage 2007-2008 a permis de réaffecter des montants issus de projets abandonnés.

Un ajustement de 400000 euros est également proposé en ordonnancement pour un apurement progressif de l'encours qui, suite au déblocage de certains dossiers, s'avère plus important.

On est très content que certains dossiers se débloquent. Ce qui nous étonne un peu, c'est le côté

non prévisible de ces dossiers qui étaient dans le tube et dont on devait savoir qu'à un moment donné ils étaient sensés aboutir. Comment pouvez-vous expliquer cette situation ? Pouvez-vous nous donner des précisions quant aux réaffectations effectuées et sur leur modalité pratique également ?

En ce qui concerne l'AB 51.08 — subventions au Fonds du logement wallon pour la prise en gestion ou en location des logements inoccupés par des opérateurs immobiliers, on est là dans des subventions accordées à des opérateurs immobiliers privés pour effectuer des travaux dans des logements pris en gestion ou en location, des logements initialement inoccupés. Pourriez-vous un peu nous donner quelques précisions sur le succès de cette politique que vous mentionnez dans votre justificatif ? En effet, les montants en jeu sont importants, 707000 en moyens d'actions, 506000 en moyens de paiement. Nous aimerions savoir quelles sont les retombées concrètes et réelles sur le terrain de cette politique. Quels sont les éléments qui vous conduisent à augmenter cette AB ? De façon à savoir un peu où on en est, quel est le taux d'utilisation de ce crédit à ce jour, avec si possible la répartition entre les différents opérateurs privés concernés, ce qui devrait nous permettre de voir quel est le montant moyen affecté par logement ? Peut-être nous dire, à ce jour, en termes de mise à disposition de logements ainsi rénovés, quels sont les chiffres dont vous disposez ?

En ce qui concerne l'AB 53.03 — primes à la création de logements conventionnés, de la même façon, M. Crucke l'a évoqué d'ailleurs, vous évoquiez à l'initial que le règlement ayant été modifié, tel qu'annoncé dans la DPR, vous annonciez également que le financement s'effectuait par le biais d'autres allocations de base. Dans l'ajustement, on fait un petit peu marche arrière et on dit maintenant que d'anciens dossiers nécessitent encore la mobilisation de moyens. Un peu comme précédemment dans une autre AB, comment explique-t-on qu'on avait perdu d'anciens dossiers en chemin au point de supprimer l'allocation ? Combien de dossiers sont concernés ? Comme vous l'aviez initialement préconisé, pourquoi avoir renoncé à utiliser d'autres AB ?

Enfin, en ce qui concerne l'AB 81.01 — avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés, là, ce n'est plus une question de compréhension de ma part, Monsieur le Ministre.

Vous procédez à une augmentation de 2050000 euros en moyens de paiement en justifiant que des dossiers ont été libérés sur base d'engagement pris précédemment par la région. Quand on regarde le tableau d'évolution des crédits à l'initial 2011, l'encours s'élevait à 1000250 euros alors que dans l'ajustement actuel, l'encours en question est passé de 1000250 à 2000250. Il y a une modification de

l'encours. Je voudrais essayer de comprendre comment, entre l'initial et l'ajustement, il peut y avoir une modification de l'encours. C'est purement technique. C'est pour ma compréhension personnelle.

M. le Président. – La parole est à Mme Meerhaeghe.

Mme Meerhaeghe (Écolo). – Beaucoup de choses ont déjà été dites et demandées.

Je vais essayer de ne pas trop répéter.

En fonction publique, c'est vrai qu'on remarque qu'à plusieurs reprises évidemment dans différentes DO, les montants alloués aux rémunérations et aux allocations du personnel ont été ajustés à la hausse dans les différentes DO concernées.

Le programme justificatif nous indique qu'il s'agit de s'adapter à l'évolution des effectifs.

Si on regarde les tableaux fournis à l'initial 2011, je vais prendre à titre d'exemple la DO10, on note que les prévisions étaient plus larges que les informations données à l'occasion de l'ajusté. Ainsi, le programme justificatif nous précise qu'en juin 2011 on enregistre 319 membres du personnel et la prévision de l'initial nous annonçait 331 personnes tous statuts confondus. Dès lors, c'est une question d'éclaircissement sur l'augmentation de ce poste, sur la DO, comme la DO15 ou DO16.

Au niveau de la provision interdépartementale, on l'a déjà évoquée, qui est destinée à couvrir notamment les promotions aux mérites à mettre en place, ainsi que l'indexation.

Cette provision interdépartementale augmente fortement de 3661000 euros. Le programme justificatif nous précise que cet ajustement s'explique par deux mois d'indexation non prévus à l'initial suite aux prévisions du bureau du plan. Est-ce que cette augmentation est uniquement due à l'indexation?

Au niveau des indemnités dues à la Commune de Dalhem, on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises. Cette somme est assez importante, du moins à mes yeux, 735000 euros. Je voulais vous demander des précisions quant à ce litige. C'est vrai que M. Crucke a répondu anticipativement à cette question. Ceci dit, comme ce sont des sommes assez importantes, au-delà de cette affaire-là précisément, j'aurais aimé savoir s'il y avait d'autres litiges de ce type en cours.

À la DO12, au programme 31, on note également une augmentation de 575000 euros pour les travaux d'aménagement dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne. Il s'agit ici de préserver le patrimoine de la Région wallonne mais aussi d'effectuer des mises en conformité. L'ajustement est-il dû à des travaux supplémentaires par rapport à

l'initial ou à des travaux qui auraient peut-être coûté plus chers que prévu initialement?

Concernant plus précisément l'Abbaye de Villers-la-Ville, à laquelle je tiens beaucoup, vous aussi je pense, c'est donc l'AB 72.02.10 qui est destinée à couvrir des travaux en ...

(Réaction de M. le Ministre Nollet)

Mme Meerhaeghe (Écolo). – L'AB destinée à couvrir des travaux de cofinancement dans le cadre du FEDER au bénéfice de cette Abbaye de Villers-la-Ville, cette AB n'est toujours pas alimentée, pas plus qu'à l'initial. Pouvez-vous cependant nous dire où en est ce projet?

Au niveau du logement, côté secteur privé. On a déjà beaucoup évoqué le centre de recherche en habitat durable et surtout l'observatoire du logement qui devrait trouver sa place en son sein. Une proposition de résolution a d'ailleurs été adoptée le 29 juin dernier dans ce sens. Je pense que nous pouvons sérieusement nous en réjouir. Ceci dit, pour en revenir au centre de recherche plus précisément, j'aurais aimé savoir également où en était dans sa mise en place, dans sa concrétisation.

L'AB 33.01.00 qui avait déjà été augmentée de 350000 euros à l'initial, le crédit de cette AB se voit doter de 285000 euros supplémentaires à l'ajusté. Je trouve pour ma part que c'est extrêmement positif au vu de l'objectif qui est poursuivi ici par ces subventions qui sont octroyées dans le cadre d'une aide aux personnes en difficultés afin de trouver un logement décent mais aussi dans le cadre du programme de sensibilisation à la qualité des logements. C'est vrai que le programme justificatif précise dès l'initial que les 200 000 euros prévus ne sont jamais suffisants. Il faut noter quand même qu'au bout de l'année 2011, ce montant aura plus que quadruplé au total. À l'ajusté, selon la justification, il s'agit d'une subvention à l'Union des Villes et Communes de Wallonie et à d'autres organismes. J'aurais aimé savoir de quelles actions il s'agissait plus précisément.

La dotation au Fonds du logement pour les frais de fonctionnement pour les organismes à finalité sociale, se retrouvent également dans ces crédits les subventions qui sont accordées aux AIS dans le cadre du plan habitat permanent. Ce n'est pas un secret, ce plan a été actualisé cette année sous la coordination de Mme la Ministre Tillieux. Je ne vais évidemment pas rentrer dans le fond de ce dossier, je vous rassure. Compte tenu de la volonté très affichée de Mme la Ministre de, notamment, reloger les résidents permanents en zone d'habitat et du calendrier qui a été établi par le gouvernement à ce propos, je me demandais s'il ne devait pas y avoir des moyens supplémentaires dès cet ajustement. Je prends à titre d'exemple, dans le tableau des différentes mesures, la mesure 27 — évaluer et

renforcer le rôle des AIS dans le relogement des résidents permanents et revoir les modalités de subvention de ces AIS avec, dans la colonne calendrier, une indication, celle de mai 2011.

Quant aux subventions au Fonds du logement wallon dans le cadre des programmes communaux, à l'initial 2011, l'absence de crédits d'engagement a été justifiée par l'absence d'ancrage communal. Il apparaît qu'à l'ajusté des moyens d'un montant de 2250000 euros ont été réaffectés afin de débiter de nouveaux projets. Plus précisément, on nous parle de 25 logements. J'aurais aimé avoir des précisions quant à ces nouveaux projets.

Les subventions aux personnes morales pour la création de logements conventionnés, les 161000 euros qui étaient prévus à l'initial ont manifestement été réalloués. L'allocation destinée à des familles nombreuses afin de bénéficier d'une aide pour couvrir une partie de leur loyer était, je pense, nichée au sein de cette AB. Si je lis correctement les tableaux, j'imagine que ces 161000 euros ont été transférés à l'AB 32.01.00 dont M. Fourny a également parlé, AB intitulée aide à la location. J'imagine que c'est là maintenant que l'allocation trouve les crédits nécessaires.

À l'AB 51.08.11, la politique de la prise en gestion des logements inoccupés qui avait été revalorisée par une augmentation de plus ou moins 400000 euros à l'initial 2011, alors que c'est vrai elle avait quand même stagné à l'initial 2010, et on enregistre ici 700000 euros supplémentaires. Ces dispositions rencontrent apparemment un certain succès. On peut s'en réjouir compte tenu de l'apport non négligeable que peut avoir le marché locatif privé dans la recherche de solution au manque de logements à prix accessible en Région wallonne.

Monsieur le Ministre, serions-nous dans une bonne tendance quant à la politique menée par les AIS et les APL, question subsidiaires, gérer les nouvelles AIS seraient-elles à l'origine effectivement de ce qu'on pourrait appeler un succès?

L'AB 53.03.10, à l'initial, cette AB avait été vidée. Le financement des primes à la création de logements conventionnés devant s'effectuer via d'autres allocations de base et à l'occasion de l'ajustement, vous réalimentez cette AB de 400000 euros en crédits d'engagement. La justification met en avant le retour d'anciens dossiers. Est-ce que vous pouvez effectivement aussi m'apporter des précisions à ce propos? De quels dossiers s'agit-il? Ces dossiers avaient-ils été oubliés? D'où proviennent les fonds qui réalimentent cette AB?

Concernant les avances remboursables aux organismes privés pour la prise en gestion de logements inoccupés, on note ici un crédit supplémentaire de 1550000 euros en

ordonnancement. Suite à l'acceptation de dossiers qui étaient retenus pour des raisons administratives, ma question est juste de savoir, Monsieur le Ministre, s'il y a d'autres dossiers retenus de la sorte. Le cas échéant, le nombre approximatif de ce type de dossier.

Secteur public, l'AB 31.09.22 subventions PST3 rénovation, à l'initial la mise à zéro était justifiée par une évaluation de ce dispositif, je profite de l'occasion pour vous demander où on en est par rapport à cette évaluation.

Les projets expérimentaux d'accompagnement social, ce crédit était destiné à permettre l'éclosion de nouveaux projets en matière d'accompagnement social avant d'établir une base réglementaire adéquate, je reprends là les termes du programme justificatif de l'initial, j'imagine que cela est bien en lien avec les référents sociaux à venir. Des pistes ont-elles pu être dégagées de ces différents projets expérimentaux ?

L'AB 31.11.22 créée à l'initial 2011 et qui avait pour objectif d'introduire des projets mieux finalisés dans le cadre des appels à projet de l'ancrage communal. Cette AB est vidée puisque le gouvernement a décidé de ne pas retenir cette option dans le cadre de la réforme du logement public. Ces montants ne sont apparemment pas réaffectés. À moins que vous me disiez le contraire, retrouve-t-on ces montants quelque part ?

L'AB 41.01.40 augmentée à l'initial et à l'ajusté et qui intervient en partie dans les coûts des APE en vue de nouvelles missions en faveur d'allocataires sociaux. Je souhaiterais avoir quelques précisions concernant ces nouvelles missions.

Enfin, la dotation à la Société wallonne du logement afin de financer les programmes de l'ancrage local du logement le montant prévu à l'initial permet de couvrir le solde de l'ancrage 2009-2010 et les adaptations de ce paiement s'effectuent effectivement lors de l'ajustement. Cette augmentation à l'ajusté démontre un avancement des programmes 2007-2008 et 2009-2010. La tendance est-elle donc si positive ? Va-t-on vers une concrétisation plus rapide des projets ?

M. le Président. – La parole est à M. Tachenion.

M. Tachenion (PS). – Monsieur le Président, je n'en aurai pas pour très longtemps. Je vais essayer de rapporter les préoccupations de notre groupe dans deux domaines plus spécifiques.

Le premier est celui de la division organique 16 où j'interviendrais sur le programme 41 premier rang alliance emploi environnement. Le second, c'est la division organique 18 où je poserai quelques questions sur les programmes 31 et 32.

Les questions que j'aimerais vous poser par rapport aux chiffres qui nous sont donnés et qui témoignent d'un certain étonnement puisqu'en l'absence d'ajustement budgétaire, et compte tenu des arrêtés de réallocations et de transferts, on constate des diminutions en moyens d'actions et moyens de paiement.

Compte tenu également du fait que tout le monde est à peu près intervenu dans cette matière — tout parti et tout groupe confondus-, il y aura encore des questions à l'ordre du jour là-dessus, notre envie est de vous poser des questions quant au concret, aux perspectives concrètes. Vous avez répondu que vous y travailliez, que des accords de branche étaient négociés, qu'il fallait patienter avant de concrétiser. L'examen d'un ajustement budgétaire est précisément celui où l'on vous pose la question du calendrier détaillé pour la mise en œuvre de cette alliance. Où en sommes nous concrètement? Qu'en est-il des retombées pratiques et concrètes? Puisque différentes affectations ont été effectuées, il serait intéressant de vous entendre et d'avoir des précisions sur les actions qui ont été entreprises ou que vous allez entreprendre ainsi que sur les choix qui ont été effectués.

Concernant la division organique 18, le programme 31 recherches — l'originalité de cet ajustement est la création de ce fameux fonds Athéna qui est important. On parle de moyens considérables pour des initiatives en matière de soutien aux infrastructures de recherche. *L'a priori* n'est pas défavorable, mais on peut toujours et on est effectivement dans un domaine très stratégique, quand on parle de fonds, on peut aussi se poser la question par rapport à la manière de faire et de savoir comment il va être financé et par quelles sources de financement. Vous avez dit tout à l'heure qu'il était possible de dégager des moyens. Finalement, quels sont les projets éligibles? Vous avez fait référence au super calculateur qui est un élément important. En termes de stratégie par rapport à la note cadre — c'est peut-être, là aussi, l'occasion de voir où vous en êtes concernant cette note. Quand viendra-t-elle sur la table du parlement?

J'en terminerai par une autre préoccupation relative au programme 32 aides aux entreprises, c'est en partie en rapport avec la question que je poserai tout à l'heure, finalement un débat budgétaire intègre aussi ces questions, on aurait peut-être pu les intégrer mais enfin peu importe, on croisera la réflexion. C'est plus précisément concernant deux allocations de bases importantes, la 51.01 et la 81.01, page 91 du document, relatives aux subventions aux entreprises pour le financement de projet de recherches industrielles de base et aux avances récupérables pour le financement de projet de recherches appliqués de développement.

Il me revient que pour ces allocations de base, les moyens d'actions seraient épuisés et, en l'absence d'ajustement, je souhaiterais que vous puissiez me donner une configuration en termes d'engagement et d'ordonnancement pour savoir où nous en sommes. Dans la mesure où, s'il est exact que les moyens d'actions sont épuisés et que l'administration doit s'asseoir sur certains dossiers, je souhaiterais obtenir des précisions sur ces deux domaines importants ainsi que des explications sur le cheminement des dossiers qui vont de l'administration à votre cabinet. Voilà de manière ciblée les questions que je souhaitais vous poser au nom de notre groupe.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, si vous permettez, je vais commencer par une remarque ou une considération générale et ensuite, entamer sur une série de considérations à caractère particulier.

Vous gérez des départements qui nécessiteront cette année comme dans les années à venir la mobilisation de masses budgétaires assez importantes. À titre d'exemple, la politique en matière d'énergie ou encore la politique en matière de logement pour ne citer que ces deux-là.

La première chose à laquelle il faudra probablement procéder, c'est de disposer d'une très bonne évaluation des besoins en la matière.

En matière de politique énergétique, lors des discussions antérieures dans cette commission, j'avais estimé le nombre de demandes de primes à l'énergie à environ deux millions pour l'ensemble du parc wallon qui présente des caractéristiques liées à l'ancienneté de ce parc. Actuellement, nous sommes à un rythme d'environ 60 à 65 000 primes par année. Deux millions divisés par 65, cela fait une petite quarantaine d'années avant d'avoir rénové, sur le plan de la performance énergétique, l'ensemble de ce parc.

Seulement, si nous voulons réussir l'objectif endéans un délai beaucoup plus court, beaucoup plus proche, nous devons faire des efforts assez considérables pour accélérer le régime des aides à l'énergie. Je n'ai parlé que des aides au logement, on devrait encore ajouter les aides en faveur de tous les autres bâtiments publics ou privés qui nécessitent également des interventions sur le plan de l'amélioration énergétique.

La première des questions qu'il faudra se poser chaque fois que l'on se livre à un exercice budgétaire, c'est d'avoir bien évalué avec le maximum de précisions possible le besoin. J'espère que pour la partie qui concernera le logement que la mise en place de l'observatoire du logement pourra y contribuer à avoir une évaluation beaucoup plus actualisée, la dernière dont nous disposons date de

2001, notamment en matière de politique énergétique.

Autre exemple, cela concerne le logement public, vous aviez annoncé après les discussions que nous avons eues lors du budget initial en commission, juste au moment de la séance plénière, un programme de 900 millions d'euros pour remettre en état, sur le plan de la performance énergétique, 10000 logements sociaux et pour créer quelques 7000 logements nouveaux. 900 millions dans l'hypothèse la plus optimiste, cela correspond aux subsides qui sont prévus par la région. Encore restait-il à définir quelle est la santé budgétaire des SLSP parce qu'à coté du subside, il faut avoir des moyens propres afin de réaliser ses objectifs et à travers toutes les discussions que nous avons pu mener jusqu'à présent, en matière de santé budgétaire des SLSP, on a fait état de quelques unes qui sont dans un état assez grave.

De façon générale, je n'ai pas encore retrouvé la formule qui me permet d'être totalement rassuré sur ce plan.

Toutes ces politiques nécessiteront qu'elles soient financées au départ de dépenses inscrites dans le budget classique, budget couvert par les recettes ou alors par des emprunts. Peut-on avoir une évaluation des politiques menées sur base de budgets classiques et des politiques que la région ou les satellites qui gravitent autour de la région, je pense à l'ASBL, l'ASBCS, le Fond du logement et les autres satellites, qu'on va devoir mener sur base d'emprunts ?

Si je pose la question c'est parce que je me souviens des nombreuses questions que je vous ai posées ainsi qu'à votre prédécesseur. À chaque fois que les organismes publics lancent un appel d'offres pour s'approvisionner sur le marché du capital, il n'y a pas beaucoup qui répondent et c'est pratiquement toujours la même banque qui répond : Dexia.

Nous savons que Dexia connaît, à l'heure actuelle, un problème. Elle a été dans le collimateur des agences de notation.

Heureusement que ce ne sont pas les emprunts à court terme. C'est le long terme qui est plutôt visé.

Quelle est notre garantie pour que nous puissions à l'avenir nous approvisionner sur le marché du capital dans les mêmes conditions favorables ou relativement favorables que nous avons connues jusqu'à présent ?

Il me semble que c'est une question importante parce que, si à l'avenir, cela risque éventuellement de pas mal peser sur le coût du financement d'une série de politiques qu'il va falloir mettre en œuvre. Nous savons qu'après la Grèce, après le Portugal,

après l'Irlande, c'est maintenant au tour de l'Italie et, d'après les échos que j'ai entendus dans la presse, la Belgique n'est plus très loin. Là aussi, je souhaiterais savoir si vous avez déjà, de façon anticipative, prévu une série de mesures de prudence en la matière. Et ceci d'autant plus que votre département, comme d'autres départements, fait partie ou traîne derrière lui en quelque sorte une espèce d'encours qu'il va falloir également financer avant de pouvoir s'attaquer aux nouvelles politiques à mettre en place.

L'encours global a progressé de 3,5 milliards à 4 milliards. Cela, c'est l'encours global. L'encours couvre à peu près 67 % du budget des recettes.

Monsieur le Ministre, je ne sais pas si vous savez me répondre maintenant ou si vous savez me répondre l'après-midi ou dans les jours qui viennent. Quelle est votre part dans l'encours ?

Cela, c'est une considération générale.

Quelques considérations particulières.

La première concerne la fonction publique, c'est la problématique des statutaires et des contractuels. Je vais compléter ce qui a été dit par un aspect suivant : à ma connaissance, il n'y a pas mal de fonctions qui sont occupées par des *ad interim*. Dans certains cas, pas toujours, cela pèse assez sur la manière avec laquelle les services peuvent fonctionner. Il faudra tout mettre en œuvre pour que les situations des titulaires *ad interim* soient régularisées le plus vite possible pour assurer un fonctionnement des services de la meilleure manière possible.

En ce qui concerne la gestion immobilière, j'acte des augmentations budgétaires de l'ordre de 575 millions pour les travaux d'aménagement et de 580 millions pour l'achat de terrains et de bâtiments.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement et de rénovation, il y a une augmentation. Je n'ai pas pu découvrir dans le programme de quelle manière cette augmentation va pouvoir contribuer à accélérer le traitement des bâtiments de la région. Je parle de la problématique de l'amiante qui, à mes yeux, est une des problématiques prioritaires à résoudre. Là aussi, Monsieur le Ministre, si vous pouviez me donner quelques éclaircissements là-dessus, cela me ferait plaisir.

En ce qui concerne les dépenses de cabinet, il est vrai que la majoration peut s'avérer minime par rapport au budget initial, encore que vous avez profité d'un transfert d'origine de la part de M. le Ministre Henry vers votre cabinet. À ce que je sache, peut-être que je me trompe, les vices-ministres-présidents disposent déjà de conditions particulières pour constituer leur cabinet. Pourriez-vous nous informer sur ces conditions particulières des vices-ministres-présidents qui nécessitent, en

plus, un transfert de montants de la part de votre collègue ?

En ce qui concerne la division organique 02 — allocation budgétaire 01.01 — provision interdépartementale, qui essaie de couvrir en 2011 les promotions et mérites à mettre en place, ainsi que divers coûts en matière de gestion de personnel, je souhaiterais que vous nous donniez quelques précisions quant à la gestion budgétaire de cette provision.

Deuxième question, par rapport à la même thématique. Lorsque je vous ai interrogé, vous me répondiez que le gouvernement avait décidé de constituer une réserve supplémentaire égale à trois mois d'indexation. Cette provision a été placée au sein des crédits de M. le Ministre du Budget. Cette réserve de crédits est d'un montant de 2 145 000 euros. L'ajustement porte cette fois-ci sur un montant de 3 575 000 euros, et dépasse les prévisions inscrites au budget initial. Je souhaiterais avoir une explication. D'où est venue la différence ? Vous aviez expliqué, lors de l'exposé en général, que les provisions ont été pompées dans le budget de M. le Ministre du Budget pour couvrir les dépenses liées à l'indexation des salaires des fonctionnaires et des contractuels. Il y a une différence entre ce qui avait été provisionné et ce qui fait l'objet d'un ajustement.

Je ne vais pas revenir sur les frais en matière d'affaires juridiques. Je suppose que vous allez nous en donner la réponse.

En ce qui concerne le logement public, les moyens d'actions diminuent très légèrement mais ils diminuent et les moyens de paiement augmentent de 3 100 000 d'euros, ce qu'on ne peut que saluer.

Pour l'allocation budgétaire 31.01, il s'agit de l'intervention régionale dans le Fonds de mutualisation des charges communes des SLSP. Aucun ajustement n'est prévu mais cela n'empêche pas qu'on puisse s'interroger par rapport à la consommation de cette inscription budgétaire. Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent avec le million qui a été inscrit en moyens d'actions et le même montant ayant été inscrit dans les moyens de paiement ?

La même question se pose également pour les allocations budgétaires 31.02 et 31.03 qui couvrent le différentiel de loyer entre le loyer économique d'une SLSP et le loyer théoriquement perçu ou alors l'allocation budgétaire qui couvre le subventionnement d'initiatives prises par les SLSP en matière de réorganisation interne, de communication, *et caetera*. Là aussi, j'avoue qu'il ne s'agit pas d'un montant très important, aucun ajustement n'est prévu. Quelle est la consommation des budgets initiaux à l'heure actuelle ? Qu'est-ce qui a été fait avec ces montants ?

En ce qui concerne l'allocation 51.10, la dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre de bâtiments publics, nous nous plaçons dans le cadre de l'ancrage local du logement en vue évidemment d'augmenter l'offre en logements sociaux, ce qui nécessite bien entendu des moyens renforcés au niveau du budget. Sur la justification qui est donnée sur base des programmes d'ancrage 2007-2008 et 2009-2010, il y a des projets qui refont surface et qui nécessitent que l'on y consacre maintenant les moyens nécessaires pour pouvoir mettre en place la politique souhaitée. Je me souviens d'une série de discussions que nous avons eues en la matière où il a été dit que l'on ne savait pas d'où venait les programmes d'ancrage antérieurs. Il y en a qui reviennent en surface. C'est autant vrai pour le Fonds du logement que cela était vrai tant pour la SWL.

Je suppose donc qu'à l'avenir, nous ne serons pas à l'abri de voir encore réapparaître d'autres projets de ces programmes qui, il faut le dire effectivement, n'avaient pas été mis en œuvre de façon correcte, leur taux de mise en œuvre étant très faible. La question se posera à partir du moment où d'autres projets, des programmes d'ancrage antérieurs, réapparaîtront ou referont surface. Nous allons très probablement devoir aussi couvrir les dépenses qui y sont liées par des montants tirés des budgets à venir. Avez-vous déjà une idée, une estimation ou un ordre de grandeurs de ce qui risque encore de réapparaître en surface ou de ce qui restera définitivement enterré ? Cela aura certainement un impact sur la politique que nous menons en matière de mise à disposition de logements.

Une autre question concerne l'allocation budgétaire 41.01. Il s'agit du coût des APE dans des sociétés agréées par la Société wallonne du logement. Nous voyons une augmentation en faveur de cette allocation budgétaire 41.01, les APE. Je souhaiterais avoir une petite justification sur l'augmentation.

Pour ce qui concerne le programme lié à la politique énergétique, en ce qui concerne l'allocation budgétaire 01.01, Fonds organique, Fonds énergie, nous avons vu à l'ajusté 2010 que vous avez procédé à une augmentation. Cela nous a permis, au budget initial, d'avoir un montant plus juste et de ne pas devoir ajuster en cours de l'année 2011 parce que vous ne prévoyez pas d'ajustement. Comme pour les autres allocations budgétaires, cela m'intéresserait de connaître un peu l'état des lieux. Qu'est-ce que vous avez fait avec les montants qui sont à l'heure actuelle inscrits ? La question est bien sûr une question proactive dans le sens, va-t-on ou ne va-t-on pas être confronté lors d'un deuxième ajustement budgétaire 2011 à des modifications.

En ce qui concerne l'allocation 01.03, les dépenses de toute nature relatives aux actions

prioritaires pour l'avenir wallon, ceci touche les engagements. Nous voyons une augmentation des moyens de paiement pour couvrir les engagements relatifs à des projets de type Energy Vice, Solwatt, *et caetera*. Nous sommes confrontés à une hausse des besoins. Lors d'une discussion antérieure, lorsque nous avons discuté sur le budget initial 2011, je me souviens que vous avez dit que seul décret est voté. Effectivement, c'est celui des tableaux qui est une coquille. On constate aujourd'hui une réelle allocation de 600000 euros et un ajustement de 480000 euros. Vous comprendrez que je demande quelques précisions et que je demanderai d'avoir un petit bilan sur cette allocation budgétaire pour comprendre la différence entre ce qui a été dit à l'initial et ce qui est dit actuellement.

(Réaction de M. le Ministre Nollet)

M. Stoffels (PS). – C'est l'allocation budgétaire 01.03 concernant les dépenses de toute nature relatives aux actions prioritaires pour l'avenir wallon. C'est le titre porté par cette allocation budgétaire qui couvre les engagements relatifs à une série de projets dans le domaine de l'énergie verte, Energy Vice, Solwatt, *et caetera*.

On est passé par des réallocations budgétaires de l'ordre de 600000 et par un ajustement encore une fois de plus de 480 000, ce qui contraste assez fort avec ce qui avait été dit au budget initial.

L'allocation budgétaire 53.01, sur les subventions en matière de politique de l'énergie visant à notamment la recherche liée à l'énergie, concerne essentiellement les subventions Mebar, *et caetera*. Il y a une baisse d'environ deux millions dans les moyens de paiement. Cela veut-il dire qu'au départ les moyens ont été surestimés? Le nombre de dossiers ont-ils été surestimés? Sommes nous confrontés à un ralentissement de la demande? Quelle est l'explication de la diminution des moyens de paiement?

En ce qui concerne le développement durable, puisque vous portez également le titre de Ministre du développement durable, qui a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Cour des comptes lorsque celle-ci a rédigé son rapport sur le développement durable, une allocation budgétaire dans le programme 42 avait été inscrite alimentant en moyens d'action de 5 millions et en moyens de paiement de 5 millions à l'initial. A l'ajusté, nous voyons une réduction de 2,5 millions pour ce qui concerne les moyens de paiement après avoir traversé une augmentation via le mécanisme des réallocations budgétaires. Monsieur le Ministre, puis-je vous demander, et c'est également dans l'intérêt de la Cour des comptes qui s'intéresse également au thème, où en êtes-vous à ce jour? Quel est le bilan en matière de développement durable, particulièrement pour cette allocation budgétaire? Quelles sont les initiatives déjà prises

ou encore à prendre à charge du budget de cette année-ci ?

La dernière question concernait le programme 41, la première alliance emploi-environnement, mais je me rends compte que cela a déjà été fait.

(Réaction de M. le Ministre Nollet)

M. Stoffels (PS). – Mais il y a une autre allocation, je reviens vers le programme du secteur de logement public, l'allocation 31.11, les subventions aux SLSP pour études de conception et faisabilité de projet d'ancrages communaux. On passe de 2,5 millions à zéro parce que le gouvernement n'a pas retenu cette option dans le cadre de la note d'orientation de la réforme du secteur du logement public approuvée en décembre 2010. Puis-je vous demander de nous éclairer à propos des arguments qui étaient à la base de la décision du gouvernement ?

M. le Président. – Merci Monsieur Stoffels.

Je pourrais me limiter à une seule question sous contrôle de M. Langendries. Nous avons voté à l'unanimité en commission, le 21 décembre dernier, et puis en séance plénière à l'unanimité, suite à des amendements et un travail très positif sur toute la problématique des conseillers énergétiques et des conseillers en logement pour l'ensemble des villes et communes de Wallonie.

Cette proposition de résolution stipulait très clairement d'interroger le gouvernement, parce que la question de savoir si cela dépendait du Ministre Antoine ou de vous, ou des deux, avait été soulevée. Bref, le gouvernement a été indivisible pour évaluer les choses d'ici le 30 avril, disait-on à l'époque, mais finalement le 30 juin, il existait cette possibilité, à la demande de l'Union des villes et communes de Wallonie, d'étendre ces conseillers en logement et en énergie à l'ensemble des communes concernées. Nous avons inscrit au départ le mois de mai et je reconnais l'écriture de Mme Yerna. A l'époque, nous avons tous cosigné cela puis nous avons postposé au mois de juillet.

Nous sommes à la mi-juillet et nous nous demandons si cette opportunité peut enfin se confirmer pour l'ensemble des communes. Je ne rentrerai pas dans des considérations trop techniques mais je vois beaucoup de communes qui peuvent en bénéficier, ce qui est très bien, mais qui rentrent toujours dans la spirale positive à l'heure des subsides qui suivent. En effet, elles remettent des projets tandis que les communes qui n'en bénéficient pas, fatalement, ne remettent pas de projets et donc, n'ont pas de subsides dans la suite du cheminement énergétique ou de logement. J'ai relu les quatre pages de l'Union des villes et communes en la matière et ils vont absolument dans le même sens, surtout au niveau de l'inégalité a

posteriori, si je puis dire, mais aussi de la gestion de la consommation énergétique actuelle.

Cela me paraît être un projet porteur et vous en avez été félicité, Monsieur le Ministre. Nous vous avions félicité par rapport au fait que notre commission ait l'ouverture d'esprit permettant de donner des réponses positives au-delà des clivages politiques. J'ose espérer qu'à quelques jours de la fête nationale française et de la fête nationale belge, nous aurons de bonnes nouvelles.

- La séance est suspendue à 11 heures 21 minutes

- La séance est reprise à 11 heures 29 minutes

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

Discussion générale (Suite)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Ouvrons tout d'abord le chapitre de la fonction publique avec la question notamment de M. Crucke sur le Conseil supérieur des Villes, des Communes et des Provinces qui est rapatrié en tout cas en termes budgétaires au sein du budget du SPW.

Il faut rappeler qu'à l'origine, les sept agents du conseil supérieur dépendaient du CRAC depuis le 1er juin 1995. Ils sont soumis aux règles de la fonction publique régionale. Après analyse, il est apparu que cette situation posait problème car elle était contraire à la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire et intérimaire. Ces agents auraient dû être engagés par la Région wallonne depuis le début et pas par un OIP comme le CRAC. C'est le principe de la spécialité des missions d'un OIP.

Le but de la décision de les rapatrier qui a été prise le 23 décembre 2010 est donc de se conformer à la loi du 24 juillet 1987 précitée. Il n'est pas possible de les intégrer dans la DGO5 des pouvoirs locaux parce qu'il y a un risque de conflit d'intérêts avec justement les missions de la DGO5. C'est pour cela qu'on a choisi le chemin du secrétariat général du SPW qui a une vocation beaucoup plus transversale.

C'est une situation qui est bien particulière. Il n'était pas prévu, puisque c'était votre question, Monsieur Crucke, de généraliser cela à d'autres secrétariats.

Vous me posiez aussi la question, M. Fourny également, de la répartition des coûts sur l'AB entre l'augmentation des effectifs et l'index.

L'index, ce n'est pas compliqué. On peut compter *grosso modo* 715000 euros pour un mois. On est à sept mois ici. Attention, trois mois ont été rapatriés de chez M. le Ministre Antoine, cela veut dire 2145000. Deux mois étaient déjà prévus dans mes allocations de base. En fait, ce ne sont que deux mois supplémentaires qui sont prévus. Il n'y a pas encore de hausse plus importante qui va arriver cette année. Au total, on est à sept mois, trois de chez le ministre Antoine, deux qui étaient déjà chez moi et deux qu'on augmente maintenant.

Cela, c'est pour le volet index. Le reste, ce sont les effectifs. Dans les effectifs, il y a un rapatriement de 3762000 du CRA-W qui étaient dans une AB à part, (l'AB centre de recherche en agronomie), qui viennent sur une AB de rémunération du Service public de Wallonie.

Au total, les recrutements purs via les transferts budgétaires de collègues, ce sont cent équivalents temps plein *grosso modo*. M. Fourny a cité tout à l'heure le chiffre de 91 mais je crois qu'on est plus proche de cent si on prend tout en compte.

Il faut relativiser les chiffres sur les statutaires *versus* contractuels. Vous êtes intervenus là-dessus aussi. Je vais être maintenant précis. On comptait 6013 statutaires au 30 juin 2010. On est à 5942 en 2011. C'est une baisse de 1,02 %. Sur les contractuels, on a augmenté de 1,5 %. Monsieur Crucke, que cela vous plaise ou que cela vous déplaise, c'est comme cela. Je ne connais pas votre ligne en la matière. Je vous donne la nôtre. On maintient bien la politique qui vise à recruter des statutaires pour exercer des missions permanentes. Ces chiffres s'expliquent par le fait que forcément, par définition, la population statutaire est plus âgée. La moyenne est de 49 ans, dix ans de plus que la moyenne des contractuels. Forcément, il y a plus de départs à la pension de statutaires. Les procédures de recrutement sont plus longues parce qu'on respecte des principes d'égalité avec une nécessité de consulter tous les lauréats. On organise des épreuves complémentaires qui répondent aux exigences en la matière.

Pour l'instant, le Gouvernement wallon autorise l'engagement de contractuels pour des emplois statutaires déclarés vacants en attendant l'entrée en service des statutaires.

Soyons clair, il y a un phénomène de sablier au fur et à mesure des recrutements de statutaires. Ces 456 contractuels seront licenciés mais c'est dans l'attente de recrutements de contractuels. Preuve si besoin en était, mais je suis sûr que vous me faites confiance sur parole, de la priorité accordée aux statutaires. Le Gouvernement wallon a lancé 14

concours de recrutement, dont deux encore ici récemment le 7 juillet.

Pour les ingénieurs, Monsieur Fourny, parce que c'est une question bien précise, bien spécifique, je vous livre une réponse toute aussi précise.

Le groupe de travail qui a été mis en place suite aux différentes réflexions, notamment ici au parlement, a opéré un *benchmarking* des fonctions publiques belges, Communauté française, Communauté flamande, Fédéral, *et caetera*, avec les avantages et les inconvénients.

J'ai soumis cette note, vous êtes tout à fait dans l'actualité, le 7 juillet, au gouvernement, avec plusieurs pistes de solution. Le gouvernement a pris option pour un réaménagement de la carrière qui prévoyait :

- la possibilité de recruter à un grade de promotion, comme au fédéral, moyennant des exigences professionnelles d'expérience, des connaissances pointues dans les domaines techniques et de la gestion d'équipe ;
- de réinstaurer un grade intermédiaire entre le grade de recrutement et celui de directeur ;
- de permettre à tous les diplômés d'avoir une même carrière.

Il revient maintenant à la DGT1 de traduire l'option qui a été retenue par le Gouvernement wallon et de soumettre cette traduction au gouvernement, puis à la négociation syndicale, puis à l'avis du Conseil d'État.

Je tiens déjà à signaler que le Comité stratégique a remis un avis favorable sur cette option qui a été retenue par le Gouvernement wallon.

Sur le jugement dit Dalhem, dont on a beaucoup parlé, c'est un jugement en première instance mais la Région wallonne a décidé de l'accepter. Les 750000, ce sont 711865 en principal. En fait, non, ce sont 711865 et 18 cents en principal. Le reste, ce sont des frais de justice plus les intérêts. Ce n'est pas énorme.

(Réaction de M. Crucke)

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je veux dire par rapport à la somme que vous laissez entendre, c'était beaucoup plus.

J'ai répondu aussi à Mme Meerhaeghe, ce faisant, sur la question de Dalhem.

Pour le reste, ce sont des compétences de M. le Ministre Furlan. On n'a pas connaissance de litiges analogues.

Monsieur Fourny, l'augmentation de 954 % est une augmentation *one shot*. Il s'agit de payer la

condamnation. C'est un coût qui ne se répercutera pas ultérieurement puisque cette affaire peut être considérée comme terminée.

Sur les crédits cabinets, je sentais tout de suite la tension monter d'un cran. Si on applique la circulaire avec le chef de file, le premier, *et caetera*, malgré ce rapatriement-là, en fait, pour ce qui me concerne, j'ai sept équivalents temps plein en moins, tout compris.

Je peux vous dire les chiffres, les chiffres sont connus, ils sont dans l'arrêté ministériel.

(Réaction de M. Crucke)

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Et puis, il y a communauté et région.

C'est tout simplement le fait qu'il y avait une mission temporaire qui s'est terminée ici et le cadre, partiellement, revient chez nous parce qu'on était à neuf transferts. On revient à sept transferts. Les deux ayant terminé leur mission sont comptés pour la moitié de l'année ici. Je le dis déjà, ils seront comptés en année pleine l'année prochaine. Vous ne serez pas surpris à ce moment-là. Il y a bien toujours les sept transferts par ailleurs. Au global, il n'y a pas de changement. Au contraire, on maintient le cap de 15 %, comme vous l'avez noté.

J'ouvre le chapitre du logement. Où en sommes-nous sur la note d'orientation de la réforme du logement ? À quand le projet de décret ? M. Fourny et d'autres comme M. Stoffels me posaient la question.

La deuxième lecture est passée au gouvernement le 1er juillet. Le texte va partir au Conseil d'État. La troisième lecture, ce sera quand on recevra les avis du Conseil d'État. Après cela, cela viendra au parlement. Cela suit bien son cours suivant le rythme qui avait été prévu.

Mme Meerhaeghe me demande pourquoi il n'y a pas d'ajustement sur l'habitat permanent. En fait, il faut savoir qu'il y a quand même malgré cette ligne-là quatre sources de moyens supplémentaires :

- dans le cadre de l'appel à projet habitat durable, il y a une part réservée de 600000 euros qui pourrait aider à cela ;
- il y a un budget de 180 000 euros dans le budget de fonctionnement des OFS ;
- il y a bien entendu l'ancrage 2012-2013 qui va arriver, qui pourra aussi pour partie servir à cela ;
- il y a un concours d'architecture qui va être lancé aussi et qui pourrait aussi alimenter des projets liés de près ou de loin à l'habitat durable.

Toujours concernant l'intervention de Mme Meerhaeghe sur les projets expérimentaux d'accompagnement social, l'appel à projets, cela tombe bien, est à l'ordre du jour du gouvernement de ce jeudi mais ce ne sera évidemment qu'en 2012 que l'opération sera pérennisée et généralisée sur la forme d'un arrêté organique. Pour l'instant, c'est logique qu'il n'y ait pas encore cet arrêté organique. On l'a vu aussi. On travaillera en deux étapes.

Sur le cadastre, pour faire bref, parce qu'on a des questions aussi là-dessus, la fin de la période test est pour l'automne. Des tests à Ougrée, Jambes et Sambreville auront lieu. On reste dans le calendrier, ni plus vite, ni moins vite que ce qui était prévu. On est déjà dans un calendrier très serré mais on respecte le calendrier de la période test, puis l'étape suivante de la généralisation.

Je répondrai à M. Fourny que l'élargissement des missions des SLSP en vue de faire le même boulot, quelque part, que les AIS est bien prévu dans le décret programme qui vient de revenir du Conseil d'État. M. le Ministre-Président est chargé de présenter le dossier en troisième lecture au gouvernement puisqu'il s'agit d'un décret programme qui reprend ici d'autres dispositions. Cela a bien été acté.

Vous me demandez aussi de faire un exposé sur les quatre sociétés de logements qui sont en déséquilibre grave.

Les décisions en lien avec ces quatre sociétés se trouvent dans la note d'orientation et nécessitent des adaptations du Code wallon du logement. Je vous ai dit où en était le Code wallon du logement. Les dimensions sont prises en compte. Ensuite, on procédera aux arrêtés de recapitalisation.

Sur les expérimentations en logements de pouvoirs publics, Monsieur Crucke, les crédits d'engagement restent bien stables mais les crédits d'ordonnancement sont en baisse car les avancements sont moins rapides que prévu. On diminue les crédits d'ordonnancement et on les récupère pour d'autres niveaux. C'est lié simplement à l'évolution de la réalisation.

Après la question de savoir où on en était sur l'engagement de l'ordonnancement, vous me posez la question de l'encours. Sur l'AB 81.01, Madame Yerna, l'encours antérieur à 2011 inscrit au programme justificatif de l'initial 2011 était de 1250000 euros. L'encours antérieur à 2011 inscrit au programme justificatif de l'ajusté est de 2250000 euros. Cela s'explique par les engagements qui ont été réalisés entre la rédaction du programme justificatif 2011 initial et la fin de l'année 2010.

Vous me posez aussi la question de la répartition entre les différents organismes APL. Si l'on regarde l'AB 32,02 plus précisément, on est à 9548000 euros. Il y a 4224973 euros pour les AIS, 545126

pour les APL et 3 967901 pour les régies de quartier. Il y a un petit solde pour eux, une dotation pour l'encadrement *et caetera*, pour les plans HP.

Sur l'AB 32.01, et le transfert de l'aide à la location, cela s'est fait tout à fait dans la légalité car cela est lié à une contrainte technique de codification économique. On avait besoin d'un code 3, c'est ce qui a été proposé en accord avec le budget pour répondre à cette question technique.

Concernant les AB AIS, il y a deux AB qui les concernent et vous n'avez qu'une seule de celles-là. Sur les avances récupérables, il s'agit de dossiers que l'administration avait bloqués mais suite à une réunion de médiation du cabinet, avec l'administration aussi et le fonds du logement, des moyens en crédit d'ordonnancement ont pu être libérés. Sur l'autre AB, les négociations avec le secteur sont toujours en cours. Il n'y a pas de majoration nécessaire à l'ajusté. On viendra probablement avec des propositions pour 2012 mais les négociations sont encore en cours sur l'autre AB. Je ne sais plus laquelle vous aviez citée, je n'ai pu le noter au vol.

Sur l'aide au partenariat, il n'y a pas de blocage sur le principe des PPP, mais ceux-ci, par définition, ne se décrètent pas. Il faut que des projets soient introduits. Je peux vous dire que tous les projets qui ont été introduits sont soutenus. Dans la circulaire à venir pour l'ancrage communal, on va d'ailleurs repartir sur la revalorisation de ce genre de partenariat, il n'y a pas de souci par rapport à cela. Il y a juste le fait que nous en avons reçu moins à ce moment de l'année.

Sur l'étude pour les *students*, il n'y a pas de problème, on l'a reçue dans les temps. On peut en débattre à la rentrée et la prendre en compte dans la circulaire sur l'ancrage communal.

Sur cet ancrage justement, le taux de réalisation commence à augmenter, Monsieur Crucke. Il faut bien dire que dans cette augmentation, il s'agit de prendre en compte le coût de certaines voiries qui n'avait pas été budgété antérieurement mais qui participe aussi de l'ancrage. Mme Yerna avait aussi posé cette question, cela couvrirait les voiries également.

Sur l'étude relative à l'ancrage, l'objectif était d'exiger une analyse approfondie des projets communaux préalablement à leur introduction à la région dans le cadre de l'ancrage communal. Mais le gouvernement a déjà considéré, dans la note d'orientation en fait, qu'il n'était pas prioritaire de financer cette dimension. Donc, on ne l'a pas retenue au budget puisque cela a été supprimé de la note d'orientation. La circulaire ancrage qui sera envoyée d'ici peu aux communes pour l'ancrage 2012-2013 comprendra des précisions sur une plus grande qualité des projets introduits. On l'a travaillé en

amont et parfois c'est un peu plus de temps qui sera utile plutôt qu'un dispositif spécifique.

Pour les associations de promotion et d'aménagement du logement, 550 000 étaient prévus à l'initial et 835 000 à l'ajusté. Ce ne sont donc pas 835 % d'augmentation, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). – Si, entre 2009 et 2011.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Oui, d'accord. Je me suis déjà largement expliqué sur les premières augmentations dans le cadre des budgets antérieurs et le parlement a voté le budget. J'estime qu'il a été largement soutenu aussi sur la question. Ici, les 285 000 d'augmentation s'expliquent par une subvention à l'Union des Villes et des Communes de Wallonie pour soutenir leurs cellules logement. Je peux comprendre que vous y soyez opposé mais je trouvais important de le faire, comme cela avait été fait en 2009. Cela couvrirait une partie de 2010 et donc, ici, ils la réclament en 2011 pour la suite et cela me paraît être de bon aloi.

Le PST 3, Madame Meerhaege, concernant son évaluation, celle-ci a donné lieu en décembre 2010 à la création d'un nouveau régime, à savoir, la redéfinition des allocations «travaux». Le montant de la subvention et d'avance pouvant aller jusqu'à 75 000 euros maintenant. Cela a aussi donné lieu à la création de l'allocation loyer pour des logements de plus de trois chambres pris en gestion dans le cadre des AIS et des APL.

Concernant le centre d'études en habitats durables, si l'on regarde les missions confiées par la résolution — adoptée unanimement en commission, je tiens encore à remercier les commissaires, et adoptée unanimement ensuite en séance plénière-, il y a la récolte et le traitement de données statistiques relatives au logement et la mise à jour d'un certain nombre d'indicateurs. Le fait de mener des études statistiques comparatives sur l'évolution du marché, notamment avec les autres régions mais également dans les pays limitrophes, de procéder à toutes les missions que lui confie le gouvernement, forcément, par rapport au centre d'études, cela implique un surcoût. L'enquête à laquelle vous faites régulièrement référence et moi-même dans mes réponses aussi, sur la qualité de l'habitat, et bien, ces frais d'enquête réalisés en 2005 coûtaient déjà 400 000 euros. Ici, il y a encore d'autres travaux en la matière. L'augmentation sera largement justifiée pour cela. Mais, je vous l'avais dit, cela ne s'est pas passé via une technique de la lasagne, je m'y étais engagé au parlement, mais simplement parce que l'on a pu diminuer nos allocations de base ailleurs, par des transferts opérés en interne. Voilà pourquoi on le fait, mais il est important que l'on puisse continuer à avoir ce type d'enquêtes sur la qualité de l'habitat. Vous-même faites écho dans vos questions à cette enquête.

Concernant les conseils énergie et les conseils logement, Monsieur le Président, oui, on vise toujours l'extension mais vous êtes comme nous au courant des contraintes budgétaires qui font que l'on ne peut pas, du jour au lendemain, trouver une solution totale à cette question. C'est dans le cadre des budgets APE, c'est à mon collègue M. le ministre Antoine que vous pourrez poser une question plus précise. Ce que vous pouvez voir dans le budget, c'est la pérennisation des conseillers énergie et des conseillers logement. Dans le cadre de l'alliance emploi-environnement, viendra la question de l'ouverture à des éco-passeurs qui pourraient venir aider les communes qui n'ont pas pour l'instant ces conseillers. Ce serait dans le cadre d'une réforme plus globale, on mettrait ces personnes dans la droite ligne de l'alliance emploi-environnement.

Il n'y a pas de retard à l'allumage ni à ce sujet ni sur le développement durable. Les seules modifications résident dans le fait que l'on est passé d'un crédit non dissocié à un crédit dissocié. Il y a deux AB, et vous vous retrouvez dans l'équilibre global tout simplement parce que cela correspond mieux aux nombreuses demandes que l'on reçoit en la matière, celles de travailler avec des crédits dissociés.

Dans le chapitre «énergie», concernant le fonds énergie, dans les montants inscrits nous avons: 3% pour la promotion du renouvelable, 2% pour les fournitures d'énergie aux clients protégés, 34% pour les primes, 8% pour les PAPE — tout se paie, y compris les plans d'action et de prévention en matière énergétique avec les CPAS-, 33% pour le financement de la CWaPE, 20% pour la maîtrise de la demande.

Du côté des recettes du fonds, elles fondent par rapport à 2007, cela me paraît logique puisque c'est une diminution des amendes et des redevances de raccordement. Probablement cette deuxième dimension, suite à la crise. La première, tout simplement parce que le système des certificats verts marche et qu'il y a un marché qui s'est développé depuis lors. Les gens ne sont donc pas à l'amende, ce n'est pas un problème du moment que l'on respecte les objectifs. Puis il y a eu la libéralisation, les GRD qui, à ce moment, ne reentraient aucun certificat vert et qui payaient leurs amendes. Maintenant, ce sont les fournisseurs qui ont repris la clientèle et, pour des raisons de fiscalité, ils préfèrent payer les certificats verts que les amendes. C'est de bon aloi et cela explique pourquoi les recettes ont fondu. Mais ce n'est pas entre l'initial et l'ajusté. Vous êtes reparti, Monsieur Crucke, depuis 2007, et vous l'avez dit dans votre intervention.

Il n'y a jamais eu de limitation au seul fonds pour couvrir le coût des primes. Il y a toujours eu des allocations de base classiques et un jeu de vases

communiquants entre les allocations de base. Il n'y a rien d'illégal à ce niveau.

(Réaction de M. Crucke)

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Non, pas en termes d'illégalité mais en termes de clarification. Cela, je l'entends bien, on pourrait faire une série de choses. Mais, globalement, il n'y a pas de diminution non plus et l'on pourra couvrir. Il y a une différence de 20 millions parce que l'on couvrait en 2010 le dépassement de 2009. Rappelez-vous ce qui avait dû être réorienté en la matière. C'était bien un crédit *one shot* qui était nécessaire. Tout est sous contrôle, Monsieur Crucke, pour autant que vous en ayiez douté une seule seconde.

M. Stoffels me demande d'expliquer les évolutions sur l'AB 01.03. En fait, les projets qui ont été financés sur cet AB ont été engagés lors des années précédentes dans le cadre des programmes mobilisateurs, du Plan Marshall 1, dans le secteur de l'énergie, et les crédits d'ordonnement sont prévus et provisionnés au fur et à mesure de l'arrivée des déclarations de créance relatives à ces projets qui suivent leur cours. Il y en a 600000 au cours du premier trimestre, 480000 à l'ajusté, cela fait 1080000. Il y a, en terme d'ordonnement, environ 500000 de réalisés à ce jour.

Sur MEBAR et la diminution des moyens de paiement, les crédits d'ordonnements ont été adaptés en fonction des besoins et ce au regard de l'état d'avancement des projets financés sur cette AB. Ceci ne remet aucunement en cause lesdits projets mais permet d'allouer ces crédits à la réduction de l'encours dont la nécessité a été mise en évidence dans votre propre intervention.

Sur l'alliance emploi-environnement, attention, on l'a dit tantôt, il y a des changements de ligne mais le budget est ventilé de manière cohérente en fonction des actions qui sont prévues dans le cadre de ce plan qui, on l'a dit, termine son parcours de consultation et reviendra au gouvernement. Mais la diminution est couverte par des mesures qui seront financées par le plan Marshall 2.Vert. Certaines mesures étaient dans l'alliance mais elles peuvent être financées par le Plan Marshall, raison pour laquelle il y a eu un transfert via des allocations de base intitulées PM 2V. Ce faisant, j'ai répondu aux questions liées à ce sujet.

En gestion immobilière, le détail des réelles opérations de 836000 euros est celui-ci: il y a 15 contrats historiques de promotion immobilière, ils vous sont soumis d'année en année et il n'y en a pas un seul nouveau. Tous les trois ans, les contrats font l'objet d'une révision de taux, en fonction des taux sur le marché et principalement les marchés internationaux. Quatre dossiers sont dans le cas cette année-ci: le dossier du 8, Boulevard du Nord, à

Namur; la rue Kefer à Namur; l'hôpital des Anglais à Liège; rue Burniaux à Jambes où il y a l'APAQ-W et l'OPT. La hausse des crédits est simplement nécessaire pour couvrir les engagements historiques de la Wallonie et ses obligations contractuelles en la matière. Les travaux supplémentaires par rapport à l'initial, à Bovesse 25, sont prévus car on gagne dans cette rénovation 600 mètres carré supplémentaires par une optimisation des surfaces disponibles, d'où le fait que cela coûtera 2,6 millions au lieu des deux millions qui étaient prévus initialement.

Pour les autres aménagements, ce sont divers travaux qui sont apparus indispensables dans le bâtiment 8 Boulevard du Nord. Il s'agit de dépenses de sécurité, incendie, surveillance, de conservation, les corniches, l'humidité et de mise à jour technique d'interventions dans la salle informatique des serveurs. Si ces travaux n'étaient pas effectués cette année, cela coûterait d'autant plus l'année prochaine.

Villers-la-Ville, s'agissant d'un cofinancement européen avec les fonds FEDER, les montants nécessaires à la liquidation des avances des travaux sont issus de la DO32 et seront, comme les autres subventions à la DO32, transférés en cours de deuxième trimestre par arrêté de transfert depuis les allocations de base de M. le Ministre-Président. Je peux tout à fait vous rassurer pleinement sur le terrain des travaux qui avancent à bon train avec l'entrepreneur choisi au terme d'une procédure de marché.

Je termine avec la recherche.

M. Tachenion nous demande où en sommes-nous dans la note cadre. Celle-ci a été approuvée en deuxième lecture le 31 mars 2011, à la fois au Gouvernement wallon et au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On a envoyé la note cadre pour avis au Conseil d'État car il s'agit aussi d'une annexe à un projet d'arrêté d'application de l'article 117 du décret «Recherche» du 3 juillet 2008. Nous avons reçu l'avis et maintenant ce texte est sur la table du gouvernement pour approbation de l'arrêté.

Pour ce qui concerne la question de l'aide aux entreprises et en lien d'ailleurs avec la question que vous avez déposée en séance, où en sommes-nous sur les engagements et sur les ordonnancements ?

En termes d'engagement d'abord, en 51.01, 14022371 euros ont été acceptés pour les engagements prochains sur un budget de 20200000 euros. Sur la 81.01, 44338000 euros acceptés pour un engagement prochain. Le budget total était de 50 millions d'euros.

Sur les ordonnancements, la 51.01, 9778000 de déclaration de créances traitées pour un total disponible de 15158000 euros. Sur la 81.01, 8280000 euros de déclaration de créances traitées

pour un montant total disponible de 54 millions mais il y a là 9,6 millions aussi qui sont en cours.

Je termine par la question beaucoup plus stratégique sur le réseau Prace et les infrastructures. Je souligne que la commission appuie largement le choix du gouvernement. C'est un choix stratégique, je l'ai dit mais c'est un choix qui coûte évidemment. Prace est un réseau européen d'infrastructures en calcul intensif et qui permet l'intégration dans les infrastructures européennes, la facilité d'accès aussi à des calculateurs de grande puissance, l'accès pour les chercheurs à une série de données et de calculs dans les domaines aussi diversifiés que les mathématiques, la climatologie, la physique, la médecine, l'aéronautique, l'astrophysique et les sciences aussi de la santé.

La Flandre avait décidé de lancer un tel projet. C'est là qu'est la dimension stratégique. C'était le Vlaams super computing centrum, avec des machines de tier II et une machine de tier I. Le tier I est le niveau minimum nécessaire pour s'insérer dans Prace. Ce sont vraiment des critères très contraignants définis au niveau européen. De son côté, l'espace francophone qui était jusqu'il y a peu fragmenté, ce qui empêchait éventuellement de concurrencer la Flandre dans ce domaine, s'est regroupé. On a beaucoup travaillé à cela, avec notamment le CENAERO qui est un opérateur un peu central, qui peut jouer ce rôle de fédération, fédérateur autour de lui, en regroupant aussi les universités. C'est l'ULB, l'UCL, FUNDP, l'Université de Mons, l'ULg mais aussi le CETIC qui pourra participer, les pôles de compétitivité, Biowin, Skywin, Megatech qui sont intéressés par l'utilisation de ces services.

Tout l'enjeu est que l'Europe ne reconnait qu'un seul représentant par pays. On était vraiment effectivement en concurrence sur ces choses-là. C'est la raison pour laquelle la décision du Gouvernement wallon est extrêmement importante, même si elle coûte cinq millions. Je l'ai dit, je crois que vous voyez tout à fait l'intérêt pour être *leader* en la matière sur ces enjeux stratégiques fondamentaux pour l'avenir de nos chercheurs en Wallonie mais l'avenir aussi des recherches qui sont derrière les chercheurs.

C'est clair qu'on va de plus en plus vers les équipements mutualisés. Vous l'avez senti dans ma note cadre. Je l'ai indiqué. On l'a aussi travaillé avec nos amis bruxellois pour mettre en commun et ne pas doubler nos financements en matière de regroupement qui coûtent très chers. Le supercalculateur est une première illustration. C'est un budget que j'annonce structurel. Ici, on achètera le supercalculateur mais on va encore acheter ultérieurement aussi d'autres équipements sur lesquels je pourrai revenir. Il y a des besoins, il y a des demandes mais on est en train de préparer les dossiers. Je dois rester prudent. Vous l'aurez

compris, on est dans des enjeux de concurrence. Je ne voudrais pas dévoiler toutes nos cartes ici pour qu'on ne doive pas non plus demain faire face à d'autres situations qui auraient anticipé notre propre construction de dossier en la matière.

J'espère que vous comprendrez cette dimension-là. Quand on a un fait qui est acté comme celui du supercalculateur, on le donne mais il y a d'autres dossiers sur lesquels on prépare aussi.

La concurrence est âpre.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je tiens tout d'abord à remercier M. le Ministre pour un certain nombre de réponses qu'il a apportées aux questions.

Je n'ai pas eu réponse sur tout mais à un certain moment, je peux le comprendre. Certaines questions sont plus techniques. Cela nous permettra de revenir en questions écrites durant les congés parlementaires. C'est éviter de perdre le fil de la correspondance entre M. le Ministre et les parlementaires. Il y a une série de choses qui, manifestement, appellent à justification. Je peux comprendre que tout ne soit pas donné ici.

Ceci dit, Monsieur le Ministre, j'avais demandé d'essayer de me convaincre, de jouer cartes sur table, si vous me permettez l'expression, en disant qu'on ne peut pas voter pour cet ajusté, il y avait trop de choses qui me déplaisaient dans l'ajusté. J'ai entendu d'ailleurs un certain nombre de critiques également de la majorité sur l'ajusté. Je me dis finalement que la grande différence ...

(Réaction de Mme Meerhaeghe)

M. Crucke (MR). – Madame Meerhaeghe, je comprends bien que venant d'Écolo, il y a des questions mais je peux aussi vous dire qu'au-delà des questions, il y a aussi des critiques. Ce n'est pas un mal que de critiquer de temps en temps. Je pensais que c'était une logique que certains partageaient. La différence, Madame Meerhaeghe, entre la majorité et l'opposition, c'est que nous, dans l'opposition, on peut voter contre. Si c'est pas bon, on vote contre. Tandis que dans la majorité, vous avez le droit de critiquer, mais à un moment donné, vous votez pour sinon on n'a plus de majorité. C'est juste une différence. Nous avons cette liberté de dire «On critique et on vote contre.»

Je ne dis pas que tout est à jeter.

Pour terminer par le dernier exemple qui a été donné par M. le Ministre, en termes de recherche, j'ai clairement dit que je trouvais cela fort intéressant.

Quelques exemples de ce qui ne peuvent pas me satisfaire, par solidarité avec tous ceux qui veulent

être statutaires. Entendre dire, que cela plaise ou pas, c'est comme cela.

Je vous demande une explication logique. Dire que les statutaires sont plus âgés et qu'il faut attendre, que les plus jeunes pourront être nommés, que les concours vont arriver, non! Il suffit que le recrutement se fasse de manière plus rapide. Il faut aller plus rapidement au recrutement statutaire. Si vous donnez la même explication aux syndicats, ils vont un jour manifester devant chez vous.

J'ai bien compris que c'est la politique du sablier. Malheureusement pour vous, le sablier se retourne souvent. Forcément, cela n'avance pas très vite. Moi, j'aurais préféré une politique de l'ensemblier.

Pour les frais de fonctionnement du cabinet, ce n'est bien sûr pas un truc où on peut dire qu'on vote pour ou contre. Une note, c'est l'explication. Moi, je vous entends. Je peux faire pire. On est en dessous de 16 équivalents temps plein. Écoutez, par rapport à toute cette logique que j'entendais: bonne gouvernance, on n'aurait même pas besoin de cabinet à la limite chez Écolo, l'administration pourrait être utile, *et caetera*.

(Réaction de M. le Ministre Nollet)

M. Crucke (MR). – Si, cela a été dit aux élections! C'est pour cela que je peux vous le ressortir. Cela m'a cassé les pieds et les dents.

Dire qu'il y a pire, c'est vrai.

Ici, vous êtes parti sur une pente qui est fameusement glissante.

Je passe sur Dalhem et Zadworny parce qu'on va devoir revoir cela sur base du jugement. J'aimerais avoir ce jugement. Je n'ai pas vraiment bien compris le montant des intérêts sur le montant de la somme principale ou bien je ne comprends plus rien en termes de justice, ce qui n'est pas possible. Je sais quand même et je vois d'autres confrères autour de la table que les intérêts, cela grimpe très vite. C'est le jugement qui nous dira ce qu'il en est.

Là, vous persistez et vous signez, c'est du vrai Nollet! Je le reconnais, sur le centre de recherche en habitable durable. Je le retrouve comme je l'aime bien — même si je ne partage pas son raisonnement. C'est de dire 580 000 euros, il y a des missions supplémentaires, il y a cet observatoire, chers amis de la majorité, vous qui êtes venus avec cette demande de l'observatoire du logement, cela coûte 580 000 euros. Vous n'avez pas ajouté mais je pourrais le rajouter parce que vous auriez pu le dire, que cela vous plaise ou non. Moi, je serais à votre place, on pourra toujours en plénière imaginer qu'on dépose un amendement. Pourquoi ne pas revenir alors à l'IWEPS. Ce sont 600 000 euros en moins dans le budget, transfert vers l'IWEPS ...

(Réaction de M. le Ministre Nollet)

M. Crucke (MR). – On peut trouver des solutions, je pense que c'est possible.

Monsieur le Ministre, c'est avoir peur de lancer une idée ici. Si à chaque fois qu'il y en a un qui lance une idée ... , et dire que parfois sur une proposition de décret, on vient nous dire «Vous n'avez pas chiffré. Combien cela coûte-t-il?»

Ici, ce n'était même pas une proposition de décret, c'était une résolution, 600 000 euros, et c'est du bon Nollet parce qu'il a, goguenard comme il aime bien, là, je vous ai eu, grâce à vous, j'en ai plus dans le *Pipe* et je ferai encore ce que je veux avec. J'espère que ce sera à bon escient bien évident. Encore du gros Nollet quand il vous explique sur la promotion et l'aménagement du logement, il y a 285 000 euros pour la Cellule du logement, l'Union des Villes et Communes de Wallonie. C'était déjà le cas en 2009. En 2009, on était à 100 000 euros. Maintenant, on en est à 835 000 euros. Il n'y en a pas que pour l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Il y a pour eux aussi. Manifestement, ils ont une tendance à l'inflation également puisque ce sont 285 000. Pour le reste, cela continue comme cela.

Autre petite remarque que j'aime bien dans le genre, là, vous allez glisser vite, sur les ancrages communaux, avec les sociétés de logement de service public. Le gouvernement n'a pas trouvé cela prioritaire. Pour le reste, vous verrez la circulaire qui va venir.

Ce que je vous demande, c'est de m'expliquer aujourd'hui pourquoi le gouvernement vous donne tort. Vous pensiez avoir raison et vous l'aviez annoncé puisque vous aviez prévu 2 500 000 euros et ensuite, le gouvernement vient vous dire «Je zappe, ce n'est pas la bonne formule»? C'est quoi alors l'autre formule? Quelle est l'autre formule? Je n'ai pas entendu aujourd'hui qu'il y a une autre formule si ce n'est «Vous verrez quand la circulaire viendra.» L'AB est à zéro. Cela, malheureusement, on ne peut pas s'en réjouir.

Dernière observation, vous comprenez bien que mon «non» est justifié et que ce n'est pas par pure formalisme qu'on le fait.

Par rapport à l'alliance emploi-environnement, j'ai intégré ma question dans le débat. Les fameuses 116 pages que je n'ai pas encore eu la chance de pouvoir lire. On n'a même pas encore eu la chance ni l'occasion de pouvoir le lire que déjà on nous dit qu'il y a des changements de ligne. Moi, j'aurais aimé que vous me donniez à la fois les lignes et par rapport aux lignes, les changements de ligne. Quand on n'a pas le document, les 116 fameuses pages que le Conseil économique et social a eu, et nous dire

que déjà il y a des changements de ligne, vous comprenez qu'on se dit qu'il y a du retard, il y a des problèmes.

(Réaction de M. le Ministre Nollet)

M. Crucke (MR). – Vous comprenez quand même qu'on puisse le dire. Vous ne me donnez pas l'explication. Je ne peux pas dire autre chose.

Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, une série d'éléments qui font qu'on ne pourra malheureusement pas voter.

Je le dis vraiment avec une certaine forme d'empathie, je tiens à vous remercier et à remercier vos collaborateurs, parce que je pense qu'on a la chance dans cette commission de pouvoir avoir une série de réponses rapides à des questions qu'on soit d'accord ou pas avec les réponses est une chose, mais en tout cas les réponses sont là. Je tiens à féliciter la manière dont votre cabinet travaille, même si j'ai critiqué les coûts supplémentaires parce que je pense que vous pouvez mieux, vous pouvez faire comme les libéraux.

(Réaction de M. le Ministre Nollet)

M. Crucke (MR). – C'est vous bien évidemment.

Vous devez faire comme les libéraux. On peut faire mieux avec moins, c'est une doctrine libérale. Je pensais que vous étiez très proche de cette doctrine-là. Malheureusement non, vous revenez avec une certaine forme d'étatisme tel qu'on l'a vu. Je tiens à les remercier parce qu'effectivement, je vois bien qu'en tournant autour de nous, ils travaillent quand même pas mal.

(Réaction de M. le Ministre Nollet)

M. le Président. – Après ces paroles positives qui seront relayées par tous, j'imagine, je propose, sauf s'il y a d'autres interventions, de bien vouloir procéder aux votes.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

La Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique recommande, par 7 voix contre 3, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général

des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre du Développement durable et de la Fonction publique.

Confiance aux rapporteuses

M. le Président. – La confiance est accordée à l'unanimité aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. – Il est 12 heures 15 minutes, les estomacs commencent à crier, sachez qu'il y a de quoi manger en bas. M. le Ministre tient toujours bon, nous continuons donc nos travaux.

M. Borsus a dû nous quitter car malheureusement il a un décès dans sa famille.

Si j'ai bien compris, la majorité est d'accord avec ma proposition, donc j'essaie d'avancer. Je vous propose par souci de rapidité qu'on désigne aujourd'hui le rapporteur, je ne développerai pas outre mesure et je développerai à la première séance de septembre car c'est un dossier qui mérite de s'y arrêter.

Je passe donc au point 2.

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET À PRÉCISER LA NOTION DE SALUBRITÉ DES LOGEMENTS, DÉPOSÉE PAR MM. JAMAR, MILLER, BINON ET MME BARZIN (Doc. 359 (2010-2011) N°1)

(M. Eerdekens, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la proposition de décret visant à améliorer la sécurité et à préciser la notion de salubrité des logements, déposée par MM. Jamar, Miller, Binon et Mme Barzin.

Qui est candidat rapporteur ?

M. Jamar (MR). – Je signale que je rapporterai l'intitulé de tout cela, nous mettrons cela, Monsieur Fourny, avec toute la problématique des cotes à la rentrée. On aura trois beaux dossiers de fond.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Fourny est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

(M. Jamar, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. – Nous reviendrons sur ce décret lors de la première séance.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LES POSTES D'ENCADREMENT DE RANG A5 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les postes d'encadrement de rang A5 ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, lors de sa séance du 27 mai 2010, le Gouvernement wallon a procédé au pourvoi de 29 postes d'encadrement de rang A5 déclarés vacants le 1er février 2007 par mutation et promotion au ex-MET et MRW.

Il me revient que certaines directions générales dont la DGO3, Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, vous ont transmis leurs propositions afin de pourvoir, par avancement de grade, à des postes d'encadrement de rang A5, lesquels nécessitent une déclaration de vacance de la part du gouvernement.

Monsieur le Ministre, me confirmez-vous cette information? Toutes les directions générales vous ont-elles transmis leurs propositions? Ces postes seront-ils déclarés vacants? Combien de postes seront concernés? Quand les procédures de recrutement seront-elles lancées? Quel type de métier est exigé pour prétendre à ce poste?

Je vous remercie pour les réponses que vous m'apporterez.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Madame la Députée, je vous présente mes excuses pour ce petit retard. Effectivement, si je peux faire sans manger, je ne peux cependant pas faire à moins d'un coup de fil, parfois entre les eux, avec mon chef de cabinet.

Vous évoquez la transmission par certaines directions générales dont la DGO3 de demande de déclaration de vacance de poste d'encadrement de rang A5 qui doivent faire l'objet d'une décision du Gouvernement wallon. Je confirme cette information et j'ajoute, pour répondre à votre deuxième question, que toutes les Directions générales ont transmis leurs informations à la DGT1, et ce pour qu'elles puissent coordonner toutes les demandes du SPW.

Le but de ce dossier est bien de déclarer tous ces postes vacants. Quarante-six postes d'encadrement au rang A5 sont actuellement concernés dont sept pour la DGO3.

Vous me demandez aussi quand les procédures de recrutement seront lancées. Je précise que ces postes d'encadrement sont les emplois qui ne sont pas à pourvoir par recrutement, mais par promotion interne aux conditions énumérées par le Code de la fonction publique wallonne en son article 53.

Cette condition pose problème, le Conseil d'État ayant annulé le règlement de l'examen pour le niveau C adopté par le directeur général de la DGT1, notamment pour non respect du statut syndical. Cette annulation a ralenti le processus de déclaration de vacance des postes d'encadrement eu égard aux incertitudes juridiques pesant sur les procédures.

Pour résoudre ces problèmes juridiques, le Gouvernement wallon vient d'approuver, en date du 7 juillet 2011, ma proposition d'instaurer une mesure transitoire, valable jusqu'en 2012, prévoyant que la réussite de l'examen d'aptitude à l'encadrement ne constitue pas une condition d'accès aux emplois d'encadrement.

Dès lors, le Gouvernement wallon pourra prochainement déclarer vacants les emplois d'encadrement proposés par l'administration dans le respect de l'article du 16 du Code de la fonction publique qui prévoit qu'une procédure d'appel à candidatures ne peut être lancée entre le 1er juillet et le 31 août 2011.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère tout à fait complet de sa réponse dont je souhaiterais une copie si possible. Je comprends bien le problème qui a pu être le vôtre depuis un an par rapport à ce problème juridique. Si

je comprends bien, ils devront tous redéposer après le 31 août leur candidature à ce poste vacant.

Par rapport à un agenda, quand pensez-vous procédure aux nominations.

(Réaction de M. le Ministre Nollet)

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je redéposerai une question écrite et je reviendrai en septembre.

Lorsqu'ils vont devoir déposer leur candidature, ils auront un délai... Vous dites «pas avant le 31 août», mais on va dire du 1er septembre.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Non, non, je ne peux rien lancer entre le 1er juillet et le 31 août car c'est la période des vacances. On ne peut pas lancer d'appel à ce moment-là.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Et donc, vous lancerez l'appel au 1er septembre, mais cet appel peut durer combien de temps, deux, trois mois ou plus ?

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je suppose le même temps que ce que l'on avait fait initialement.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Donc, il faudra recommencer l'appel. Je vous remercie.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. – Monsieur Tachenion, considérez pour votre question n°8 avoir eu les réponses dans le cadre du débat budgétaire? Ou souhaitez-vous la reposer?

M. Tachenion (PS). – Oui, il y a effectivement eu une réponse partielle. C'est comme l'entend M. le Ministre.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Ce que je peux vous proposer, Monsieur Tachenion, c'est de vous donner en plus de ce que j'ai donné dans le cadre du budget.

M. Tachenion (PS). – Effectivement, parce qu'il y a des éléments supplémentaires plus spécifiques.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. TACHENION À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR

« L'ETUDE SUR LES NANOTECHNOLOGIES EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tachenion à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur «l'étude sur les nanotechnologies en Wallonie».

La parole est à M. Tachenion pour poser sa question.

M. Tachenion (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est un suivi d'échéancier si j'ose dire dans ce dossier où je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises. La dernière fois, c'était effectivement pour avoir une information sur les résultats de l'étude que vous avez commandée concernant les risques sanitaires des nanotechnologies dont les résultats devaient être connus ou déposés sur la table en février 2011. Quand je suis venu en mars, vous nous avez expliqué qu'il y avait eu des retards liés notamment aux mauvaises conditions climatiques de l'hiver dernier et que vous aviez bon espoir qu'une étude puisse être finalement en votre possession pour début mai.

Je ne sais pas ce qu'il en est deux mois plus tard. Avez-vous des éléments d'information à nous donner? Avez-vous déjà procédé à l'analyse de cette étude? Pouvez-vous nous en dire plus?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je voudrais d'abord vous remercier pour l'intérêt que vous portez sur l'étude sur les nanotechnologies en Wallonie, étude réalisée par *Lux Research*. Le rapport final sera disponible sous peu et les résultats ont fait l'objet d'une présentation fin juin.

Permettez-moi de rappeler les différentes phases de cette étude après un *benchmarking* des quatre principaux projets financés par la DGO6 dans le domaine des nanotechnologies, à savoir deux projets du pôle Mégatec, Nanotec et Nanocompou et deux programmes d'excellence Nanotic et Nanotoxic. L'étude a procédé à une analyse du marché dans les domaines financés par la Wallonie ainsi qu'à une analyse du potentiel des nanotechnologies dans les six domaines des pôles de compétitivité. À la suite de quoi des recommandations ont été formulées.

Lors de la présentation des résultats, les consultants ont par exemple souligné l'importance de l'interdisciplinarité associée à une coordination stratégique et centralisée dans le succès des projets. Ils ont également mis en exergue les qualités des recherches menées et des partenariats noués en Wallonie, tout en recommandant également

d'étendre le cadre via davantage de partenariats internationaux.

Lux Research a proposé certaines réorientations et suggéré l'exploitation de nouvelles applications prometteuses.

Les porteurs des quatre projets ont été conviés à la présentation des résultats et donc, ont pu en prendre connaissance et réagir en séance. Votre question porte particulièrement sur les aspects sanitaires des nanotechnologies. Les nanomatériaux, en raison de leurs propriétés remarquables, sont un domaine de recherches et d'innovations prometteur et une technologie porteuse de nombreux espoirs dans des domaines tels que la santé, l'ingénierie des matériaux ou encore l'environnement.

Cependant, et vous avez raison de le souligner, il s'agit, face à ce saut technologique, de comprendre leur impact sur la santé et de privilégier la sécurité des travailleurs et du public en matière d'exposition aux nanoparticules.

C'est dans ce contexte que la Wallonie finance depuis plusieurs années le projet Nanotoxico, mené aux Facultés Universitaires de Namur, et l'un des quatre projets évalué dans l'étude est *Lux Research*. Le programme d'excellence Nanotoxico a pour objet d'identifier des implications potentielles de nanomatériaux manufacturés sur la santé humaine et de mettre au point des technologies in vitro pour l'évaluation de la nanotoxicité, ainsi que d'aider les autorités à dresser des méthodes d'évaluation du risque imputable aux nanomatériaux manufacturés en vue d'une production sûre et de futures applications.

Nanotoxico a bénéficié d'un financement public annuel de 2,5 millions d'euros pendant cinq ans. Les résultats de l'étude soulignent l'évolution très positive de ce programme d'excellence et sa position concurrentielle par rapport à d'autres entités au niveau mondial.

Nanotoxico est en mesure de se positionner comme laboratoire de référence en Europe dans l'étude de la toxicologie des nanoparticules et les consultants recommandent de poursuivre l'investissement dans ce sens.

L'étude réalisée est éclairante et de grande qualité. Il va de soi que je ne manquerai pas d'étudier le rapport final avec la plus grande attention et que les recommandations seront prises en compte pour des futurs financements wallons dans le domaine des nanotechnologies.

M. le Président. – La parole est à M. Tachenion.

M. Tachenion (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Il serait peut-être effectivement intéressant de pouvoir prendre connaissance des travaux qui ont

été réalisés jusqu'à présent parce que c'est tout de même un domaine très particulier et très technique.

Sur le potentiel, je pense que tout le monde dans la communauté scientifique s'accorde à reconnaître le potentiel des nanotechnologies mais ma préoccupation était de savoir dans quelle mesure et jusqu'où on pouvait aller, avec effectivement les risques pour les utilisateurs, les consommateurs, et en termes de précautions, comme on l'a fait ou comme on pourrait le faire en raisonnant par rapport à une matière comme l'amiante.

C'est un sujet sur lequel je reviendrai mais je répète que c'est avec beaucoup d'intérêt que je prendrai connaissance des travaux qui ont été déposés jusqu'à présent.

M. le Président. – Je propose de suspendre vingt minutes car il y a des membres du personnel qui doivent rester tout le temps en place. Nous, nous pouvons encore tourner, sauf le ministre. Je crois que dans une heure, ce sera fini, il reste 14 questions, multipliées par 10 minutes en moyenne, soit 140 minutes. Il y en a qui ne viendront peut-être pas...

M. Stoffels est déjà là avec dix questions, et c'est son droit le plus strict! Je peux demander une interruption d'un quart d'heure au minimum pour se sustenter.

- *La séance est suspendue à 12 heures 32 minutes.*

- *La séance est reprise à 12 heures et 56 minutes.*

REPRISE DE LA SEANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « FAUT-IL AUGMENTER LA CAPACITÉ DE TRANSPORT DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ? »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « faut-il augmenter la capacité de transport des réseaux d'électricité ? ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, les réseaux électriques ont été conçus pour un système de production électrique centralisée. La production d'électricité renouvelable va de paire avec une production décentralisée qui met parfois nos réseaux devant une difficulté à résoudre, celle de la saturation du réseau.

Les GRD doivent investir pour renforcer les capacités de transport, mais ils devront le faire souvent en anticipant, sans savoir où et quand le renforcement du réseau sera prioritaire. Sans savoir parce que nous manquons d'un plan de mise sur pied de la production d'électricité renouvelable visant non seulement les sites et les moments des investissements mais aussi les potentiels à prévoir par filière.

A cela, il vient s'ajouter l'opportunité de mettre en place un « *smart grid* » et des compteurs intelligents.

Dans l'une ou l'autre sous-région, on pense « résoudre » le problème en augmentant — au moins pour une période transitoire — la tension sur le réseau, avec tous les avantages et inconvénients que cela comporte.

L'investissement dans l'augmentation de la capacité de transporter l'électricité produite de façon décentralisée est d'autant plus important que les objectifs en matière d'électricité renouvelable sont ambitieux. Il est question de garantir à tout moment un accès au réseau à chaque producteur d'électricité verte. Garantie d'accès sans que les coûts de l'investissement ne soit alourdi pour le producteur.

Votre collègue m'informe que sur les 9 dernières années, l'ensemble des GRD ont versé à leurs affiliés des dividendes de l'ordre de 2 milliards €. Les uns diront que c'est le juste retour du capital que les communes (jouant le rôle d'actionnaire) ont investi dans les GRD. D'autres répondront qu'une partie de ces dividendes aurait pu servir à accélérer l'investissement dans la capacité de transport du réseau.

Avant de prendre une attitude définitive, il faudrait estimer quel sera le montant à investir pour que le réseau réponde aux objectifs du GW (37.9 % d'électricité produite avec certificats verts) et qu'il soit en mesure de transporter les quantités de GWh renouvelables produits de façon décentralisée. On me dit, par exemple, que pour la boucle de l'est, le niveau de saturation est souvent atteint. Qu'est-ce que cela signifie, dans le court terme, pour les investisseurs, dans les technologies du renouvelable? Le renforcement des capacités de transport d'électricité renouvelable fait-il partie des priorités en matière d'investissement?

Monsieur le Ministre, avez-vous fait, GRD par GRD, un diagnostic de la situation? Etes-vous en mesure de nous chiffrer ce que coûtera l'investissement des GRD s'ils veulent être prêts? Avez-vous identifié les investissements prioritaires? Y aura-t-il un encouragement de la Région Wallonne? Quel va être la répercussion de ces investissements sur le tarif du kWh facturé au résidentiel ou au professionnel?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je tiens préalablement à rappeler que la compétence tarifaire, y compris sur les réseaux de distribution, ressort encore à ce jour de l'Etat fédéral. Par ailleurs, la tutelle sur les intercommunales est réalisée par le ministre des pouvoirs locaux.

Concernant les dividendes versés par les intercommunales à leurs affiliés, à ce jour, en vertu du principe d'autonomie des pouvoirs locaux, la Région n'a pas encore décidé de l'affectation des dividendes à la place des associés des intercommunales. Toutefois, si un accord politique se dégage, sur votre proposition sous-jacente, je suis assez favorable à ce que les dividendes dégagés soient davantage investis dans l'adaptation et le développement de réseaux intelligents.

Dans un récent avis daté du 5 juillet 2011, la CWaPE a notamment estimé l'impact sur le coût du réseau des quotas de certificats verts envisagés à l'horizon 2020.

De nombreuses études ont été réalisées au niveau européen afin d'évaluer le coût de renforcement du réseau suite à l'intégration de productions décentralisées. La plupart d'entre elles se concentrent sur la filière éolienne en raison de son fort potentiel mais aussi de sa variabilité. Il convient toutefois d'être prudent dans l'exercice de comparaison vu les différences structurelles entre les pays étudiés, notamment de taux de pénétration de cette filière, de la proportion *off shore/on shore* ou encore de la topologie du réseau électrique.

Sur la base des travaux du projet REDI, le taux de pénétration de la filière éolienne en 2020 ne devrait pas dépasser 20% de la demande d'électricité en Région wallonne, ce qui correspond à un besoin en investissements de 150 millions d'euros. La période d'amortissement des lignes électriques s'élève à 50 ans tandis que le taux de rémunération du capital investi par les gestionnaires de réseau (marge équitable) peut être estimé à près de 5%. En supposant que l'investissement est intégralement financé par le recours à un emprunt de même durée que la durée d'amortissement, la part répercutée vers le consommateur final s'élèverait en moyenne à 10,65 millions d'euros, sur une base annuelle.

Afin de prendre en compte l'impact du parc de production toutes filières confondues, ce montant est extrapolé sur la base du volume de production d'électricité verte projeté en 2020 dans le cadre du scénario retenu. Il s'agit d'une hypothèse très pessimiste dans la mesure où le développement de la filière éolienne est probablement celle qui nécessite les investissements les plus importants.

Plus globalement, l'impact des objectifs d'électricité verte sur les coûts de développement des réseaux fait l'objet d'un avis complémentaire demandé à la CWaPE. En rapportant le montant estimé à la consommation finale d'électricité, nous pouvons en déduire que le surcoût serait au maximum de l'ordre de 1 % de la facture d'électricité (0,5 % pour le client résidentiel)

Dans le cadre de ces estimations, le développement futur des réseaux intelligents n'a pas été pris en compte.

Or, le groupe de réflexion REDI, pour réseaux électriques durables et intelligents, a pour objet de remettre un rapport au Gouvernement fin 2011 sur les priorités d'investissement dans les réseaux électriques afin de permettre une intégration accrue des unités de production décentralisées au moindre coût. A ce titre, il étudie les différentes mesures permettant d'y parvenir, notamment la gestion active de la demande ou les raccordements flexibles.

Dès que ces priorités d'investissement dans les réseaux électriques auront été déterminées, une étude plus spécifique à la Région wallonne pourra être menée afin de quantifier les investissements nécessaires. Il est en effet essentiel que ces investissements soient optimisés pour réduire leur coût au maximum. Les études européennes de référence citées ci-avant montrent déjà que ce surcoût n'est pas susceptible d'entraîner de dérapages majeurs.

Outre ces aspects économiques, le développement des réseaux intelligents devrait aussi être de nature à permettre plus rapidement le raccordement d'unités de production décentralisée. En effet, dans une approche plus conventionnelle de renforcement des capacités des réseaux, les délais peuvent être très longs vu les autorisations et les financements nécessaires.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – J'interprète, concernant les besoins en matière d'investissement de la part des GRD qui doivent renforcer la capacité de transport, que, pour l'instant, on navigue à vue. Il va falloir très probablement et rapidement être plus concret pour savoir ce que l'entièreté des différents coûts qui s'additionnent signifie sur le plan de la facture adressée au client.

QUESTION ORALE
DE M. WESPHAEL À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LA RATIONALISATION DE LA
DISTRIBUTION D'ÉNERGIE SUR LE
TERRITOIRE WALLON, RENDUE
NÉCESSAIRE PAR LA HAUSSE DES TARIFS
DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE (GAZ ET
ÉLECTRICITÉ) POUR LES MÉNAGES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la rationalisation de la distribution d'énergie sur le territoire wallon, rendue nécessaire par la hausse des tarifs de la distribution d'énergie (gaz et électricité) pour les ménages ».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, la rationalisation de la distribution d'énergie sur le territoire wallon est rendue nécessaire par la hausse des tarifs de la distribution d'énergie (gaz et électricité) pour les ménages.

Le contexte général confère à la région un rôle moteur et novateur. Dans cette perspective, pour prendre l'exemple de Liège que je connais un peu mieux, Liège a une longueur d'avance avec la fusion RESA ALG qui va dans cette direction pour peu que la clarté totale et la transparence soient assurées à l'égard d'autres activités commerciales logées au sein du groupe Tecteo.

Je rappelle à cet égard qu'Ecolo n'était pas opposé à une fusion des deux distributeurs d'énergie mais avait émis un certain nombre de conditions, d'une part, sur le plan de l'étanchéité des activités de distribution par rapport aux aspects commerciaux et d'autre part, sur la protection du statut social des travailleurs.

Je constate simplement qu'en deux ans, la division télécom de Voo a perdu 163 millions d'euros et en 2010, 97 millions d'euros. La direction annonce un véritable redressement dans les deux ans, il faut l'espérer pour les communes. Mais je reconnais que cette partie de la question concerne plus le ministre de l'économie que le ministre de l'énergie, raison pour laquelle je m'adresserai à M. Marcourt ultérieurement.

Les hausses successives du prix de l'énergie s'additionnent à celles de nombreux autres produits de première nécessité (dont les denrées alimentaires de base). Elles ont un impact socialement désastreux

sur le niveau de vie des Wallons, plus encore sur les moins nantis. A cet égard, rappelons que près de 30% des Liégeois vivent sous ou à proximité du seuil de pauvreté et que 60% des familles de notre région vivent avec un revenu brut de 2475 euros par mois. La majoration, parfois du simple au double de la facture énergie va priver cette année nombre de nos concitoyens de vacances ou d'autres activités avec leurs enfants. J'ai reçu des témoignages concrets à cet égard.

Je repars de Liège pour avoir une approche plus transversale. Le fournisseur d'énergie SPE-Luminus (gaz et électricité) suggère actuellement à ses clients d'augmenter leur provision mensuelle en prévision de leur facture annuelle. L'augmentation est souvent notable. Notons au passage que le montant de la provision avait déjà fortement crû entre 2010 et 2011 pour de nombreux consommateurs.

Pour certains consommateurs, le précompte mensuel augmente de 50%, parfois il double pratiquement. Il s'agit bien sûr, selon Luminus, d'éviter les « mauvaises surprises » en fin d'exercice, lors de la liquidation de la facture finale.

Certes, le client peut toujours refuser l'ajustement proposé, mais a-t-il vraiment le choix ? La question peut être posée. Cette voie avait été ouverte en février dernier par Electrabel, autrement dit par GDF Suez, le groupe qui paie 0,15% d'impôt en Belgique. Par contre, Lampiris semble temporiser.

Selon le porte-parole de Luminus, l'augmentation proposée se justifie par la rigueur de l'hiver écoulé, l'augmentation généralisée du prix de l'énergie (10%) et de sa distribution (30%). Cette justification ne me satisfait pas du tout mais n'est pas propre à Luminus.

Il y a beaucoup à dire sur l'augmentation du coût de l'énergie. La CNUCED vient à ce propos de publier un rapport sur l'importance de la spéculation et des marchés financiers dans l'augmentation généralisée du prix des matières premières. Les auteurs du rapport vont jusqu'à parler de bulles spéculatives sur les matières premières. En conclusion, la Cnuced appelle les Etats à faire preuve de fermeté et demande une réglementation plus sévère des marchés, spécialement celui des matières premières. On sait que cela relève d'un niveau au minimum européen et au minimum fédéral.

Cela n'est cependant pas l'objet de la présente question, qui porte sur le nombre des distributeurs d'énergie et les tarifs qu'ils pratiquent. Depuis la libéralisation du secteur de l'énergie, le problème du grand nombre de GRD (9 intercommunales mixtes, 5 pures, 1 régie) et des différences dans les tarifs de distribution, est en effet régulièrement posé en Wallonie. Et ce, à juste titre !

Dans la DPR, il est aussi question d'examiner la rationalisation des coûts de distribution de gaz et d'électricité et les modalités de mise en œuvre.

Vu les hausses de prix successives qui frappent les consommateurs, dont les efforts d'économie d'énergie sont souvent « mangés » — et plus encore — par les hausses de prix à répétition, il devient en effet de plus en plus évident que la Wallonie a un besoin urgent d'un ou des deux grands gestionnaires de réseau de distribution d'énergie, qui puissent devenir les pôles de référence afin de rationaliser les coûts de distribution de l'électricité et du gaz sur l'ensemble du territoire wallon, ainsi que les modalités de mise en œuvre. Ces objectifs sont implicitement inscrits dans la DPR.

Le but d'une pareille rationalisation est bien évidemment de contrôler la hausse des prix de la distribution d'énergie, ne serait-ce qu'en raison des économies d'échelle, et les réductions possibles des coûts qu'offrirait assurément un GRD.

Il est vrai que sur cette question, j'entends parfois l'opposition dire qu'il n'y a pas de volonté de la majorité d'aller dans ce sens. Sachons simplement, concernant cette logique de rationalisation des intercommunales de distribution, que les résistances sont multiples. La Sedilec, par exemple, dans le Brabant wallon, n'est pas spécialement une intercommunale dirigée par un parti de notre majorité, s'oppose à ce que nous allions dans cette direction. Sortons des clivages un peu imbéciles et essayons de trouver une solution transversale, globale utile.

Dès lors, Monsieur le Ministre, à l'heure où la justice et les grandes institutions semblent prendre le parti des marchés contre les gens, la région doit jouer un rôle moteur et même novateur dans la réaffirmation du rôle régulateur et protecteur des pouvoirs publics. Sur cette question, j'ai eu quelques réactions d'un grand patron du groupe Tecteo qui disait : « oui mais tout cela est déjà prévu puisque vous avez d'une part l'ORES et RESA qui regroupent les intercommunales mixtes et les intercommunales pures ». C'est une réalité mais les intercommunales continuent aujourd'hui à fixer leur prix. Dès lors, il faut poursuivre cette rationalisation pour peu qu'il y ait une volonté politique de l'ensemble des formations. On n'y arrivera pas si une formation n'y est pas partie prenante.

M. le Président. – La parole est à M le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je voudrais remercier M. Wesphael car son intervention met les formations et les responsables politiques devant leurs responsabilités.

Je tiens préalablement à rappeler que les prix de l'électricité intègrent diverses composantes, à savoir :

- les tarifs réseaux;
- les prix de la fourniture (également appelé « commodity »);
- les taxes.

Les tarifs relatifs à l'utilisation des réseaux représentent environ 40% de la facture d'un ménage moyen consommant de l'électricité et 30% pour un ménage moyen consommant du gaz.

Ces tarifs sont approuvés par la CREG sur la base d'un arrêté royal précisant la formule tarifaire et les paramètres pris en considération.

Dans ce cadre, les tarifs couvrent les frais résultant des tâches imposées aux gestionnaires de réseau et permettent aux GRD de toucher à un revenu total qui couvrent différents vecteurs: les coûts liés à la gestion du réseau; une marge équitable et des amortissements; les coûts liés à l'exécution des obligations de service public et les surcharges.

Concernant la fusion des GRD, lors de l'adoption du décret « électricité » en 2001, il avait été initialement envisagé de fusionner -c'était mon prédécesseur, José Daras- l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution et de les rassembler en deux entités. À l'époque, cette proposition était considérée comme une révolution, inacceptable, irréaliste, par certains auxquels vous faites aujourd'hui appel à la responsabilité, à juste titre, je le dis.

Dans le cadre de la désignation des gestionnaires de réseau de distribution, lors de l'appel à propositions par les communes, la volonté régionale de rationaliser la gestion a été soulignée afin de désigner des gestionnaires pour un territoire homogène. En cas de territoires enclavés, ou de communes desservies par deux gestionnaires de réseau, les désignations avaient été réalisées pour une durée limitée afin d'inciter la fusion des gestionnaires de réseau justement ou au transfert de certaines portions du réseau à un autre GRD.

À ce stade, la situation a toutefois peu évolué, en dehors de l'ALG et de Tecteo. Les GRD n'ont pas fusionné et seuls des échanges ou transferts de portion de réseau ont eu lieu. Toutefois, au sein des intercommunales mixtes, une certaine rationalisation dans la gestion a été instaurée puisque la gestion est assurée par ORES.

Divers arguments plaident cependant pour une réduction du nombre d'acteurs comme vous le faites dans la distribution de gaz et d'électricité: le développement et les compétences techniques et financières dans une structure permettant des économies d'échelle et une réduction des coûts, le rapprochement des secteurs du gaz et d'électricité, l'harmonisation des tarifs ainsi que l'extension du réseau de gaz. Mais vous l'avez dit, vous-même,

peut-être, mais là je sors de mon rôle aussi, qu'une initiative commune de l'ensemble des partis via une résolution ou autre pourrait nous aider à faire avancer le débat.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je vous remercie Monsieur le Ministre et sans conforter, je ne doutais pas que vous souhaitiez aller dans cette direction, vous l'avez déjà d'ailleurs réaffirmé, il y a un an. Je le répète, s'il y a une volonté politique de l'ensemble des groupes démocratiques de notre parlement d'avancer sur cette question, nous y arriverons. Je vais poursuivre dans cette démarche au sein du parlement.

**QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LE COÛT DE L'ÉNERGIE VERTE DANS
LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ DEPUIS LA
LIBÉRALISATION DU SECTEUR »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le coût de l'énergie verte dans le prix de l'électricité depuis la libéralisation du secteur ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, selon le rapport de la CWaPE concernant, je cite le titre: « *L'analyse des prix de l'électricité et du gaz naturel en Wallonie, pour les clients résidentiels sur la période de janvier 2007 à juin 2010* », l'analyse des différentes composantes de la facture finale pour l'électricité des clients-type résidentiels les plus représentatifs fait apparaître que la partie soumise à concurrence, dite « énergie », est de l'ordre de 50% pour l'électricité.

Le développement des énergies renouvelables a un coût qui est répercuté sur la facture finale du consommateur et ceci, à l'intérieur de cette enveloppe dite « énergie ». Le coût augmentera à l'avenir puisque l'Europe impose à la Belgique d'atteindre un objectif de 13% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale d'ici 2020 et la Wallonie se veut encore plus ambitieuse. L'ambition qui est celle du gouvernement en matière de production d'électricité renouvelable, je peux parfaitement la partager et l'appuyer, mais cela ne m'empêche pas de poser des questions concernant le coût de cette opération.

Nous voyons que, contrairement aux promesses des apôtres de la libéralisation, le coût de l'énergie

n'a pas baissé mais a, au contraire, augmenté. Une partie, actuellement toujours modeste, de cette augmentation s'explique par les certificats verts facturés au client final par leur fournisseur.

Quelle va être, selon vos simulations, l'augmentation directe du coût de l'électricité si les quotas de certificats verts seront fixés à 37,9% de l'électricité consommée? Et quel va être le coût indirect sur le prix des services et biens fabriqués moyennant l'électricité? Parce qu'il n'y a pas seulement le coût direct, mais aussi un coût indirect engendré par l'électricité renouvelable.

Une question qui est en même temps une piste, n'y a-t-il pas un moyen de réduire ce coût par un glissement du financement des amortissements, parce que les certificats verts servent finalement à financer l'amortissement d'un investissement en électricité renouvelable, n'y a-t-il pas un moyen de réduire ce coût par un glissement du financement des amortissements des unités de production verte vers des quotas d'émissions payantes dès 2013 ou vers la rente nucléaire? Je suis évidemment conscient que ceci suppose une négociation entre les niveaux régionaux et fédéraux.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Merci, Monsieur Stoffels, pour votre question, mais j'ai déjà pu répondre à plusieurs reprises sur la question de l'évolution du prix. C'est tout à fait normal, on y est tous particulièrement attentifs.

Je vais résumer peut-être rapidement ce volet-là de votre question.

En fonction des études réalisées par la CWaPE dans le cadre de l'observatoire des prix de l'électricité et du gaz, il ressort que le montant de la facture annuelle d'électricité a fluctué tant à la hausse qu'à la baisse. Toutefois, la tendance qui semble se dégager à moyen terme laisse entrevoir une augmentation progressive de la facture annuelle d'électricité. Enfin, durant l'année 2010, les prix sont repartis à la hausse en raison de l'accroissement des prix de l'énergie ainsi que de l'application de nouveaux tarifs de distribution par les GRD dont les tarifs avaient été approuvés.

Concernant l'impact des nouveaux quotas de certificats verts à l'horizon 2020, je tiens à formuler deux remarques préalables. Tout d'abord, l'impact des certificats verts sur la facture dépend intimement de la consommation d'électricité; ainsi, en 2009, elle est d'un tiers plus élevée pour les clients consommant 3.500 kWh par rapport aux clients de type URE (utilisation rationnelle de l'énergie). En moyenne pour les consommateurs résidentiels, la

composante « énergie verte » représentait 4,4% de la facture d'électricité.

Deuxième préalable indispensable : les certificats verts ne constitueront pas le poste principal des prix de l'électricité. La question du prix de l'électricité dépend surtout des prix mondiaux de l'énergie, mais également du manque de concurrence au niveau de la production. Le développement des énergies renouvelables permet une diversification des acteurs dans le secteur de la production d'énergie en Wallonie et contribue donc à relever le degré d'indépendance énergétique du pays.

La CWaPE a réalisé une estimation de l'impact de la décision relative aux quotas de certificats verts sur la facture des consommateurs, dans le cadre de son avis sur la fixation des quotas de certificats verts post- 2012. Pour un consommateur résidentiel, le coût direct des certificats verts s'élèverait à l'horizon 2020 à 2,9 eurocents par kWh. Pour les clients industriels, le coût des certificats verts dépendra du régime de réduction de quotas qui sera effectivement appliqué. La fourchette de la CWaPE évoque un surcoût par rapport à 2010 de 4 à 7 euros par MWh pour ce type de clients.

Le coût indirect sur le prix des services et biens fabriqués n'a pas été calculé. Toutefois, une expertise effectuée par CapGemini sur l'ensemble des énergies renouvelables a montré que selon les scénarios envisagés, la Wallonie pourrait économiser entre 23 407 GWh et 44 255 GWh d'énergie fossile. Comme la Wallonie importe intégralement son énergie fossile (pétrole et gaz), le consultant a estimé que la baisse de la facture énergétique de la Wallonie s'élèvera entre 897 millions d'euros et 1,5 milliard euros annuellement, d'ici 2020. Complémentairement, la sécurité d'approvisionnement est améliorée par l'apport des renouvelables, de même que la prévisibilité et la stabilité des prix.

Je terminerai par vos excellentes suggestions relatives à l'utilisation potentielle de la vente nucléaire et des recettes issues de la mise aux enchères des quotas de CO2.

Sur ce dernier point, le paquet «énergie-climat» européen, qui impose aux États membres divers objectifs en matière de source d'énergie renouvelables et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, prévoit effectivement une redistribution des recettes générées par la mise aux enchères des quotas de CO2 dans le cadre du système dit ETS. À titre indicatif, l'Europe considère que la moitié de ces revenus devrait être consacrée à des mesures en faveur de la protection du climat, mais ce chiffre n'est pas contraignant. Je remarque à ce sujet que le passage à un objectif de réduction d'émissions de 30% en 2020 augmenterait les revenus des enchères. Les divers éléments du paquet «énergie-climat n'ont — faute de Gouvernement

fédéral disposant de pleins pouvoirs — toujours pas fait l'objet d'une répartition entre le Fédéral et les Régions, ce qui est pourtant urgent. Les divers éléments du paquet sont intimement liés et le dossier doit à mon sens être traité dans sa globalité. Il est donc actuellement impossible de savoir quelle part des recettes liées à la mise aux enchères des quotas de CO2 reviendra à la Région wallonne et, partant, de se prononcer sur l'affectation de celle-ci. Rappelons à cet égard qu'une partie des recettes perçues devra être affectée au soutien financier de la part des pays industrialisés aux pays en développement dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Concernant la «rente nucléaire», le prélèvement d'une taxe sur les bénéficiaires des centrales nucléaires amorties est actuellement en discussion au niveau fédéral. Sur la base de tous les éléments du dossier, la CREG a récemment avancé le chiffre de 1,3 milliard d'euros par an le montant à prélever. Il me semblerait logique et indiqué que le montant récupéré serve à une politique ambitieuse en matière de climat, au financement d'investissements dans l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et le développement des réseaux, ainsi qu'à la lutte contre la précarité énergétique. Vu l'importance des montants à récupérer, d'une part, et les compétences régionales dans les matières précitées, d'autre part, il me semble logique qu'une partie importante de ce montant soit retournée aux régions.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Effectivement, si j'ai ouvert cette piste dans la question, c'est que je partage l'objectif. Je l'ai déjà dit à quelques reprises, si nous voulons réussir le plan de la production d'électricité renouvelable comme cela a été indiqué par les quatre ministres de l'énergie qui ont fait une présentation devant la presse et dit qu'en 2050 il est totalement possible de couvrir l'entièreté de la consommation par de l'énergie renouvelable. Il faut certainement tenter de le faire sans renforcer la production sur base de nucléaire et nous pourrions effectivement sortir du nucléaire à la même vitesse que nous sommes capables de mettre en place des unités de production d'énergie renouvelable. Il va falloir à l'avenir investir massivement, ce qui aura un coût, le Ministre vient de chiffrer le coût à 2,9 eurocents par kilowattheure. J'ai vite fait un calcul pour le consommateur qui consommerait 5 000 kilowattheure sur une année, cela revient presque à quadrupler le coût actuel qui est entre 30 et 40 euros. En 2020, il serait de l'ordre de 150 euros minimum.

**QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR**

**« LE BILAN DES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE
PLAN POUR LA MAÎTRISE DURABLE DE
L'ÉNERGIE (PMDE) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « le bilan des objectifs fixés par le Plan pour la maîtrise durable de l'énergie (PMDE) ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le Plan pour la maîtrise durable de l'énergie 2003 revu en 2009 définit les objectifs à atteindre en matière de production énergétique renouvelable.

Ainsi, pour les déchets forestiers et les cultures énergétiques, le PMDE prévoyait le développement de la production électrique issue de la biomasse ligneuse. Il fixait des objectifs séparés pour les filières bois-déchets de bois et pour les filières appuyées sur les cultures énergétiques (taillis à très courte rotation).

Au global, la production électrique issue du bois a connu un développement impressionnant, suite notamment à la reconversion de la centrale des Awirs en bord de Meuse qui ne brûle plus que du bois depuis 2005. Quel est le taux actuel de «saturation» de ladite centrale ?

En effet, depuis 2007, l'objectif de « 2010 » est déjà dépassé puisqu'on atteint 911 GWh contre 595 GWh prévus en 2010. Dans ce type de production, plus de 500 GWh sont attribuables à la seule centrale des Awirs.

En ce qui concerne la biométhyliation, gaz des décharges: les chiffres sont encourageants puisqu'à la fin 2007, la production électrique se monte déjà à 125 GWh, soit une valeur bien supérieure à l'objectif du plan de maîtrise durable de l'énergie en 2005, mais bien de l'objectif 2010.

S'il est vrai que les objectifs fixés en 2003 sont atteints et même dépassés, ne faudrait-il pas revoir d'urgence le PMDE dans le but d'adapter les objectifs aux évolutions technologiques actuelles et aux objectifs imposés par l'Union Européenne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Le Plan de maîtrise durable de l'énergie, acté par le Gouvernement wallon en 2003, est effectivement le document ayant servi de référence à la politique énergétique menée jusque 2010.

Pour rappel, les deux grands axes de ce plan étaient d'une part les économies d'énergie à réaliser dans les différents secteurs, d'autre part le développement des énergies renouvelables. Les objectifs fixés en 2010 dans le secteur de l'énergie renouvelable étaient les suivants :

- 8 % de la demande wallonne d'électricité couverte par l'exploitation de sources d'énergie renouvelables ;
- 4 360 GWh de chaleur produite à partir de sources d'énergie renouvelables.

Une évaluation de ce plan et un projet de plan à l'horizon 2020 ont ensuite été proposées par le consortium Econotec-Ibam-ICEDD en 2009. L'évaluation a permis de faire une comparaison chiffrée entre les objectifs qui avaient été fixés pour les différents secteurs et les résultats chiffrés atteints en 2007, année la plus récente de disponibilité de données énergétiques consolidées à cette époque. Depuis lors, nous disposons de chiffres plus récents grâce à la publication du bilan énergétique 2009. D'après celui-ci, les résultats atteints en 2009 sont les suivants :

- la production électrique totale d'origine renouvelable représente 9,3 % de la consommation électrique régionale . L'objectif du PMDE 2003 a donc été largement dépassé ;
- la production de chaleur renouvelable s'est élevée à 5 938 GWh, ce qui signifie aussi un dépassement significatif de l'objectif visé pour 2010.

La contribution de la biomasse à la production d'électricité renouvelable a effectivement connu une forte évolution ces dernières années. Selon le bilan énergétique 2009, la production d'électricité nette issue de biomasse s'élève à 1 345 GWh. La croissance est principalement due aux installations de cogénération à la biomasse d'une part, et à l'unité de production d'électricité des Awirs d'autre part. La production électrique issue de biogaz a, elle aussi, augmenté mais dans une moindre mesure: elle atteignait 136 GWh en 2009.

Ces chiffres sont évidemment encourageants. Toutefois, il faut développer une vision à l'horizon 2020 et au-delà. C'est pourquoi j'ai confié en 2010 au consortium ICEDD-Econotec le soin de réaliser une étude approfondie sur les potentiels techniques et technico-économiques des différentes filières d'énergie renouvelable. Les résultats de cette étude montrent clairement que deux filières ont un potentiel local (hors importations) largement supérieur aux autres: le grand éolien et le solaire photovoltaïque.

De plus, j'ai pris l'initiative, en accord et conjointement avec mes homologues fédéral, flamand et bruxellois de l'énergie, de lancer une étude destinée à tester des scénarii qui permettraient que la consommation d'énergie de la Belgique tende,

d'ici 2050, à être couverte par 100% d'énergies renouvelables. Plusieurs études, notamment à l'échelle européenne, montrent qu'il est possible d'y parvenir. Nous sommes tous convaincus que la priorité n° 1 réside dans une diminution de notre consommation énergétique, ce qui passe notamment par amélioration substantielle de l'efficacité énergétique. Mais il y a également lieu de se mettre d'accord sur une feuille de route pour tendre vers un objectif 100 % renouvelable à l'horizon 2050.

Comme vous pouvez le constater, la vision énergétique aux horizons 2020 et 2050 se construit pas à pas et dans une approche concertée, en veillant à intégrer les différentes composantes sociales, économiques et environnementales de l'énergie durable. Il n'y a donc pas lieu, comme vous le suggérez dans votre dernière question, de revoir d'urgence le PMDE.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – J'ai pris acte de la réponse de M. le Ministre et pris acte également qu'il mentionne que les objectifs PMDE 2003 revus en 2009 ont été atteints voire même dépassés.

Cependant, ma demande consistait à revoir les objectifs en tant que tels et de ne pas savoir que les objectifs d'il y a une dizaine d'années ont été dépassés. Revoir les objectifs en fonction, évidemment, des potentiels technologiques qui ont évolués depuis lors et c'est avec une certaine satisfaction que j'acte qu'une étude approfondie a été demandée au Consortium ICEDD pour savoir comment allons-nous pouvoir articuler les objectifs en matière de production de chaleur verte et d'électricité verte dans les prochaines années. C'est pour cela que je demandais, ce matin également, à ce que l'ICEDD soit entendu par notre commission. Pour que le parlement puisse participer à cette discussion et qu'il ne l'apprenne pas après coup.

**QUESTION ORALE
DE M. KILIC À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LE TROC ÉNERGÉTIQUE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Kilic à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur «le troc énergétique».

La parole est à M. Kilic pour poser sa question.

M. Kilic (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, avouons-le, c'est une nouveauté assez originale que propose la commune de La Bruyère en matière d'énergies renouvelable.

En quoi cela consiste-t-il ?

Depuis quelques années, une société spécialisée dans la production d'énergie renouvelable — éoliennes, panneaux photovoltaïques et biomasse — s'est implantée sur la commune de La Bruyère. Cette société s'est engagée à verser une rente éolienne pendant les 20 années suivantes, temps correspondant à la durée du permis d'exploitation. L'originalité est que la commune a proposé de convertir cette rente en une installation solaire photovoltaïque de 380 m² censée fournir l'électricité nécessaire au fonctionnement de 6 bâtiments communaux, à savoir l'hôtel de ville, trois écoles et deux bibliothèques. Le but est à terme d'atteindre l'auto-suffisance énergétique sur une période d'un an. En quoi ceci est-il plus rentable que le loyer versé par la société comme cela se pratique habituellement? C'est qu'en lieu et place des rentes habituelles, oscillant entre 3000 et 5000 euros par an et par éolienne.

Au mieux, la rentabilité de l'installation en 25 serait bien plus intéressante. En clair, plutôt que d'inscrire 15000 euros au budget, ce qui ne représente pas une somme très importante, la commune se dote d'une installation photovoltaïque qui ne lui coûte pas un franc et pour laquelle aucun prêt n'est nécessaire.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de cette transaction basée sur le principe du «win-win»? De nombreuses autres communes seraient intéressées par le système. Êtes-vous à l'idée? Et si oui, avez-vous déjà planché sur ce projet? Quelles sont vos conclusions sur ce nouveau type d'échange de procédé touchant l'énergie renouvelable?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Il est important de rappeler les compétences autonomes dévolues aux communes. Celles-ci sont en charge de tout ce qui peut être considéré comme étant d'intérêt communal, pour autant que la Constitution ou la loi n'ait pas expressément attribué cette compétence à un autre pouvoir. Dès lors, la commune reste souveraine de toutes les propositions et/ou contrats qui lui sont proposés sous réserve que des normes d'autorités supérieures n'entravent pas ces initiatives.

Dans le cas particulier que vous évoquez, la rente proposée par le développeur éolien à la commune de La Bruyère n'a jamais été perçue par cette dernière faute d'accord sur le montant proposé. Toutefois, la commune a formulé la demande au développeur de placer des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments en compensation de la non perception de la rente. Le développeur a accepté la proposition communale.

Ce type de transaction est actuellement monnaie courante entre les développeurs éoliens et les communes concernées par l'implantation d'un parc éolien; elle s'apparente à une formule de *sponsoring*. Dans ce cas-ci, les gains de la commune sont réorientés vers des investissements pour le développement des énergies renouvelables. Il faut bien entendu veiller à ce que l'autorité communale ait bien respecté la loi sur les marchés publics. Par ailleurs, la commune doit être vigilante quand aux modalités du contrat proposé. Dernièrement, la commune de Ciney a été sollicitée pour entrer dans une démarche similaire.

Lors des consultations menées dans le cadre de la Cellule éolienne en 2010, la majorité des acteurs reconnaît que l'implication financière des communes et/ou des coopératives citoyennes dans les projets est un facteur d'acceptabilité sociale des parcs éoliens.

Trois types d'acteurs auront leur rôle à jouer dans les projets éoliens:

- le développeur privé, pour sa capacité entrepreneuriale et le fait de pouvoir porter un projet de bout en bout dans un délai relativement court ;
- la commune, en ce qu'elle est directement concernée par l'implantation d'un parc éolien sur son territoire et qu'elle est garante d'une certaine forme de redistribution vers tous les citoyens de son entité ;
- la coopérative citoyenne, dans sa dynamique d'appropriation d'un enjeu énergétique important et la capacité de sensibilisation qui l'accompagne.

Alors que la formule développée actuellement de *sponsoring* est controversée, l'ouverture de tout projet éolien à la participation communale et/ou citoyenne fait *consensus* de la part des acteurs consultés. De manière générale, la Wallonie soutient le mouvement participatif et encourage la mise en place de circuits-courts dans le domaine des énergies renouvelables.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Je remercie M. le Ministre.

QUESTION ORALE
DE M. KILIC À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LE SYSTÈME DE PROTECTION DES
CONSOMMATEURS DE GAZ ET
D'ÉLECTRICITÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Kilic à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique,

sur «le système de protection des consommateurs de gaz et d'électricité».

La parole est à M. Kilic pour poser sa question.

M. Kilic (PS). – Monsieur le Président, Monsieur, le Ministre, chers collègues, la ministre bruxelloise de l'Énergie a récemment annoncé le renforcement du système de protection sociale des consommateurs bruxellois de gaz et d'électricité.

Contrairement aux deux autres régions, Bruxelles n'a pas instauré de compteur à budget qui prévoit des coupures une fois que le budget est épuisé. La Région de Bruxelles-Capitale interdit toute coupure dans la fourniture sans décision du juge. Selon la ministre, la législation bruxelloise n'a pas entraîné de hausse de prix par rapport aux autres Régions.

Qu'en est-il en Région wallonne ? Quelle analyse faites-vous de cela ?

Je vous rappelle que lors d'une réponse à une question parlementaire de mon collègue Hugues Bayet, vous mentionniez que les coûts imputés aux compteurs à budget s'élevaient à 17 millions d'euros pour l'électricité et 2,5 millions EUR pour le gaz. Vous conviendrez que ces montants sont très élevés, dès lors, ne pensez-vous pas qu'il est préférable d'abandonner ces compteurs pour investir cet argent dans une politique d'accompagnement différente et s'inspirer de l'expérience bruxelloise en la matière ?

Où en êtes-vous au niveau de l'adaptation des mesures ? Comptez-vous tenir compte des nouvelles dispositions bruxelloises ? Quel en est le calendrier ?

Outre le renforcement de la protection sociale des consommateurs, le nouveau dispositif en gestation prévoit une meilleure information de tous les consommateurs, notamment via l'instauration d'un guichet unique pour les droits du consommateur, pour la législation en vigueur et pour la possibilité de résoudre les litiges.

L'instauration d'un tel guichet est-elle envisageable en Région wallonne ? Comptez-vous mettre en place un service d'appui juridique régional réclamé par de nombreux acteurs de terrain ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – À la suite de l'évaluation des obligations de service public de nature sociale par la CWaPE, des concertations se sont poursuivies avec les différents acteurs. Les opérateurs ont soumis diverses propositions d'adaptation. Il ressort en particulier que la procédure en cas de défaut de paiement engendre en effet un trop grand nombre de demandes de placement de compteurs à budget.

Les CPAS et associations sociales ont largement dénoncé le fait que les catégories actuelles de clients protégés ne permettent pas de rencontrer une série de situations vécues par des clients pourtant précarisés en raison de leur niveau de revenu, de leur état de santé et/ou de l'état de leur logement. Par conséquent, dans le cadre de la transposition de la 3e directive «paquet», j'envisage de proposer au Gouvernement wallon d'adopter en ce sens les mesures sociales.

Concernant l'information des consommateurs et le service de gestion des plaintes, il faut également souligner que le Service régional de médiation instauré au sein de la CWaPE a pour mission de répondre à toute question des consommateurs quant au marché régional de l'énergie. Il intervient dans le cadre de procédures de médiation ou de conciliation. Par ailleurs, il peut recueillir des demandes d'indemnisation dans des cas spécifiques.

En 2010, le Service régional de médiation pour l'énergie a reçu un total de 5756 demandes écrites.

La mise en place d'un service d'appui juridique intervenant en seconde ligne fait l'objet de réflexions. Toutefois, ce genre de service a un coût non négligeable.

Je tiens également à souligner que, concernant l'information et l'accompagnement des ménages en situation de précarité, des appels à projets pour la réalisation de plans d'action préventive en matière d'énergie, les PAPE dont nous parlions tout à l'heure ont été lancés en 2010 et 2011 à l'attention des CPAS. Les actions menées dans ce cadre visent à aider les populations fragilisées à réaliser des économies d'énergie et ainsi réduire leurs factures énergétiques.

Au total, près de 150 CPAS bénéficient d'un soutien financier pour un montant global d'environ 1 250 000 euros.

M. le Président. – La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Je reviendrai pour voir ce que vous proposerez au gouvernement. Peut-être avez-vous un délai ?

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LE NIVEAU DE PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction

publique, sur « le niveau de production d'électricité renouvelable ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, selon le bilan énergétique 2009 publié par l'ICEDD au mois de février 2011, la production électrique renouvelable atteint les niveaux suivants :

« Avec 2 184 GWh, la production électrique nette renouvelable continue sa progression en 2009 mais de manière plus mesurée (+7 %) que les cinq dernières années. L'électricité issue de sources « hors biomasse » avait atteint un premier maximum de production électrique en 2000 avec 455 GWh, essentiellement du seul fait de l'hydraulique, mais l'apport de l'éolien lui permet d'atteindre en 2009 son maximum historique avec 839 GWh. La production électrique liée à la biomasse — y compris l'incinération — qui n'était encore qu'à 207 GWh en 2000, démarre réellement en 2005 pour atteindre également un nouveau record en 2009 avec 1 310 GWh. ».

Ainsi, la Région wallonne participe en 2009, à raison de 44,3 %, à la totalité d'électricité verte produite en Belgique.

Pensez-vous que cette évolution de la proportion d'électricité renouvelable — y compris l'incinération — dans la consommation finale d'électricité en Wallonie sera suffisante pour atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement Wallon en 2020, à savoir 37,9 % de production électrique couverte par des certificats verts ?

En effet, selon EDORA, il serait possible de produire, d'ici 2020, 11 TWh/an d'électricité renouvelable, auxquels s'ajoutent +/- 3 TWh/an produits sur base d'éoliennes off-shore. La condition pour obtenir ce résultat est de définir rapidement les différents paramètres qui cadrent la discussion afin de déterminer la quote-part de chacune des formes de production d'énergie dans le mix total.

Dès lors, où en êtes-vous en ce qui concerne le cadre de référence pour l'éolien ? Quelle va être la contribution de l'éolien dans ce mix ? Quelles sont vos prévisions au niveau du nombre d'éoliennes *on-shore* ? Pourriez-vous également préciser le nombre de TWh/an qui doivent être produits grâce à cette technologie ?

Enfin, quelle est votre estimation concernant la progression de la consommation d'énergie d'ici à 2020 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Les chiffres que vous

citez montrent effectivement que le dynamisme en matière de production d'électricité renouvelable est bien réel ces dernières années. Les deux filières ayant le plus contribué à cette montée en puissance — on est passé d'environ 1.000 GWh à plus de 2.000 GWh en 5 ans — sont la biomasse et l'éolien. Il n'est pas adéquat de prolonger les tendances du passé pour estimer les productions renouvelables à venir. En effet, les investissements dans les unités de production d'électricité renouvelable dépendent d'une part du coût de l'électricité fossile et fissile de référence, d'autre part du cadre incitatif accordé aux différentes filières d'électricité renouvelable.

À cet égard, le signal principal qui a été donné par le Gouvernement wallon dans l'adoption des quotas de certificats verts en première lecture est clair : une accélération du rythme de progression des quotas pour le porter à 3,65 % par an. Les quotas de certificats verts ont ainsi été fixés à 19,4 % pour 2013, 23,1 % pour 2014, 26,7 % pour 2015, 30,4 % pour 2016. Un quota cible de 37,9 % a également été prévu pour 2020. Ce renforcement du rythme d'augmentation des quotas de certificats verts est crucial pour tendre à 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie à l'horizon 2020, dont une production de 8 000 GWh d'électricité renouvelable sur sol wallon.

Les acteurs du secteur renouvelable sont prêts à relever ce défi. Comme vous l'évoquez à juste titre, l'étude REPAP Wallonie menée par EDORA suite à de nombreuses consultations avec les acteurs des différentes filières aboutit à un potentiel réalisable à l'horizon 2020 de plus de 11 000 GWh d'électricité renouvelable sur sol wallon. L'objectif de 8 000 GWh est donc largement à la portée du tissu socio-économique wallon, si toutefois les conditions de mise en œuvre et d'incitation sont réunies. À ce sujet, de nombreuses consultations ont été menées dans le courant du mois de juin et juillet afin de recueillir l'avis de nombreux acteurs pour améliorer le mécanisme de certificats verts et accorder un niveau de soutien adéquat à l'essor des différentes filières, sans effet d'aubaine. Les discussions au sein du Gouvernement wallon rentrent maintenant dans leur phase finale.

Concernant l'apport de l'éolien *on-shore* wallon, l'APERÉ vient d'actualiser les chiffres de parcs en fonction. En juin 2011, l'ensemble des parcs éoliens en fonction totalisait une puissance cumulée de 490,4 MW. Suivant une estimation du taux de charge moyen de l'éolien de puissance à 25 %, on peut estimer que la production annuelle du parc wallon actuellement en fonctionnement s'élève à environ 1 080 MWh. D'après la liste, des projets ayant obtenu une autorisation et qui devraient être fonctionnels en 2012-2013, sous réserve du recours au Conseil d'État, la puissance totale autorisée s'élève à 133 MW, ce qui représenterait, suivant la même hypothèse de taux de charge évoquée plus

haut, une production moyenne annuelle supplémentaire de 294 MWh.

Enfin, je terminerai en évoquant votre dernière question relative à la consommation d'énergie à l'horizon 2020. Il s'agit effectivement d'un paramètre fondamental de la stratégie énergétique de la Wallonie, puisque la priorité reste la maîtrise de la demande énergétique et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les politiques menées dans ce domaine sont en bonne voie, que ce soit l'alliance emploi-environnement ou encore les accords de branche.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – L'analyse de la réponse qu'a donné M. le Ministre me fait dire qu'il a effectivement répondu à une partie de mes questions et qu'il a contourné l'autre en ne répondant pas à la question. Ce qui m'intéressait, c'était de savoir la quote part de l'éolien traduit en nombre d'éoliennes.

Évidemment, à l'heure actuelle, on ne peut pas prédire si les performances des éoliens qui vont être érigées dans une dizaine d'années seront les mêmes que celles d'aujourd'hui. Cependant, on peut faire une estimation en fonction de la capacité et de la puissance technique des machines qui vont pouvoir être érigées à la date d'aujourd'hui.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« L'ÉOLIEN OFF-SHORE »

M. le Président. – l'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'éolien *off-shore* ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Du territoire wallon, nous passons en mer du Nord.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – On voyage avec vous, Monsieur Stoffels ! C'est agréable !

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, pour ce qui concerne la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et de cogénération, PMDE se donnait comme objectifs de couvrir 8 % ou 2 000 GWh de la demande d'électricité wallonne par des sources d'énergie renouvelables et 15 % ou 3 595 GWh par cogénération en 2010. Nous venons d'apprendre il y a quelques instants que les objectifs qui avaient été fixés par le PMDE, en perspective de 2012, ont pu être dépassés. Pour y parvenir, le plan

échafaudait des perspectives de développement des différentes filières.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'éolien *off-shore*, pour soutenir la production d'électricité provenant d'éoliennes *off-shore*, un système d'obligation de rachat des certificats verts par le gestionnaire de réseau de transport — ELIA — à un prix minimum a été prévu par le Gouvernement fédéral. Ces certificats verts, achetés par le gestionnaire de réseau de transport devaient ensuite être revendus sur le marché virtuel des certificats verts des régions. La différence entre le prix d'achat par ELIA et le prix de vente aux enchères avaient été financée via le tarif de transport. Comme les trois régions ont adapté leur législation de manière à ne pas déstabiliser leur marché par l'importation non contrôlée des certificats verts provenant des éoliennes *off-shore*, le prix de rachat de ces certificats verts sera au final essentiellement financé via le tarif de transport et selon mes informations, la valeur d'un certificat vert devrait tourner autour de 107 voire 110 euros.

Comme aucune clé de répartition de la production d'électricité provenant des éoliennes *off-shore* n'a encore été décidée entre les régions, une piste possible serait la prise en compte de la part de chaque Région dans la consommation totale de la Belgique — environ 29 % pour la Wallonie. Le PMDE prévoyait de comptabiliser les productions électriques éoliennes *off-shore*. Même si les projets sont actuellement en cours de réalisation, ils n'ont pas encore produit leur premier MWh. La production éolienne *off-shore* viendra s'ajouter aux productions régionales d'électricité d'origine renouvelable.

Pouvez-vous faire un état des lieux des discussions avec les autres niveaux de pouvoirs ? Quelle est la position de la Région wallonne ? Quand pourra-t-on s'attendre à ce que les éoliennes en mer du Nord commencent à produire ? Y a-t-il suffisamment d'investisseurs privés intéressés pour atteindre l'objectif fixé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Monsieur le Député, le développement de l'éolien *off-shore* constitue un enjeu stratégique pour la Belgique. Un développement ambitieux de l'éolien *off-shore* est nécessaire pour atteindre les objectifs belges en matière de sources d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 et diversifier notre mix énergétique. Toutefois, je tiens à rappeler que la politique de la mer du Nord, dont l'éolien *off-shore* est une des composantes, relève des compétences fédérales. Je vais néanmoins tenter de répondre le plus complètement possible à votre question.

Permettez-moi tout d'abord de faire le point sur les avancées actuelles. A l'heure où je vous parle, sept concessions ont été définies en Mer du Nord, à l'est des eaux territoriales belges, pour l'exploitation de parcs éoliens *off-shore*. Six de ces concessions sont déjà attribuées. L'appel d'offre pour la septième est clôturé mais la décision d'octroi n'a pas encore été prise.

Ces parcs seront probablement opérationnels en 2015-2016. Au total, plus de 433 éoliennes sont déjà planifiées pour un investissement de plus de 5 milliards d'euros. Les investisseurs sont bien présents, et parmi eux on retrouve des entreprises wallonnes.

J'aborde maintenant la question du potentiel. Cofinancée par l'Union Européenne, l'étude REPAP 2020 (*Renewable Energy Policy Action Paving the way towards 2020*) définit des objectifs réalisables pour chaque filière d'énergie renouvelable. L'objectif proposé par les principaux acteurs de la filière éolienne *off-shore* en termes de puissance installée à l'horizon 2020 est de 2.825 MW. Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire d'octroyer une ou plusieurs nouvelles concessions en eaux territoriales.

Le potentiel reste impressionnant: d'après l'étude commanditée par la Politique scientifique fédérale, relative au développement éolien *off-shore* optimal en Belgique, le potentiel théorique (en tenant compte des zones d'exclusion) s'élève à 21 000 MW et le potentiel technico-économique atteint 4 200 MW. De plus, la perspective d'un super-grid nord-européen reliant les parcs éoliens *off-shore* de la mer du Nord mérite la plus grande attention de la part des autorités belges.

L'éolien *off-shore* fera bien évidemment partie de l'accord global sur le partage de l'effort du paquet énergie-climat entre les entités fédérale et fédérées. Les discussions techniques se poursuivent au sein de la plateforme de concertation CONCERE, mais au niveau politique, l'absence de Gouvernement fédéral de plein exercice rend toute négociation difficile. La manière dont l'éolien *off-shore* sera considéré dans les objectifs des différentes entités fédérale et régionales doit encore faire l'objet de négociations dans le cadre du partage de l'effort du paquet énergie-climat.

Toutefois, à travers l'avant-projet d'arrêté visant la fixation des quotas de certificats verts, le Gouvernement wallon a précisé que l'apport de la part de l'*off shore* qui reviendra à la Wallonie est intégré dans l'objectif de tendre à 20% d'énergies renouvelables, tout en étant supplémentaire à l'objectif de 8000 gigawatt/heure d'électricité renouvelable à produire sur le sol wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je prends acte de la réponse du ministre, en lui disant également que je partage l'objectif du Gouvernement wallon de vouloir ajouter le potentiel *off shore* aux 8000 gigawatt/heure prévus dans la DPR.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION
D'ÉLECTRICITÉ DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'évolution de la consommation d'électricité du secteur résidentiel et tertiaire ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, selon le Plan pour la maîtrise durable de l'énergie — PMDE –, nous pouvons relever en matière d'évolution de la consommation d'électricité les résultats suivants.

Pour le secteur résidentiel: le PMDE prévoyait au pire une stabilisation de la consommation — scénario BAU — et au mieux une réduction de 15% — scénario URDE -. La réalité a été totalement différente, vu que l'on a observé une croissance de 9% en seulement six années, à savoir entre 2004 et 2010.

Pour le secteur tertiaire: la consommation a connu une augmentation relativement conforme aux objectifs du PMDE. On retrouve un phénomène analogue, que ce soit en termes de consommation, de combustibles ou d'électricité.

Ainsi, la consommation annuelle d'électricité pour l'éclairage public en Wallonie est de l'ordre de 390 GWh, ce qui correspond à la consommation de 700 000 lampes pour une puissance totale de 89 MW.

Le PMDE a été actualisé en 2009 et cette version a fait l'objet d'une prise d'acte par le Gouvernement wallon.

Ne pensez-vous pas que nous pouvons encore améliorer le potentiel en termes de réduction de la consommation d'électricité, que ce soit sur le plan tertiaire ou sur le plan résidentiel ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – La politique énergétique

menée en Wallonie est basée sur deux grands objectifs : consommer moins et produire mieux.

La première priorité de la politique énergétique réside dans la diminution de notre consommation, et donc dans l'amélioration substantielle de l'efficacité énergétique et l'exploitation de notre potentiel d'économies d'énergies.

Je suis du même avis que vous, le potentiel en termes d'économies d'énergies et de réduction de la consommation est encore énorme.

Dans le cadre du Plan d'action relatif à la transposition de la directive 2006/32/CE sur l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, 190 actions permettant de réaliser des économies d'énergie ont été recensées. Des calculs d'économie d'énergie «*bottom up*» ont été réalisés pour chaque action quantifiable et une soixantaine d'actions ont été quantifiées.

En ce qui concerne spécifiquement la consommation électrique, différentes mesures sont mises en œuvre en vue de soutenir les économies d'énergie.

Ainsi, les primes octroyées aux entreprises, aux indépendants, aux ASBL, au secteur de l'enseignement et au non marchand les enjoignent à mettre en place des outils d'analyse de leurs consommations électriques, de gestion des installations électriques et soutiennent le remplacement du système d'éclairage intérieur.

Le programme EPURE permet en outre aux communes, provinces et CPAS de bénéficier de primes pour réduire la consommation énergétique de leur éclairage public.

D'autres mesures permettant de réduire la consommation électrique découleront des actions mises en place dans le cadre de l'Alliance environnement, ainsi que du renforcement de la PEB.

Le Gouvernement wallon m'a en outre chargé de poursuivre la réflexion en vue de l'instauration d'un mécanisme facilitateur d'investissements économiseurs d'énergie destiné à une partie de la population. Il pourra prendre la forme de tiers investisseurs et/ou d'un mécanisme basé sur des certificats d'efficacité énergétique sociaux, et/ou d'un mécanisme basé sur l'octroi d'incitants financiers d'origine publique. Ceci constitue également un important levier pour réduire les consommations.

Outre les subsides, dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité, nous envisageons de mettre en place une tarification progressive qui devrait inciter les ménages à réduire leur consommation électrique.

Concernant l'évolution des consommations électriques, les mesures d'économies risquent toutefois d'être partiellement compensées par un possible transfert du poste chaleur ou transport vers le secteur électrique. Je pense ici à l'éventuel développement de l'électro-mobilité et au recours accru aux pompes à chaleur, notamment pour le chauffage de bâtiments très basse énergie ou passif.

Je terminerai en soulignant que certains leviers en matière de consommation d'énergie électrique sont de compétence fédérale. Ainsi, la directive Écolabel et Écodesign, qui devraient permettre de réaliser des économies substantielles quant à la consommation des appareils électriques.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie le ministre pour la réponse qu'il a donnée. Il va falloir faire des efforts en matière de recherche et de développement pour appuyer, en quelque sorte, les efforts des ménages et du secteur tertiaire. Si je prends, à titre d'exemple, la consommation électrique au sein d'un ménage, ce n'est pas essentiellement l'éclairage qui consomme, c'est plutôt la production de chaud ou de froid, donc la production de température. En cette matière, nous avons très probablement des potentiels à creuser, dans des technologies beaucoup plus performantes qui permettent soit de glisser de l'électricité vers d'autres vecteurs énergétiques, soit de trouver d'autres alternatives par rapport aux techniques actuelles lorsque chaque ménage consomme soit de la chaleur, soit de la «*froidure*».

QUESTION ORALE
DE M. DODRIMONT À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LE RAPPORT 2008-2009 DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur «*le rapport 2008-2009 de lutte contre la pauvreté*».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, en suite de l'analyse du rapport 2008-2009 «*Lutte contre la pauvreté*», j'ai été particulièrement interpellé par plusieurs commentaires que l'on a pu découvrir dans ce rapport, et notamment un qui faisait état, je cite, qu'«*En ne répondant pas suffisamment aux besoins de logement des familles précarisées, le*

logement public fait peser ses propres carences sur le marché privé ».

Dans la ligne même de cette phrase interpellante, plusieurs situations ont également été soulignées :

- des personnes en sont réduites à devoir refuser un logement social parce qu'il est trop cher pour leurs revenus ;
- certaines personnes refusent un logement social parce que le contrat commence quelques mois avant l'expiration de la période de préavis du contrat de leur logement actuel, ce qui les mènerait à devoir faire face à un double loyer ;
- l'expulsion d'un logement privé pour cause de surpeuplement, mais on constate qu'il y a trop peu de logements publics quatre chambres et plus. On recense une trentaine de logements cinq chambres pour l'ensemble de la Région wallonne.

Simplement, par rapport à ceci, Monsieur le Ministre, j'aimerais que vous puissiez nous indiquer si ces situations — je l'espère de tout cœur, évidemment — sont bien prises en compte dans le projet de réforme en cours.

Le rapport épingle aussi la difficulté des locataires pauvres de se maintenir dans un logement: «La vétusté de nombreux immeubles, privés ou publics, le manque d'accompagnement et le risque d'expulsion sont autant d'obstacles pour le locataire». Sont visés: les logements insalubres, les expulsions, le relogement ou encore la sortie d'institution. On a évoqué, lors d'un débat qu'on a pu avoir en Commission de l'action sociale, notamment les sorties de prison, qui sont des situations qu'il faut, dans le cadre d'une bonne réinsertion, prendre en compte.

Il est crucial de développer des politiques cohérentes qui approchent la lutte contre le logement insalubre de façon plus globale pour éviter des mouvements de population pauvre d'une commune qui serait plus regardante sur ces critères vers une commune qui le serait éventuellement moins.

Quant aux logements publics, ils sont également peu adaptés et souvent vétustes, toujours en citant ledit rapport. Un budget important a été alloué ces dernières années à la rénovation du parc immobilier existant. L'amélioration de la qualité de ces logements est primordiale pour, entre autres, diminuer les charges parfois exorbitantes dues à la vétusté de certains logements. On constate parfois que ces charges sont pratiquement à hauteur du montant du loyer, ce qui est évidemment intenable. D'après les participants à la concertation, en Région wallonne par exemple, de nombreux locataires sociaux sont obligés de se tourner vers les logements privés suite à une politique publique d'amélioration du parc de logements sociaux. C'est un peu paradoxal.

Pourriez-vous nous expliquer, Monsieur le Ministre, les cas visés par cette dernière phrase? Une allocation de déménagement et de loyer existe pourtant. Les SLSP étaient invités à profiter de logements vacants pour procéder aux déménagements nécessaires à la rénovation des logements.

Pour ce qui est de l'amélioration de la performance énergétique des logements, pouvez-vous nous détailler les mesures qui sont prises? Peut-on avoir des nouvelles du cadastre des logements publics? Quel est le phasage des travaux à entreprendre ou qui sont entrepris? Quelle est l'ampleur de ces différents travaux? Peut-on avoir une estimation? Peut-on savoir où nous en sommes actuellement par rapport à cette problématique de la performance énergétique qui, je le sais, vous tient à cœur.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Comme vous le soulignez, la lutte contre la pauvreté et ses conséquences doivent faire l'objet d'une politique intégrée, impliquant l'ensemble des leviers dont disposent les pouvoirs publics, notamment celui du logement, au sein duquel figure en bonne place le logement public.

Votre question soulève différentes situations concrètes et interpellantes. Je les aborderai successivement.

Il me paraît tout d'abord erroné d'affirmer que le logement public wallon, et spécialement le logement social, soit financièrement inaccessible. Peut-être que le propos était un peu fort à certaines catégories de locataires. Le loyer y est en effet plafonné à 20% du montant des revenus du ménage. Conformément à la législation en vigueur, il résulte que le loyer le plus bas est parfois établi à 89 euros par mois. Cette limitation me semble constituer une protection indiscutable contre le risque que vous évoquez, mais ainsi, vous avez le chiffre qui est en jeu.

Il est exact que certains attributaires de logements publics se voient contraints de s'acquitter d'un double loyer lors de leur entrée dans le secteur. Il est malheureusement impossible, en pratique en fait, d'adapter le calendrier des attributions de logements sociaux, par essence indissociables de celui de leur libération aux obligations contractuelles de chaque candidat.

La réforme en cours propose d'atténuer les conséquences matérielles de ces situations de fait, par l'octroi d'une allocation de loyer permettant aux ménages concernés d'assumer au mieux leurs obligations durant cette période transitoire.

L'adéquation du parc locatif disponible à la demande exprimée reste un des défis les plus délicats à relever à court terme, spécialement en ce qui concerne les grands logements, heureusement plus nombreux que ce que vous indiquez dans vos chiffres. Mais je ne sais pas quelles étaient éventuellement vos sources sur le texte écrit, puisque 8,35% du parc sont pour les logements de quatre chambres et plus, dont 1 209 maisons, et 22 appartements de cinq chambres et plus.

Plusieurs moyens sont néanmoins mobilisés en ce sens. Tout d'abord, la création ou la modification de logements, laquelle exige, il est vrai, un certain temps. Les programmes de création et de rénovation de logements tiendront cependant davantage compte des besoins exprimés.

Ainsi, dans le cadre du programme communal d'action en matière de logement à venir, au moins 20% des nouveaux logements devront offrir quatre chambres ou plus.

La réforme en cours s'attelle également à poursuivre les efforts en matière de mobilité des locataires sous occupants actuellement leur logement et ce par le biais de la durée du bail mais aussi de politiques incitatives liées aux priorités, à l'attribution et aux modalités de calcul du loyer.

Enfin, une révision de la norme en matière de logement proportionné est envisagée tant afin de permettre la mutation dans de bonnes conditions des actuels locataires sous occupants que l'accueil des ménages candidats au sein du parc tel qu'il se compose actuellement.

La résolution des problèmes liés à la vétusté du parc locatif peut conduire localement à une raréfaction temporaire de l'offre.

La rénovation lourde des logements qui impose le transfert provisoire des locataires génère en effet une inoccupation temporaire malheureusement inévitable.

Dans le cadre de ces opérations, les sociétés sont en effet amenées à reloger les locataires concernés. Toutefois, la mobilisation des logements devant être lourdement rénovés est cependant envisagée pour résoudre des situations sociales aiguës.

Enfin, pour ce qui concerne le cadastre, je rappelle qu'il s'appuie sur deux grandes phases, la phase de test réalisée en collaboration avec 4 SLSP pilotes et la phase de déploiement pour l'ensemble du parc, mais on a eu l'occasion d'en parler tout à l'heure dans le cadre des travaux relatifs à l'ajusté.

Je peux dire que la phase de test suit son cours et que la phase de généralisation commencera pour la fin 2011 suivant la calendrier qui a été prévu.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie M. le Ministre pour les réponses qu'il a apportées.

Simplement, je vous préciserai que mes sources sont celles du rapport «Lutte contre la pauvreté 2008-2009», mais il y a certainement une actualisation des chiffres qui entre-temps est certainement nécessaire. Pour le reste, je vous remercie d'avoir pris la peine de m'apporter les indications dans votre réponse.

M. le Président. – J'observe que M. Crucke n'est pas arrivé.

Ceci termine donc cette belle journée de travail.

Merci à tous. C'était notre dernière commission avant les congés.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je voudrais remercier les services qui nous ont accompagnés tout au long de l'année. Je me joins à vos remerciements pour leur disponibilité car on sait qu'on «tire» parfois sur les horaires. Nous sommes bien conscients de cela et nous essayerons de faire mieux l'année prochaine.

M. le Président. – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- *La séance est levée à 14 heures 14 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Jean-Luc Crucke, MR

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Claude Eerdeken, PS

M. Dimitri Fourny, cdH

Mme Valérie Fripiat, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

M. Hervé Jamar, Président

M. Serdar Kilic, PS

Mme Isabelle Meerhaeghe, Ecolo

M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique

Mme Annick Saudoyer, PS

M. Edmund Stoffels, PS

M. Pierre Tachenion, PS

M. Bernard Wesphael, Ecolo

Mme Maggy Yerna, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	:Agence immobilière sociale
APL	:Association de promotion du logement
CNUCED	:Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CRAC	:Centre régional d'aide aux communes
CWaPE	:Commission wallonne pour l'énergie
DGO3	:Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DO	:Division organique
DPR	:Déclaration de politique régionale
FEDER	:Fonds européen de développement régional
FUNDP	:Facultés universitaires Notre Dame de la Paix de Namur
GRD	:Gestionnaire du réseau de distribution
ICEDD	:Institut de conseil et d'études en développement durable
IWEPS	:Institut wallon de l'évaluation (des études), de la prospective et de la statistique
MEBAR	:Subvention pour les ménages aux revenus modestes
MET	:Ministère wallon de l'équipement et des transports
MRW	:Ministère de la Région wallonne
OFS	:Organisme à finalité sociale
OIP	:Organisme d'intérêt public
ORES	:Opérateur des réseaux gaz & électricité (anciennement Electrabel)
PAPAW	:Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon
RESA	:Relance économique et de simplification administrative (décret-programme)
SLSP	:Société de logement de service public
SPW	:Service public de Wallonie
SWCS	:Société wallonne du crédit social
UCL	:Université catholique de Louvain
ULB	:Université libre de Bruxelles
ULg	:Université de Liège